

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. X, numéro 20

M. LEON CASGRAIN, LE "CANADA" ET L'U.C.C..

LES journaux de la semaine dernière ont rapporté les propos de M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, prononcés le 9 février à l'Assemblée Législative au sujet de l'U. C. C.. Comme ces paroles sont de nature à causer du préjudice à notre association, nous croyons de notre devoir de rétablir les faits.

Sur la foi d'informations qu'il prétend tenir de bonnes sources, M. Casgrain a affirmé que le gouvernement provincial avait "acheté de l'Alliance Nationale à Montréal, une bâtisse du coût de \$100,000. pour y loger les bureaux de l'U. C. C." (Compte rendu de l'"Action Catholique" du 10 février).

L'affirmation est tellement fantaisiste qu'il n'y a pas lieu d'en démontrer l'absurde. Le gouvernement provincial n'a jamais eu, ni de près ni de loin, la moindre chose à faire avec la transaction immobilière intervenue entre l'Alliance Nationale et l'Union Catholique des Cultivateurs. L'U. C. C. n'a jamais eu et n'a pas encore besoin du gouvernement pour se loger. Sa situation financière est excellente, puisqu'au premier octobre 1937 son compte de profits accumulés se totalisait à \$23,859.-91. C'est avec ces économies, preuve d'une administration sage, qu'elle a fait l'acquisition de l'immeuble qu'elle occupe présentement.

• • •

Samedi dernier, le "Canada" revenait sur le même sujet, mais avec une version toute différente de l'affaire. Cette fois, l'U. C. C. apparaît la victime d'une manigance qui lui aurait fait "jeter au moins \$40,000. par la fenêtre".

Par respect pour la vérité, nous croyons à propos de relever les multiples erreurs qui se sont glissées dans l'article du "Canada".

Premièrement, l'U. C. C. n'est pas, comme l'affirme le "Canada", "une création politique du politicien Albert Rioux". Ceux qui ont de la barbe au menton se rappellent que l'U. C. C. fut fondée à Québec, en septembre 1924, alors que M. Albert Rioux était encore étudiant. Les principaux artisans de la fondation furent M. Laurent Barré, aujourd'hui député de Rouville, M. Noé Ponton, décédé il y a sept ans, et M. Firmin Létourneau, professeur à l'Institut Agricole d'Oka. Ce n'est que huit ans plus tard, soit en 1932, que M. Albert Rioux devint président général, poste qu'il occupa pendant un peu moins de quatre ans.

Deuxièmement, le "Canada" affirme que l'U. C. C. est "subventionnée par le gouvernement provincial". C'est vrai, et cela depuis 1932, alors que M. Taschereau était premier ministre et M. Godbout, ministre de l'Agriculture. Au reste, nous n'avons jamais été ca-

chotiers à ce sujet. L'U. C. C. touche depuis 1932 une subvention annuelle de \$4000. pour organiser, publier, diriger les Cours à domicile avec la collaboration de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière. Grâce à cette entente entre le gouvernement et l'association professionnelle, plus de vingt mille jeunes agriculteurs ont eu l'avantage depuis six ans de suivre un cours de perfectionnement agricole. Et c'est pourquoi M. Adélar Godbout affirmait naguère que l'U. C. C. "n'aurait fait autre chose que d'organiser les Cours à domicile qu'elle aurait amplement justifié sa fondation".

Troisièmement, le "Canada" affirme que l'U. C. C. est "une institution strictement politique, un outil électoral aux mains des conservateurs".

A ce sujet, nous ferons remarquer au rédacteur du "Canada" que l'U. C. C. est administrée et dirigée par un conseil d'administration composé des présidents de toutes les unions diocésaines, plus un président et deux vice-présidents généraux. Ils sont présentement au nombre de vingt. De ce nombre, huit sont reconnus pour être des conservateurs en politique, sept appartiennent au parti libéral et les autres semblent indépendants ou indifférents à toute couleur électorale. De plus, notre aviseur légal est un libéral militant qui a fait les deux dernières campagnes électorales contre M. Paul Sauvé dans le comté des Deux-Montagnes, notre vérificateur des comptes est le beau-frère d'un député libéral avantageusement connu; quant au secrétaire général, la tradition de sa famille le rattache depuis des générations au parti libéral, mais par tempérament et par goût de jeunesse, il a opté depuis plusieurs années pour l'indépendance, voire l'indifférence : au fait, il ne s'est jamais préoccupé, probablement à tort, d'aller déposer son bulletin de vote dans l'urne de "la souffrance universelle".

Ces explications devraient convaincre les plus butés de l'indépendance absolue de l'U. C. C., à l'endroit des partis politiques.

Quatrièmement, le "Canada" affirme, contredisant ainsi les déclarations de M. Léon Casgrain, que l'U. C. C. s'est fait rouler en achetant au prix de \$49,000. l'immeuble qu'elle occupe présentement.

Tout d'abord, le prix d'achat mentionné par le "Canada" n'est pas exact; ce qui prouve que l'auteur de l'article ne s'est pas donné la peine d'aller aux sources d'informations.

En second lieu, la transaction faite par l'U. C. C. est d'intérêt strictement privé et ne regarde personne, sauf les membres de l'U. C. C.. Si la transaction a été mauvaise, les administrateurs de l'U. C. C. en rendront compte à leurs

ressortissants, mais à personne d'autre, pas même au gouvernement, encore moins au "Canada".

Cependant, nous ne sommes nullement embarrassés pour donner les raisons qui ont porté les administrateurs de l'U. C. C. à acheter l'immeuble portant le numéro 515 de l'avenue Viger.

Première raison : l'U. C. C. a le droit de se loger.

Deuxième raison : l'U. C. C. a les moyens de se loger.

Troisième raison : l'U. C. C. a besoin de se loger définitivement; en treize ans, elle a déménagé cinq fois; ça suffit.

Quatrième raison : l'immeuble en question est situé à proximité du marché Bonsecours et est facile d'accès pour les cultivateurs qui viennent en ville.

Cinquième raison : l'an dernier l'U. C. C. a fondé une mutuelle-vie pour ses membres; or pour faire de l'assurance-vie, il est indispensable de protéger contre l'incendie une multitude de documents précieux. L'immeuble que l'U. C. C. a acheté possède trois voûtes en béton armé. Cela seul vaut à l'U. C. C. plusieurs milliers de dollars.

Si, d'autre part, certaines gens s'inquiètent des moyens que l'U. C. C. prendra pour financer son achat, nous leur répondrons qu'au premier novembre dernier, date à laquelle nous avons fait acte de propriétaire en encaissant le produit des loyers dus par la Jeunesse Etudiante Catholique et l'Aide aux Vieux Couples, nous avons fait un premier versement de \$10,000. à l'Alliance Nationale. Le contrat stipule que nous avons jusqu'au premier novembre 1938 pour payer le solde du prix de vente. Or la Fédération des Caisses populaires a promis de prêter à l'U. C. C. tout l'argent dont cette dernière aura besoin à cette fin, moyennant la cession d'une première hypothèque sur l'immeuble.

Toutes ces informations, bien qu'elles soient pour la plupart d'intérêt privé, nous les aurions données volontiers au rédacteur du "Canada", s'il s'était donné la peine de nous consulter avant d'écrire un tel tissu de faussetés. Chez nous, il n'y a rien de caché, parce que nous n'avons rien à cacher.

• • •

Qu'on nous permette de trouver étrange cependant l'attitude du "Canada" et de M. Léon Casgrain à l'endroit de l'association professionnelle des agriculteurs du Québec. Pourquoi cherchent-ils à entraîner l'U. C. C. dans des disputes électorales? C'est ce que nous n'arrivons pas à nous expliquer.

Nous tenons pour certain que leur attitude n'a pas l'approbation de leur chef, M. Adélar Godbout. N'est-ce pas

(Suite à la page 3)

Front Catholique

CATECHISME

LA FOI ET L'ESPERANCE

UNE chose peut être nécessaire : 1o de nécessité de moyen, quand cette chose est indispensable ; par exemple, le baptême d'eau, le baptême de sang ou le baptême de désir sont des moyens indispensables pour être sauvé ; 2o de nécessité de précepte, lorsque cette chose, ordonnée par la loi, est possible dans les circonstances présentes ; par exemple, la loi oblige à confesser un péché mortel ; en cas d'impossibilité, on peut l'effacer par un acte de contrition parfaite. La vertu de foi est nécessaire de nécessité de moyen, car on ne peut être sauvé si on n'a pas la foi. C'est pour cela que l'acte de foi est nécessaire de nécessité de moyen.

Pour avoir la foi, on doit d'abord le vouloir sincèrement et loyalement, puis il faut la prière qui donne la lumière à l'intelligence et la force à la volonté.

Pour être sauvé il faut

croire : 1o qu'il y a un Dieu qui récompense ou punit suivant les mérites de chacun ; 2o il faut croire en bloc toutes les vérités révélées de Dieu et enseignées par l'Eglise ; 3o connaître les trois principaux mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption ; c'est le minimum nécessaire au salut. En outre, il faut connaître le Symbole des Apôtres, le Pater, les Commandements de Dieu et de l'Eglise, les Sacraments.

Les péchés contre la foi sont : la négligence à s'instruire, le respect humain, la lâcheté et surtout la perte de la foi.

L'espérance est une vertu surnaturelle par laquelle nous attendons de Dieu avec confiance, sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre. Les motifs sur lesquels nous nous basons pour espérer en Dieu sont d'abord ses promesses, ensuite les mérites de Jésus-Christ.

L'espérance doit être ferme puisque nous avons pour garantie la parole de Dieu. L'espérance et l'acte d'espérance sont nécessaires comme la foi, dans les mêmes conditions, pour les mêmes motifs et dans les mêmes temps.

On pèche contre cette vertu : 1o par désespoir : par exemple, quand on se croit trop faible ou trop coupable. Remarquons toutefois que le désespoir n'est pas le découragement qui n'est que passer par suite d'épreuves plus ou moins longues, et qui est soulagé sinon guéri par la prière et par les bonnes oeuvres ; 2o par présomption, quand on prétend que Dieu est trop bon pour nous damner, et qu'on se sert de cette illusion pour pécher plus facilement.

Dans les questions de conscience, agissons toujours loyalement avec Dieu : nous serons certainement récompensés de notre foi.

CHEZ NOUS et ailleurs...

L'Heure Catholique

Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'encyclique Divini Redemptoris sur le communisme. Celle du 20 février sera donnée par M. L.-B. Vinet, P.S.S., professeur au collège de Montréal. Il exposera le rôle social de l'Eglise. Cette causerie commence à 5 h. 45 à CKAC. Elle dure vingt minutes. A 6 h. 05 programme musical exécuté par le chœur paroissial de St-Jean-Berchmans, sous la direction de M. Alfred Routhier.

Le cinéma et les enfants

Les lois de l'hygiène physique et de l'hygiène intellectuelle s'unissent ici à cel-

les de l'hygiène morale pour fermer la porte des théâtres cinématographiques aux enfants. Nous avons lieu d'espérer que, sur ce point, on conservera les convictions nettes de nos procureurs généraux, dont il faut souligner la fermeté. (S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., conférence du 27 septembre 1937).

Congrès eucharistiques

Un congrès eucharistique national se tiendra en 1938 à Québec du 22 au 26 juin. Un comité d'organisation générale a été formé qui se compose comme suit :

COMITE D'HONNEUR

Leurs Excellences Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada.

COMITE CENTRAL

Le comité central se compose comme suit :

Président : — Son Excellence Révérendissime Monseigneur J.-Omer Plante, évêque auxiliaire de Québec.

1er vice-président : — Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Eugène-C. Laflamme, P.A.

2e vice-président : — Révérend Père Patrick-J. Gallery, C.S.S.R.

Secrétaires : — Révérend Père Romain Saint-Cyr, S.S.S., révérend Père William Murphy, C.S.S.R.

Président du comité de publicité : — Révérend Père Henri Sainte-Marie, S.S.S.

Président du comité de finances : — Très Révérend Monsieur le Chanoine Victor Rochette.

Président du comité de réception : — Monsieur l'abbé Adélar Turmel.

Président du comité des études : — Monsieur l'abbé Ferdinand Vandry.

Renseignements précis pour l'achat des engrais chimiques

- 1.—Q.—Est-il obligatoire qu'un cultivateur fasse partie d'un cercle agricole ou d'une organisation agricole pour pouvoir bénéficier de cet octroi ?
R.—Non. Tout cultivateur peut se prévaloir de cet octroi, mais il faudra que les achats soient faits par l'intermédiaire d'une organisation agricole.
 - 2.—Q.—Un cultivateur n'achetant qu'une partie de tonne, soit 500 ou 1,000 livres, peut-il se prévaloir de cet octroi ?
R.—Oui.
 - 3.—Q.—Si un cultivateur achète des engrais chimiques de formules différentes, sur laquelle pourra-t-il bénéficier de l'octroi ?
R.—L'octroi sera payé sur l'engrais dont la formule apparaîtra sur la réclamation.
 - 4.—Q.—Quelles sont les organisations agricoles pouvant bénéficier de cette politique ?
R.—Les syndicats de l'U. C. C.; les cercles agricoles; les sociétés d'Agriculture; les cercles de jeunes agriculteurs; les sociétés coopératives; les syndicats coopératifs, etc.
 - 5.—Q.—Est-ce que le montant de cet octroi sera basé sur le prix de vente de l'engrais chimique à destination ou au point de départ ?
R.—L'octroi sera basé sur le prix de liste au comptant des principales maisons faisant le commerce des engrais chimiques.
 - 6.—Q.—Est-ce que l'ancienne politique sur le mode d'encouragement pour achat d'engrais chimiques reste quand même en vigueur ?
R.—Non.
 - 7.—R.—Qu'entendez-vous par la facture qui devra accompagner les formules de réclamations ?
R.—Cette facture doit en être une de l'organisation agricole et devra mentionner le nom de l'acheteur, la nature de l'engrais acheté, la quantité et le prix de vente; elle devra être approuvée par le président et le secrétaire de l'organisation agricole.
 - 8.—Q.—Est-il permis de diminuer du prix de vente de l'engrais le montant de l'octroi revenant à chaque cultivateur ?
R.—Non.
 - 9.—R.—Cet octroi s'applique-t-il aux engrais doubles ?
R.—Oui.
- Ministère de l'Agriculture. Québec, le 8 février 1938.

Président du comité des démonstrations : — Monsieur l'abbé Arthur Gauthier.
Président du comité de la procession et décorations : — Monsieur l'abbé A.-A. Godbout.
Comité des cérémonies générales : — La commission

diocésaine des cérémonies liturgiques. Le très révérend Monsieur le Chanoine Arthur Robert, président.
Comité de chant : — La commission diocésaine du chant sacré et de la musique religieuse. Très Révérend M. le Chanoine J.-R. Pelletier, président.



KRIBLURGE

Les prix fixes du lait

MM. les échevins de Montréal se plaignent des prix fixes du lait dans la métropole. Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? C'est à voir. Ils prétendent que, par suite de la fixation arbitraire des prix, les ouvriers, les familles de chômeurs n'ont plus les ressources nécessaires pour se procurer du lait. On parle de trust et on recommande la concurrence. On ne peut blâmer les échevins de leur sollicitude envers leurs commettants. Nous espérons cependant, qu'ils ont, dans l'ensemble, des arguments moins ridicules à présenter que M. l'échevin Hector Dupuis. Aujourd'hui, dit-il, les employés n'achètent plus de lait, parce que la chopine se vend sept sous et qu'il ne leur reste plus que trois sous pour leur verre de bière... Dans ce cas, il ferait tout aussi bien de s'en prendre aux prix de la bière ! Ce qui nous intéresse en tout cela, c'est que le producteur de lait, que le brave cultivateur qui se lève à 5 h. du matin et finit sa journée à 7 h., pour traire ses vaches, reçoive le juste prix auquel il a droit. Il nous importe peu que l'intermédiaire touche un profit moindre, mais nous ne pouvons accepter que l'agriculteur soit réduit à vendre ses produits à des prix de misère.

Instruments aratoires

Au cours de la session fédérale, nos gouvernants doivent débattre la question des instruments aratoires. Déjà, un comité parlementaire a fait enquête sur ce sujet. Il a soumis un rapport dans lequel il affirme que les cultivateurs payent trop cher pour les machines agricoles dont ils peuvent avoir besoin. Il y a longtemps que, sans enquête, l'agriculteur s'en était aperçu ; mais lui, il a payé son expérience de ses deniers.

Si le rapport est fondé, on devrait sans retard, prendre les mesures nécessaires pour que la classe agricole ne paye pas plus que ce qu'elle doit et que ce qu'elle reçoit. Ses revenus ne sont certes pas trop élevés et il est temps que la justice, le bien-être, la prospérité soient pour elle, autre chose que des promesses d'élections.

Ce sont des députés des prairies qui ont d'abord, affirmé-t-on, soulevé la question des instruments aratoires.

res aux Communes. Quelque brave député du Québec, élu par les campagnes, voudra sans doute se joindre à eux, pour prendre la défense de nos cultivateurs.

Incidemment, on peut bien rappeler que c'est la politique générale d'armements qui a poussé les usines à relever les prix de toute machine qui nécessite une once de fer. Quand les canons se vendent à prix haut, il n'est plus besoin, semble-t-il, de fabriquer des herses, des

charrues et des moissonneuses...

L'aide mutuelle

On retrouve parfois, adaptées à la vie moderne, les belles traditions du passé. Entre voisins, on savait autrefois s'aider et se rendre de mutuels services. C'était déjà une forme de coopération.

Or, la coutume persiste et nous la trouvons transplantée dans une paroisse de la lointaine région d'Abitibi. Palmarolle a tenu, en effet, à envoyer un élève aux cours de coopération d'Oka. Dans ce fait, il n'y a rien que d'ordinaire.

Ce qui est louable, c'est que les cultivateurs de Palmarolle se sont entendus pour que le travail se continuât sur la ferme de l'agriculteur absent. Ils lui ont trouvé un remplaçant et ils le payent. C'est dire en quelle estime ils ont le gérant de leur Caisse populaire et quelles convictions les animent en matière de coopération. Est-il besoin de dire qu'en ce faisant ils donnent un bel exemple d'aide mutuelle.

L'élève, nous dit-on, est digne de la confiance de ses coparoiens et ces derniers ne tarderont pas à profiter à leur tour des connaissances qu'il aura acquises à Oka de même que des sacrifices qu'ils ont acceptés si obligeamment.

D. B.

La coupe du bois dans la province

On s'attend que la coupe du bois dans la forêt dure plus longtemps que d'habitude, cette année. On estime que le total des ouvriers en forêts actuellement est de 50,000 hommes répartis dans 2,400 chantiers. La coupe du bois se fait un peu au ralenti, maintenant, par rapport à l'activité intense qui régnait pendant le mois de décembre et la première partie de janvier.

Grâce aux chiffres fournis par M. L. Garneau, au ministère des Terres et Forêts, nous pouvons fournir certaines statistiques sur ce sujet. Au 31 décembre, on a coupé 252,722,555 pieds cubes de bois, dont 1,658,000 cordes de bois de quatre pieds. On prévoit que la quantité totale de bois coupé sera de 450,000,000 de pieds cubes.

A l'heure actuelle, le charroyage du bois empêche de pousser la coupe à fond de train.

Engrais chimiques

Nous l'avons dit déjà ; nous l'avons redit ; nous l'avons répété.

Nous y revenons, pourtant, pour que personne ne l'oublie et pour que les distraits — dont vous n'êtes pas — l'apprennent.

Les octrois accordés aux cultivateurs pour les encourager à employer les engrais chimiques seront distribués cette année selon un nouveau mode. Ils ne sont payables que sur la première tonne ou la fraction de tonne achetée.

Mais surtout nous avons attiré et attirons de nouveau l'attention sur le passage suivant :

"LES ACHATS DEVONT ÊTRE FAITS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU REPRÉSENTANT ATTITRE D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, D'UN SYNDICAT COOPÉRATIF OU D'UNE ORGANISATION AGRICOLE LÉGALEMENT CONSTITUÉE".

(1). C'est dire que si un cultivateur achète ses engrais seul ou par l'entremise d'un agent ou d'une entreprise strictement commerciale, il n'a pas le droit à l'octroi consenti par le gouvernement.

Pour vous qui êtes de l'U.C.C., il est facile de satisfaire aux exigences du ministère provincial de l'Agriculture. Donnez votre commande à votre cercle ; recommandez à vos amis de faire de même.

Que votre cercle s'adresse au Comptoir coopératif de l'U.C.C. et, en temps et lieu, vous recevrez sûrement l'octroi qui doit vous revenir.

(1) Pour autres renseignements, voir page 2.

M. Léon Casgrain...

(Suite de la page 1)

lui qui disait naguère : "Si l'U. C. C. n'existait pas, il faudrait la fonder" ?

Que si l'on se scandalise de ce que certains membres de l'U. C. C. et non des moindres aient tourné à la politique, nous répondons que les cultivateurs ne sont pas des parias, que M. Taschereau, avocat, fut à la fois premier ministre de la province et bâtonnier, que M. Duplessis cumule présentement ces deux fonctions ; du reste, on n'est pas si chatouilleux quand il s'agit des ouvriers ; n'est-ce pas M. Taschereau qui appela M. Arcand, membre influent du Congrès des Métiers et du Travail, au ministère du Travail, et M.

Gérard Tremblay, secrétaire général des Syndicats catholiques nationaux, au sous-ministère ? De quel droit refuserait-on aux cultivateurs ce qu'on accorde volontiers à toutes les autres classes ?

D'ailleurs, l'U. C. C. n'en réclame pas tant. Tout ce qu'elle demande aux politiciens, d'où qu'ils viennent et à quelque parti qu'ils appartiennent, c'est de la laisser accomplir en paix son oeuvre d'éducation sociale et ses oeuvres de rédemption économique.

Quant aux chicanes de parti, rarement propres et jamais intéressantes, elle ne tient pas le moins du monde à ce qu'on y mêle son nom et qu'on cherche à y compromettre son honneur.

Gérard FILION,
Secrétaire général

"Jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou!"

A quand la prochaine conscription ?

Un extrait d'un discours de M. A.-B. Hyndman, député conservateur de Carleton, Ontario, montre comme nos parlementaires s'entendent bien pour préparer la participation du Canada aux prochaines guerres de l'Angleterre. C'est à nous qu'il revient, semble-t-il, de défendre le palais de Buckingham, Downing Street, la Tour de Londres, Gibraltar et Singapour. Et c'est pourquoi, sans doute, la Défense Nationale achète de vieux contre-torpilleurs, des avions, des canons et des bombes. Voici cet extrait :

"Je puis ajouter que ceux qui n'ont pas eu le privilège d'assister au couronnement ont été certainement fiers de voir que le Canada était représenté à ces fêtes par le premier ministre (M. Mackenzie King). Ce qui nous a surtout plu, je crois, n'est pas tant ce qu'il a dit lors du couronnement que le discours qu'il a prononcé à l'exposition de Paris et dans lequel il a dit que lorsque la mère-patrie serait en danger, elle pouvait toujours compter sur l'appui du Canada. Ce sont des paroles que tout citoyen canadien, j'en suis sûr, a été heureux d'entendre notre premier ministre prononcer. Je crois qu'en tant que Canadiens nous tenons à convaincre la mère-patrie que, dans tous les conflits où elle se trouvera engagée, dans toutes les difficultés auxquelles elle aura à faire face, elle peut compter sur notre appui. Je préfère entendre des paroles de ce genre prononcées même en France, ce bon pays, que celles que nous avons entendues au cours de récentes élections complémentaires dans la province de Québec alors qu'on a dit dans différentes assemblées que si nous exécutions des travaux de défense au Canada, si nous dépensions \$35,000,000 pour des fins défensives, c'était uniquement pour protéger nos côtes. Je compte que la population canadienne pense que l'an dernier cette somme fut affectée à la protection des citoyens du pays, mais je compte aussi que si la métropole devait être attaquée, ou une partie quelconque du Commonwealth des nations britanniques, la population canadienne se porterait volontiers à leur secours".

(Extrait du "Hansard", no du 4 février 1938)

Communiqué

L'AGRONOME-CULTIVATEUR

THEORIE et pratique sont conciliables... même en agriculture. L'agronome-cultivateur tirerait sûrement profit d'une situation où l'étude et la pratique se compléteraient. Si nous avions à choisir entre ces deux facteurs importants en agriculture, nous préférons que la pratique seule, utilisant les leçons de l'expérience personnelle, obtiendrait encore d'assez bons résultats. A ces cas, encore assez nombreux, ajoutons la science agronomique, nous aurons l'idéal : le cultivateur-agronome.

Si certains cours des professeurs des écoles supérieures d'agriculture étaient soumis à une critique loyale de bons cultivateurs d'expérience, connaissant très bien les besoins de leur région, ils suggéreraient peut-être des mises au point appropriées et fort pratiques.

On répondra peut-être que les expériences sont faites... mais dans quel pays, dans quelle région, et par qui ? Transportons-nous sur une ferme ordinaire, chez un cultivateur de moyens ordinaires, où se pratique l'agriculture familiale. Il faudra peut-être varier la dose si on ne veut pas enregistrer d'autres faillites de praticiens victimes de théoriciens.

On vient d'écrire avec raison que "notre problème agricole n'est pas tant une question technique qu'économique". Qui le niera après l'expérience des dernières années. La situation économique du cultivateur québécois s'est aggravée presque en proportion du perfectionnement de la science agricole. Quoi conclure ? Ou bien les cultivateurs n'ont pas voulu en profiter, ou bien l'enseignement agricole n'a pas toujours été donné d'une manière efficace, digestive, assimilable... pratique.

L'agronome-cultivateur résoudre-t-il le problème ? Nous croyons qu'il aiderait à en trouver la solution. Vivant sur une terre, il aurait grande chance de donner un enseignement plus vivant parce que mieux adapté.

On se rend bien compte aujourd'hui qu'on a négligé l'organisation de la vente des produits pour ne s'occuper à peu près que de la production, avec les conséquences que l'on sait. Des agronomes-cultivateurs auraient constaté de bonne heure cette lacune ; ils auraient probablement donné un heureux coup de barre dans l'orientation de notre agriculture. Cela suppose, évidemment, qu'ils eussent été libres de le faire ; les agronomes-cultivateurs réduiront nécessairement le nombre des agronomes-fonctionnaires. Encore l'obsession !

N'a-t-on pas dit en haut lieu que la place normale de l'agronome est d'être établi sur une terre. Si c'est normal, c'est donc conforme au bon sens tout court.

Que les agronomes en congrès étudient cette question vitale. Elle en vaut la peine. C'est la considération de tous les précieux services que pourrait rendre un agronome-cultivateur dans une paroisse qui nous convainc de l'opportunité de travailler à faire une mentalité.

Ces services précieux seront le sujet d'un prochain article inspiré par la récente LETTRE COLLECTIVE DES EVEQUES que tous ceux qui aiment la terre devraient apprendre par coeur et surtout mettre en pratique. LES FILS DU SOL.

UNIONS DIOCESAINES

Pour Les EQUIPES D'ETUDES

de
l'U.C.C. "Quand donc cesserons-nous de mêler les oeufs avec les boeufs ?"
Gérard FILION.

LA MUTUELLE-VIE DE L'U.C.C. ET LE CHOIX DES MEMBRES

NOUS ne saurions nous attarder sur le principe coopératif étudié par M. Blanchet dans *La Terre de Chez Nous* du 3 octobre 1937 : "Faire affaire avec les membres". Faire affaire avec la Mutuelle-Vie de l'U. C. C., c'est s'assurer, c'est-à-dire de venir membre. Inutile d'insister.

Le Guide des sociétés coopératives agricoles, que nous avons déjà cité, pose un principe que nous aurions tort de négliger : "Ne sont admis dans la société coopérative que des personnes ayant des intérêts identiques".

C'est en somme le principe de la spécialisation de la coopération. Principe d'ordre, qui s'appuie sur le vieux proverbe : "Une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place".

L'application de ce principe fait regretter à certains gens que la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. n'assure que les membres de l'U. C. C. et les membres de leurs familles.

Il ne saurait en être autrement :

1o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. a été organisée aux frais de l'Union. Le plus élémentaire bon sens exige qu'elle rende service aux membres de l'Union.

2o La coopération doit se faire entre personnes qui ont des intérêts identiques. Dans l'assurance-vie, les intérêts des cultivateurs sont différents des intérêts des autres classes de la société :

a) A cause de l'atmosphère salubre de la campagne, à cause des conditions hygiéniques du travail des champs, à cause des habitudes sobres et honnêtes de la classe paysanne, la vie moyenne est plus longue à la campagne que dans les villes. Il s'en suit qu'en s'assurant dans des sociétés non spécialisées dans les risques agricoles, le cultivateur paye son assurance trop cher.

b) A cause de la stabilité relative des conditions économiques à la campagne, à cause du respect de la parole encore en honneur chez les cultivateurs, le maintien en vigueur des polices émises à la campagne coûte moins cher qu'en ville. Il n'est pas raisonnable qu'en s'assurant dans une société qui fait ses affaires à la campagne et à la ville, le cultivateur subisse les conséquences de l'instabilité et de l'inconstance des assurés des villes.

3o L'expérience de quelques sociétés européennes et, tout particulièrement, de la *Country Life*, de Chicago, qui fait de l'assurance-vie seulement chez les cultivateurs de l'Illinois, prouve que les cultivateurs ont énormément intérêt à s'assurer dans une société qui se spécialise dans le risque agricole et qui, au surplus, n'appartient à personne autre qu'à eux.

RESUME ET CONCLUSION

Pour conclure cette série d'articles sur la Mutuelle-Vie de l'U. C. C., nous ne saurions mieux faire que résumer les principes coopératifs appliqués par la société. Chacun de ces principes, tel qu'appliqué, constitue en effet un argument décisif en faveur des polices d'assurance-vie émises par la Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

1o La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. appartient à ses membres et à personne d'autre ; à ses membres elle fournit de l'assurance-vie à aussi bon compte que possible, c'est-à-dire au prix coûtant.

2o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. est administrée par ses membres, c'est-à-dire par des hommes qui ont confiance en la société et qui ont intérêt à réduire au minimum le coût de l'assurance.

3o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. ne leurre pas ses membres en leur faisant croire qu'ils toucheront de gros bénéfices ou dividendes, mais elle leur garantit qu'ils toucheront sous forme de ristournes toute partie de leurs primes qu'ils auront versée sans nécessité.

4o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. ne cherche pas à allécher les badauds en demandant des primes plus basses que celles de n'importe quelle compagnie ; elle a établi ses primes de façon à être en mesure de faire honneur à tous ses



Quelques professeurs des cours postsecondaires de Nicolet avec leurs élèves. Sur la première rangée, de gauche à droite, on remarque MM. les agronomes Desrosiers et Joyal, M. l'abbé J.-B. Caya, aumônier diocésain de l'U. C. C., M. Thuriel Belzile, directeur général de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C. et M. Léopold Paquin, propagandiste de l'U.C.C.

Pour l'élite rurale

(Suite de la page 9)

nous dit-elle; et par ma famille, je suis foncièrement campagnarde. D'un côté, des grands-parents colons puis fermiers; de l'autre, des ancêtres qui tiennent le même "vieux bien" depuis six générations". Elle nous confie d'ailleurs que son plus grand désir, comme celui de son mari, est de retourner le plus tôt possible vivre à la campagne. "Nous avons même deux fermes en vue; nous avons hâte que nos petits gars laissent les chiens de peluche et les lapins de flanellette pour de vrais animaux".

Et revenons à PAYSANA.

"Pendant plus de deux ans, ajoute madame Gaudet-Smet, j'ai collaboré au *Journal d'Agriculture*. J'y tenais un poste modeste d'où pourtant je voyais loin dans la plaine... Des centaines de lettres m'arrivaient chaque semaine, de tous les coins du pays, m'apportant des questions auxquelles j'ai essayé de répondre du mieux que je pouvais, toujours avec la sincérité d'un coeur anxieux de rendre service.

"Le *Journal d'Agriculture* disparut. Je déposai la plume qui m'avait valu des amitiés si intéressantes, tout en me désolant de voir mon travail si fatalement interrompu. Un jour, pourtant, de toutes les lettres que je continuais de recevoir, l'une m'arracha à ma désespérance.

Une fermière m'écrivait : "Mais qu'est-ce vous faites donc? Allez-vous continuer à vous oc-

cuper de nous autres?"

"Quel son angoissant rendait ce NOUS AUTRES! Ces deux mots, sortis d'une âme fière, devaient bouleverser la mienne. Ne résumant-ils pas tout le problème de la coopération et de la solidarité professionnelle? Deux mots, les plus simples de la langue, indiquaient qu'une femme du peuple paysan prenait sur elle les soucis, les inquiétudes de milliers d'autres femmes, rivées comme elle au labeur sacré de la terre et posait en toute confiance une question que je ne pouvais plus éviter. Ce n'était pas une invitation. Pas même un désir ni une demande. C'était un commandement.

Et voilà pourquoi, conclut madame Gaudet-Smet, dans une belle robe toile et laine du pays, PAYSANA arrivera bientôt, au début de mars, avec toutes les promesses du printemps.

Le programme est vaste : il s'attachera surtout, au chapitre "Arts domestiques", à traiter de tous les travaux se rapportant à la laine et à la toile, depuis le filage jusqu'à la haute confection. La cuisine sera surtout étudiée du point de vue des ressources combustibles du pays. Une femme-médecin aura la charge de vulgariser de bonnes habitudes d'hygiène et de parler de médecine familiale. Quant au problème de l'école rurale, en comptant avec celui des écoles normales et des écoles d'agriculture, il sera disséqué à fond...

32 pages par mois, pour un dollar par an, on en aura pour son argent...

engagements sans exiger de déboursés inutiles de ses assurés.

5o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. fait ses transactions au comptant, parce qu'elle n'est pas une coopérative de crédit.

6o La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. recrute ses membres parmi les cultivateurs seulement, pour que l'assurance coûte moins cher.

En terminant cette série d'articles, je tiens à remercier les équipiers qui ont eu le courage de me suivre jusqu'au bout. J'ai toujours essayé d'être aussi clair et aussi simple que possible, mais je doute fort qu'on ait trouvé dans mes articles l'intérêt soutenu que j'aurais souhaité leur donner. Je m'en excuse auprès de mes lecteurs.

C'est avec infiniment de plaisir que j'ai apporté ma modeste contribution au travail des équipes. Je souhaite de tout coeur que ces équipes donnent à la classe agricole une légion de coopérateurs avisés et convaincus.

Théodore GAGNON.

Prochaine série d'articles pour les équipes d'études : "Les principes coopératifs et les caisses populaires", par M. l'abbé Paul-Emile Dubé.

Mois de S. Joseph

PAR LE

P. LOUIS LALANDE, S. J.

C'est le 3ième mois du P. Lalande. Après celui du Sacré-Coeur et le mois de Marie, il nous donne aujourd'hui "Le mois de S. Joseph".

Il y expose des vérités et des faits de toute actualité. Ce "Mois", comme les deux autres, devrait être dans toutes les familles. Les ouvriers et les travailleurs de tout nom y trouveront des solutions claires et consolantes.

En vente au "Messager Canadien": 25 sous.

Pour tous autres renseignements, écrire à madame Gaudet-Smet, case postale 25, Montréal.

Les chevaux

Il y a au Canada neuf haras qui produisent un nombre considérable de chevaux de selle et de chasse, de police, de remonte et de messageries. Ce type de chevaux est très recherché au Canada et aux Etats-Unis, et il est peu à craindre que sa popularité diminue. Les cercles d'élevage de chevaux qui étaient au nombre de 125 en 1933 se montait à 254 en 1937, tandis que le nombre d'étalons de race pure approuvés en 1937 accusait une augmentation de 21 pour cent sur l'année 1936.

Légumes congelés

Les asperges, les fèves, le maïs, les pois et les épinards ont été les principaux produits conservés par la congélation au Canada en 1937. De même que les conserves de fruits congelés, ils trouvent une bonne demande dans le commerce des hôtels et des restaurants, mais comme ils exigent une température d'environ zéro, ils ne peuvent être offerts au public général tant qu'il n'existera pas de moyens de conservation au froid dans le commerce du détail.

GRATIS!

BROCHURE SUR LE HOCKEY

Merveilleux traité écrit par T. P. (Tommie) Gorman, intitulé "Comment Devenir une Etoile du Hockey" — abondamment illustré et rempli de renseignements intéressants sur la manière de jouer.

AVEC PHOTOGRAPHIES AUTOGRAPHIÉES DES PLUS CÉLÈBRES JOUEURS (préparées pour l'encadrement)

"Les Canadiens" en groupe
"Les Canadiens" en groupe
"Les Canadiens" en groupe

Dave Trotter Johnny Gagnon Herbie Cain
Baldy Northcott Will Cude Paul Haynes
Russ Blinco "Babe" Siebert Pete Kelly
Earl Robinson Aurel Joliat Marty Barry
Bob Gracie Walter Insall Joffre Desjardis
Carl Voss George Mantha "Ace" Bailey
Gus Barker Stew Evans Frank Bouchez
Dave Kerr Toe Blake "King" Clancy

• • • Faites votre choix • • •
et enlevez l'étiquette qui entoure une boîte de sirop de blé d'inde (Maïs) "CROWN BRAND" ou "LILY WHITE"
— Inscrivez votre nom et votre adresse au verso ainsi que les mots "Brochure sur le Hockey" ou le nom du joueur dont vous aurez choisi la photo (Une brochure ou une photo par étiquette). Adressez-le ou les étiquettes à l'adresse ci-dessous.

SIROP de BLÉ-D'INDE (Maïs)

EDWARDSBURG

CROWN BRAND

Célèbre aliment producteur d'énergie

The CANADA STARCH COMPANY Limited

G.P. 129, MONTREAL

Les Habitants

CHEZ EUX

CONVOICATIONS

DIMANCHE, LE 20 FEVRIER :

**Charterville,
Lac St-Paul,
Palmarolle,
St-André (Restigouche),
St-Camille (Wolfe),
St-Ephrem (Beauce),
St-Gabriel (Rimouski),**

DIMANCHE, LE 20 FEVRIER :

**St-Mathias,
Ste-Blandine,
Ste-Rose de Poularies,
Sayabec,
Wotton.**

VENDREDI, LE 25 FEVRIER :

St-Malachie.

Officiers DE L'U. C. C.

Président : M. Abel Marion,
Ste-Edwidge
Aumônier : R. P. Léon Le bel,
S. J.
1er vice-président : M. Alfred
Hardy, Ste-Basile
2ème vice-président : M. G.-H.
St-Cyr, Nicolet
Secrétaire général et gérant
du Comptoir coopératif : M. Gé-
rard Fillon, L.S.C.
Directeur général de la Mu-
tuelle-Vie : M. Thurbé Belzile,
L.S.C.
Rédacteur de la "Terre de
chez Nous" : M. Dominique
Beaudin
Conseillers juridiques : Me
Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H.
Lalonde, C.R.

Ste-Angèle

La séance du 2 février 1938 a groupé une centaine de cultivateurs. Le président a souhaité la bienvenue à M. l'aumônier et à l'un des directeurs diocésains qui étaient au milieu de nous. M. l'abbé A. Belzile a alors fourni des explications sur les caisses populaires, les principes coopératifs et la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. M. Tanguay a parlé de l'U. C. C., des cercles d'études, des cours à domicile, du Comptoir Coopératif, etc. M. l'abbé J.-A. Beaulieu, curé, a remercié les visiteurs et a exprimé sa confiance dans le travail fécond de notre cercle.

Antoine GUIMONT,
secrétaire.

Ste-Gratude

(Nicolet)

Réunion du cercle le 2 février 1938 sous la présidence de M. Philias Leblanc, 75 cultivateurs y assistent. M. l'aumônier donne quelques explications sur les cours post-scolaires qui commenceront la semaine prochaine. Les élèves inscrits sont au nombre de 50. Il parle aussi de l'achat des engrais chimiques en coopération et par le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. M. l'agronome Louis Baribeau nous donne une conférence très au point et très documentée sur l'alimentation du troupeau laitier. Il recommande les pâturages permanents et l'alimentation par le blé/Inde d'ensilage. Par ce moyen, on diminuera l'étendue du pacage, on libérera du terrain pour d'autres cultures. Du même coup, on accroîtra le rendement du troupeau et les profits du cultivateur.

Le secrétaire

Valcourt

Le cercle local a tenu sa réunion régulière le 3 février. M. Alfred Laverdure présidait. Le secrétaire donne lecture des circulaires relatives à l'achat des engrais chimiques. Plusieurs commandes sont prises, séance tenante. Sur proposition de M. Antoine Beauregard et de M. Pierre Charbonneau, il est résolu de demander au gouvernement de faire interdire la vente des boissons alcoolisées dans les hôtels le dimanche. Le cercle exprime ses vives sympathies à M. Henri Bissonnette, vice-président, affligé par la mort de son fils Léonard.

Geo. BOMBARDIER,
Secrétaire.

St-Frédéric

(Beauce)

La deuxième semaine de janvier a été marquée par l'ouverture des cours post-scolaires en cette paroisse. Plusieurs membres du clergé et plusieurs notables assistaient à l'inauguration faite le 13 janvier. Les élèves inscrits sont au nombre de 60 et à ce chiffre, il faut encore ajouter une vingtaine de cultivateurs. M. Charles-Eugène Chrétien a charge des cours de français et d'arithmétique. Les autres conférenciers seront MM. Busque, Plante, Painchaud, Laflamme, Bouchard et DeBlois. Plusieurs orateurs, dont M. le cu-

ré et M. Busque, ont adressé la parole à la séance d'ouverture.

Philibert Lessard, secrétaire

St-Elzéar

(Beauce)

A l'ouverture de notre dernière assemblée, M. l'aumônier a offert ses souhaits aux membres, puis il a parlé de la fondation d'équipes d'études en notre paroisse. Dans son allocution, M. le président énumère les progrès accomplis par l'U. C. C. et montre qu'ils ne sont que des étapes d'une constante marche en avant. Les membres discutent l'achat des engrais chimiques, puis la séance est levée.

Emile Lamontagne, sec.

Ste-Eulalie

Le cercle local a procédé à ses élections lors de la séance du 26 janvier et a formé le bureau de direction suivant : M. Donat Bergeron, président, M. Elphège Doucet, vice-président, M. Hermann Camirand, secrétaire, MM. Arthur Tourigny, Nestor Vincent, Doria Leblanc, Eloi Bergeron, Bruno Pellerin, directeurs. M. Théo de Aubry, sortant de charge, a présidé les élections. Le secrétaire a remercié les anciens directeurs de leur dévouement et a félicité les nouveaux élus. Il a de même exposé les avantages du Comptoir coopératif de l'U. C. C. Il fut alors décidé de faire les achats d'engrais chimiques par l'entremise de l'U. C. C. Auparavant M. l'abbé Bibaud, aumônier, avait exhorté les cultivateurs à bien soutenir leur association professionnelle. Des travaux furent présentés par MM. Armand Bergeron, Jacques Hébert, Eloi Bergeron et Georges Pellerin.

Hermann Camirand,
secrétaire

Rollet

A sa séance du 30 janvier, le cercle de l'U. C. C. de Rollet a adopté une résolution relative à la colonisation. Après avoir établi dans ses "considérations" que le but visé par la colonisation est d'établir les colons de façon définitive et d'en faire des cultivateurs aussi rapidement que possible, la résolution proprement dite est formulée comme suit : Sur proposition de M. Hector Paquin, il est résolu unanimement que demande soit faite au ministère de la Colonisation d'amender, pendant la session de la présente législature, la loi sur les primes de défrichement et de labour et de déterminer l'échelle suivante :

Prime de défrichement : \$25.00 l'acre.
Prime de labour : \$25.00 l'acre.
Ces primes seraient payables jusqu'à concurrence de 40 acres pour le défrichement et de 25 acres pour les labours. L'inspection des terrains pourrait être faite en juin, août et octobre, et les primes payées immédiatement après l'inspection afin de permettre au colon de subvenir à ses besoins.

Hector Paquin,
secrétaire

Montebello

M. Benoit de Cotret, propagandiste diocésain pour Ottawa, assistait à notre réunion du 9 janvier. Il a exposé les avantages de l'Association professionnelle. M. l'abbé Martin, aumônier, et M. Auguste Hébert ont aussi adressé la parole. Le cercle tenait une autre réunion le 11 janvier. M. Léon Ipperciel, parle d'agriculture et de

comptabilité agricole. Il s'ensuit une longue et instructive discussion. On fixe ensuite au deuxième lundi de chaque mois l'assemblée régulière du cercle. La réunion se termine par une brève allocution de M. l'aumônier.

Carmel HUNEAULT, sec.

St-Robert

(Richelieu)

Le cercle local a consacré sa séance du 6 février à l'étude des caisses populaires et de la coopération. 25 membres environ assistaient à cette séance qu'a présidée M. Joseph Rochefort. Il fut décidé qu'à l'avenir les réunions du cercle auraient lieu le deuxième mardi de chaque mois. Dès notre prochaine assemblée, nous nous mettrons à l'étude de la lettre pastorale sur le problème rural.

J.-B. LEMOINE, sec.

St-Philibert

(Beauce)

Lors d'une assemblée régulière du cercle tenue récemment sous la présidence de M. Arthur Paquet, il a été résolu de demander au gouvernement d'accorder aux cultivateurs de St-Philibert les primes de défrichement et de labour auxquelles ont droit les colons. Cette résolution, proposée par MM. Georges Rodrigue et appuyée par M. Georges Brochu, s'appuie sur le fait que les terres de la paroisse sont peu défrichées et que les cultivateurs, pour faire face à leurs obligations, doivent négliger leur terre et passer une grande partie de l'année dans les chantiers.

Florian LOIGNON, sec.

Ste-Anne-de-la-Pocatière

Réunion du cercle le 11 janvier sous la présidence de M. Félix Bélanger. Une vingtaine de membres sont présents. M. l'aumônier parle de l'amélioration générale de l'agriculture et des progrès de l'U.C.C. Après un commentaire d'une page de l'Evangile par M. Rosmond Caron, M. Rosario Hudson développe un article publié dans la "Terre de chez Nous". M. Charles Gagné recommande à nos membres de faire venir les publications françaises du ministère fédéral de l'Agriculture. Deux résolutions sont ensuite adoptées. La première demande une réduction des taux de l'électricité et l'électrification des campagnes. On considère que les taux ne devraient pas être plus élevés ici que dans l'Ontario. Une deuxième résolution félicite le procureur général de son attitude énergique vis-à-vis du communisme.

Louis-Philippe DIONNE, sec.

St-Hilaire

M. Guillaume Poudrette remplace le président absent. Tous les autres directeurs assistent à la séance. M. l'aumônier commente la lettre pastorale de Nos Seigneurs les évêques. Après avoir pris connaissance des listes de prix du Comptoir Coopératif de l'U.C.C., les membres discutent des achats à faire. On reviendra sur cette question à la prochaine séance. Le vice-président suggère qu'une partie de l'argent du cercle serve à payer les frais d'organisation de la Caisse Populaire. La question est ajournée au 1er mars alors que se tiendra notre prochaine séance.

Jean-Noël PETIT, sec.

St-André-Avellin

M. le chanoine H. Yelle a présidé la réunion du 2 février, à laquelle assistaient une trentaine de membres. Invité à prendre la parole, M. J.-A. Bélsisle, vice-président, a montré l'importance de bien choisir le grain de semence. Les cultivateurs, a-t-il dit, subissent des pertes considérables en employant des semences médiocres ou non soumises à l'épreuve de germination. Un ancien élève d'Oka, M. Gérard Whissel a ensuite parlé de la culture de la pomme de terre. A l'aide des statistiques, il montre la place qu'occupe cette culture en notre province et indique les moyens d'y exceller. M. le président remercie les deux conférenciers et, parlant d'expérience, il ajoute qu'il a pu vérifier la valeur de leurs conseils sur sa ferme de Ste-Cécile de Masham. A notre réunion du 9 mars, nous étudierons la classification des produits.

J.-Mastaï ROBERT,
secrétaire.

St-Camille

(Wolfe)

A la fin des cours post-scolaires, les élèves de cette paroisse ont adopté une résolution pour remercier les organisateurs des cours et demander que des cours identiques soient donnés chaque année. Voici, d'ailleurs, la partie essentielle de cette résolution : "Nous demandons 1o que ces cours soient répétés d'année en année, sur une période plus longue, si possible ; 2o que l'encouragement aux élèves qui suivent ces cours soit plus grand, car bon nombre étant dans la nécessité de gagner leur pain, sont privés de ces précieux enseignements".

Philippe LAROCHE,

St-Odilon

(Dorchester)

L'assemblée régulière du cercle a eu lieu le 24 janvier et on notait la présence d'une quinzaine de membres. M. Victor Brun a présidé cette réunion. Diverses résolutions ont été adoptées à l'unanimité. 1o Le cercle local demande d'abord qu'un prix minimum soit fixé pour le bois de pulpe vendu aux compagnies par les cultivateurs et les colons. 2o Le cercle prie le ministère des Terres et Forêts de faire ouvrir les chantiers au 1er octobre, afin que cultivateurs et colons puissent y travailler sans négliger leur terre comme la chose se produit lorsque les chantiers se font en été.

Clément NADEAU,
secrétaire.

St-Grégoire

Séance du cercle le 1er février, sous la présidence de M. Eddy Cormier. M. l'abbé Chartier, aumônier, est présent et parle des cours post-scolaires dont l'inauguration, en cette paroisse, est fixée au 8 février. Les membres discutent de l'achat des engrais chimiques.

Emile BELIVEAU,
secrétaire.

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,
515, avenue Viger
Montréal

Tél. : LA 6273

ABONNEMENT

Au Canada :

\$1.00 par année

\$2.50 pour 3 ans

A l'étranger :

\$1.50 par année

Imprimée par
L'Action Sociale, Ltée,
3, Boul. Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union Catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent aux prières de leurs membres les bres le repos des âmes de

M. Victor Riendeau, membre de l'U. C. C. et ancien président du cercle de St-Rémi-de-Napierville (1928-29), décédé récemment. Il était le père de M. Henri Riendeau, directeur actuel du cercle, et l'oncle de M. Hercule Riendeau, président de l'Union diocésaine de St-Jean.

Saint-Alexandre

Nous avons tenu notre assemblée régulière le 7 février. L'assistance était très nombreuse. M. l'aumônier nous a parlé des Caisse populaires et des avantages que nous pourrions nous procurer en fondant une dans la paroisse.

Armand VOYER,
secrétaire.

St-Denis-sur-Richelieu

Le 8 février, assemblée mensuelle du cercle. Nombreuse assistance. Remarques de M. l'aumônier et de M. le président sur la lettre collective des évêques sur le problème rural. Conférence de M. l'abbé J.-A. Lemonde sur l'alimentation de la vache en lactation durant l'hiver. Le conférencier exhibe une trentaine d'échantillons qui entrent dans la composition des aliments avec leur dosage en protéine, en matières minérales et en matières grasses, etc. ce qui semble intéresser beaucoup l'auditoire. M. le notaire Meunier met sur l'écran une pellicule montrant la fabrication de l'acier.

Le secrétaire.

Les Produits G A R D O

sauvegardent la santé
de vos animaux

Essayez notre

**Poudre Tonique et
Vermifuge No 3,
pour chevaux seulement.**

Elle détruit et chasse les vers ronds ou effilés. Donne de l'appétit au cheval et fait reluire son poil. \$1.00 par la poste.

GRATIS — Demandez notre Guide vétérinaire.

Produits Gardo, Ltée.

Dépt. A,
Waterloo, P. Q.

LES 3000 JEUNES ELEVEURS DU QUEBEC EN 1937.

Il y avait en 1937, 157 Cercles de Jeunes Eleveurs, dont 146 Cercles de bovins et 11 Cercles de porcs, formant une grande famille de 3122 Jeunes Eleveurs.

Mais on nous demandera peut-être: Que font tous ces jeunes enrôlés dans ces Cercles? Quel entraînement reçoivent-ils? Quels sont, en définitive, les résultats obtenus?

Qui n'a pas entendu parler du dernier succès de nos Jeunes Eleveurs à Toronto, où ils ont remporté pour la sixième fois depuis 1928, le championnat du Canada pour l'appréciation du bétail laitier à l'Exposition Royale?

C'est le résultat d'une année de travail et l'aboutissement d'une série de concours tenus dans tous

les districts de la province de Québec au cours de l'été; réunions locales, concours régionaux d'appréciation, participations aux expositions régionales et provinciales A et B et à la grande exposition provinciale des Jeunes Eleveurs à Sherbrooke, au mois d'août. Cette victoire des nôtres à Toronto terminait, en quelque sorte, l'une des saisons les plus actives dans l'histoire des Jeunes Eleveurs de cette province.

Dans le présent article, nous voulons donner un bref aperçu du travail accompli par les jeunes éleveurs du Québec au cours de l'année 1937 et démontrer que nos jeunes éleveurs reçoivent, par l'intermédiaire de ces cercles, un entraînement pratique qui leur permettra de devenir plus tard de meilleurs éleveurs et des cultivateurs mieux renseignés.

Il est bon de mentionner que ces cercles sont organisés et surveillés par le Ministère fédéral de l'Agriculture, avec la coopération du Service provincial de l'Élevage et que les deux Ministères les encouragent de diverses façons.

Voici quelques statistiques qui démontrent le travail d'amélioration qui se fait dans les troupeaux des parents des jeunes éleveurs. En effet, nous ne faisons ici aucune distinction entre les troupeaux des parents et ceux des Jeunes Eleveurs.

	1936	1937
Membres ayant troupeaux tuberculinsés	55.3%	79.1%
Membres ayant taureaux pur-sang	62.6%	64.0%
Fermes pratiquant le contrôle laitier	27.7%	29.0%
Fermes pratiquant l'élevage du porc	78.8%	76.2%
Fermes pratiquant l'élevage des moutons	56.4%	57.0%

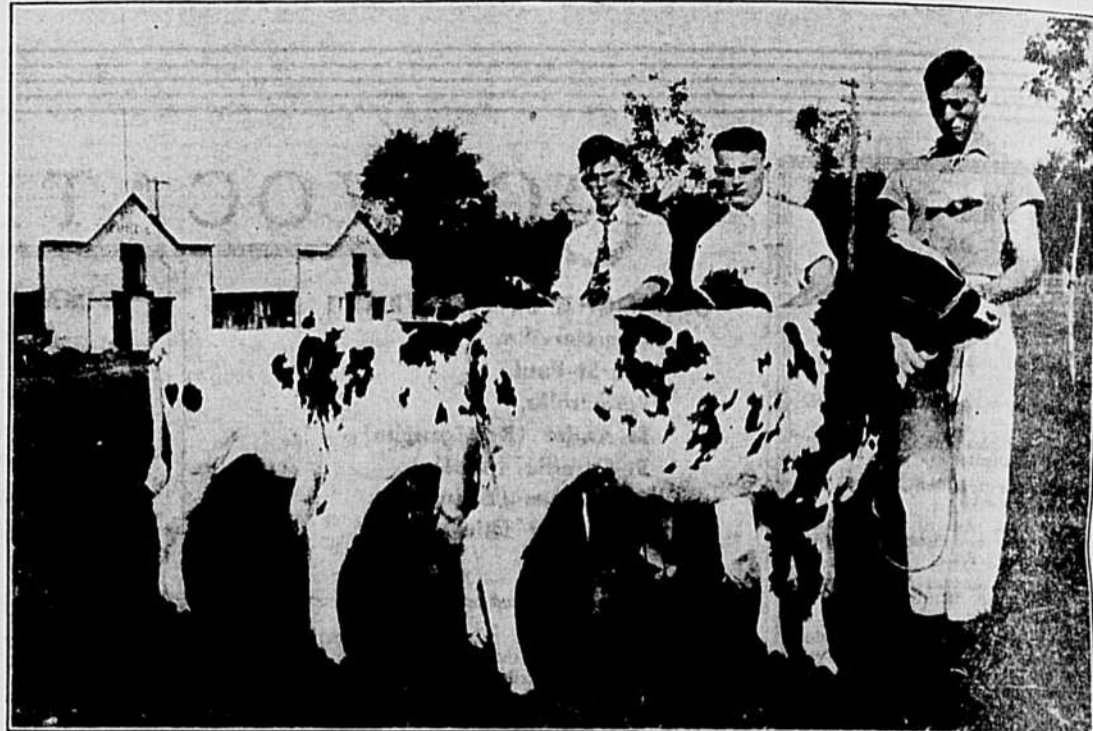
Le nombre des membres dépasse maintenant les 3,000. Dans les Cercles de Jeunes Eleveurs de bovins, nous comptons 2081 troupeaux. En 1937 par conséquent, nos propagandistes des Cercles de Jeunes Eleveurs ont visité ces quelques 2,000 troupeaux plusieurs fois. Au cours de leurs visites, les propagandistes n'ont pas seulement confiné leurs remarques ou leurs conseils aux génisses ou aux porcs du cercle; ils ont pu, en réalité, imprimer un élan à l'amélioration de ces troupeaux, faire adopter par ces cultivateurs de meilleures méthodes d'élevage, de sélection, de culture, et même leur aider dans l'achat et la vente de leurs animaux.

Dans les Cercles, chaque membre s'entraîne à devenir un bon éleveur en élevant bien ses animaux, conformément aux instructions de son propagandiste. Plus tard, il devra présenter ses meilleurs sujets à l'exposition du cercle ou régionale, d'où la nécessité pour lui d'apprendre à bien préparer ses animaux et à les présenter habilement.

Le cercle est un groupement de jeunes de 12 à 21 ans. Les assemblées mensuelles sont de rigueur, car c'est par ce moyen que les jeunes s'initient à l'étude des questions agricoles et s'habituent à parler en public, à préparer des travaux, des conférences, à prendre part à des débats, à des discussions en un mot à s'instruire et à se préparer en vue de devenir des cultivateurs modèles.

AUX EXPOSITIONS REGIONALES ET PROVINCIALES

Depuis 1935, le Ministère fédéral de l'Agriculture accorde une subvention supplémentaire aux expositions régionales et provinciales, classe A et B, en vue d'organiser une section spéciale aux jeunes fils et filles de cultivateurs.



Jeunes éleveurs de veaux ay rshires. — "La valeur n'attend pas le nombre des années..."

C'est ainsi que depuis 3 ans, bon nombre de Jeunes Eleveurs ont pris part aux divers concours d'appréciation ouverts pour eux à ces expositions régionales et y ont exposé des génisses. On sait maintenant la part active que prennent nos Jeunes Eleveurs aux expositions de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, d'Ormslow, de Waterloo de Roberval de St-Hyacinthe de Rimouski, pour ne nommer que celles-là.

En 1937, 944 jeunes éleveurs du Québec se sont inscrits aux 13 Expositions A et B de la province et à celle d'Ottawa. Le nombre de participants aux divers concours tenus à ces expositions était de 626 l'an dernier. L'on s'accorde généralement à dire que les jeu-

nes éleveurs rehaussent de beaucoup la valeur de ces expositions, car ces jeunes, dans leur blanc costume, présentant avec beaucoup d'habileté des sujets de haute qualité et parfaitement entraînés, attirent un grand nombre de spectateurs. Ce sont là nos exposants de l'avenir. N'est-ce pas aussi un moyen d'améliorer nos futures expositions? car sans nul doute, nos exposants y seront plus nombreux; ils y présenteront des sujets de meilleure qualité et mieux entraînés.

L'EXPOSITION DE SHERBROOKE

Depuis 1925, l'Exposition de Sherbrooke est considérée comme l'exposition provinciale des Jeu-

nes Eleveurs. C'est là que se réunissent chaque année les diverses équipes de jeunes juges qui prennent part au grand concours provincial d'expertise en vue de choisir les équipes gagnantes devant représenter la province au concours interprovincial d'appréciation à l'Exposition Royale de Toronto. En 1937, il y avait à Sherbrooke un ralliement de 300 Jeunes Eleveurs, d'une très bonne tenue; ceux-ci, venus à leurs frais et dépens des divers districts de la province, représentaient approximativement le dixième de l'effectif total des Jeunes Eleveurs de la province.

Les jeunes des Cantons de l'Est y exposaient en plus leurs meilleurs sujets.

(Suite à la page 16)

Ne pouvez-vous DORMIR la nuit?



Lorsque vous allez au lit la nuit, vous agitez-vous fréquemment afin d'obtenir le sommeil? Il se peut que votre système digestif soit engorgé de matières à évacuer et que la cause réelle de vos nuits sans sommeil soit une élimination irrégulière!

"Obtient le sommeil reposant"

"J'ai employé toutes sortes de remèdes mais je n'ai obtenu aucun soulagement jusqu'à ce que je prenne du Novoro du Dr. Pierre. Après cela je pus de nouveau dormir. J'ai toujours dit et je maintiens que votre Novoro est un excellent remède".

Ed.-L. Hinz, Alpena, Mich.

NOVORO du Dr PIERRE

Tous les jours de nouvelles personnes apprennent les bienfaits qu'on peut obtenir en faisant usage régulièrement du Novoro du Dr Pierre, tonique pour l'estomac, qui a fait ses preuves. Depuis cinq générations il est venu en aide à des millions de personnes qui souffraient de simples rhumes, de nervosité, indigestion, constipation et dérangements d'estomac dus à une digestion et une élimination défectueuses. Il tonifie l'estomac — règle les intestins — aide la digestion et stimule aussi l'appétit car il élimine les déchets toxiques du système digestif. Si vous souffrez d'une mauvaise digestion ou de constipation, remplissez le coupon ci-dessous et procurez-vous aujourd'hui même une bouteille de Novoro du Dr Pierre!

Le Liniment Oléolo du Dr Pierre

Il a procuré le soulagement décisif à des milliers de personnes qui souffraient de douleurs rhumatismales et névralgiques, de maux de dos, simples maux de tête, endurcissement et rigidité des muscles, coups, meurtrissures, entorses. C'est le remède du foyer depuis plus de 50 ans. Il calme, réchauffe et est économique en même temps. Livrés au Canada sans frais de Douane

Offre spéciale—Commandez aujourd'hui Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 256 Stanley St., Winnipeg, Man., Dept. DC-476-42, Chicago, Ill.

Veillez m'envoyer, en port payé, la médecine d'essai mentionnée ci-dessous, pour laquelle je remets:

1) \$1.00 pour une généreuse bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre, contenant 14 onces de médecine, valeur \$1.20.

1) \$1.00 pour deux bouteilles régulières de Liniment Oléolo du Dr Pierre, contenant 3 onces 1/2 chacune, valeur 60c. la bouteille.

1) \$2.00 pour une bouteille d'essai de Novoro et deux bouteilles de Liniment Oléolo du Dr Pierre.

1) Veillez envoyer les remèdes C.O.D.

Nom

Adresse

Bureau Postal

Poussins - Poussins - Poussins

POUSSINS PLYMOUTH ROCK BARRES

PLUS QUE VOTRE ARGENT, MESSIEURS!!!

Qualité! - Qualité! - Qualité!

Coqs enregistrés ou R. O. P. à la tête des troupeaux.

Nous vous prions de bien remarquer la qualité de nos reproducteurs.

Attention! Attention! Attention!

Tous nos coquets enregistrés et R. O. P. proviennent de poules dont les records de ponte se sont élevés de 240 à 287 oeufs par année, pesant de 25 à 28 onces la douzaine. Tous les oeufs mis en incubation sont classés sévèrement pour la couleur, la forme et la pesanteur.

Tous nos troupeaux sont sous le contrôle d'un instructeur spécialement attaché à la région.

Aucun oeuf incubé ne pèse moins de 24 onces.

Tous ces sujets ont subi avec succès l'épreuve du sang contre la diarrhée bacillaire. Tous nos poussins sont sélectionnés avant l'expédition.

Pour toutes ces raisons vous n'aurez qu'à vous féliciter d'avoir acheté des poussins provenant du Couvoir Coopératif de St-Barthélemi.

Nous prions tous les aviculteurs intéressés de bien vouloir donner leur commande trois semaines à l'avance, afin que nous puissions les satisfaire.

Pour toute commande de 1000 poussins et plus donnée trois semaines à l'avance, \$1.00 de moins par 100 poussins.

Pour tout renseignement ou commande s'adresser :

Comptoir Avicole

Saint-Barthélemi (Berthier)

A. HEBERT, gérant, agent

Couvoir Coopératif

Saint-Barthélemi (Berthier)

C. BROUSSEAU, B.S.A., sec.

Un recensement des animaux à fourrures

AVEC le concours des agronomes de la province, le Service de la Santé des animaux (section de l'Élevage des animaux à fourrure) entreprend de faire le dénombrement de tous les animaux à fourrure: renards, visons, etc, élevés en captivité.

Tous les éleveurs sont invités à répondre consciencieusement au questionnaire qu'ils seront appelés à remplir prochainement. Il y a lieu de croire que tous les intéressés se rendront de bonne grâce à cet appel, parce qu'une statistique ne saurait être utile aux fins d'orienter une industrie vers un avenir prospère, que si elle se rapproche le plus possible de l'exactitude des faits.

Nous avons eu récemment l'occasion de l'écrire: Les capitaux investis dans l'élevage du renard, du vison et autres animaux à fourrure, par la classe agricole, sont passablement élevés, ils méritent d'être protégés. On ne saurait leur assurer meilleure protection qu'en adaptant la production à la capacité d'absorption des marchés à fourrure.

Voilà l'unique but que poursuit le Service de la Santé des animaux en faisant ce recensement, lequel, nous le répétons, ne pourra rendre service à l'industrie de la fourrure que dans la mesure où les principaux intéressés, les éleveurs, voudront bien collaborer généreusement à cette initiative qui fait honneur à ceux qui ont mission de surveiller leurs intérêts, et veulent en orienter la production dans une voie sûre, à la lumière de statistiques véridiques.

Éleveurs d'animaux à fourrure, nous comptons sur votre coup de main, le meilleur, le plus généreux.

NOS EXPORTATIONS DE BACON

Le Canada, en vertu des accords commerciaux avec le Royaume-Uni, aurait droit d'exporter sur Londres, 280,000,000 de livres de bacon par année. En 1937, nos exportations atteindraient, dit-on, 190,000,000 de livres. Il nous faudrait ajouter encore 95,000,000 aux exportations de l'année dernière pour atteindre la quantité que notre pays pourrait exporter. 95,000,000 de livres de bacon cela représente beaucoup de pores de 200 livres. Faites le calcul et vous verrez que

La décentralisation du travail agronomique

Acceptée en principe et en fait

LE principe du projet de décentralisation du travail agronomique, sérieusement étudié lors du dernier congrès des agronomes régionaux, en décembre, est définitivement accepté. On en poursuit la réalisation avec célérité.

Par décentralisation du travail agronomique, on entend l'établissement d'un agronome officiel au centre de petits districts comprenant, au plus, cinq ou six paroisses. Le bureau du conseiller technique des cultivateurs sera d'accès plus facile pour la majorité des agriculteurs qu'il ne l'était autrefois lorsqu'il n'y avait qu'un agronome par comté, où s'il ne devait pas parcourir un comté entier, n'avait pas moins de 12 à 15 paroisses à surveiller. Le plan de distribution adopté tient le milieu entre l'ancien système et celui des tenants d'un projet ayant comme objectif un agronome par paroisse.

Le champ d'action de l'agronome officiel ainsi réduit en superficie territoriale permettra à ce dernier d'organiser et d'encourager un plus grand nombre d'initiatives. Sauf les quelques cas de productions particulières requérant l'intervention de spécialistes, l'agronome de district disposera du temps nécessaire pour s'intéresser à l'organisation générale des fermes, de celles, principalement, dont les exploitants jugeront bon d'avoir recours aux conseils de l'homme de science.

D'ici peu, il est possible qu'on vous annonce que votre agronome officiel réside à... X. Nul doute que vous lui ferez bon accueil lors de son premier contact avec vous. Il vous réunira probablement pour vous parler des problèmes agricoles de l'heure, puis élaborer, de concert avec vos groupements agricoles, un programme d'améliorations conforme aux ressources et moyens d'action dont vous disposez et répondant le plus exactement à vos aspirations.

Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en énumérant ici quelques-uns des projets dont vous entretiendra sûrement votre agronome officiel. Je citerai d'abord les concours d'exploitation rationnelle de fermes. D'accord avec les observateurs des progrès de l'agriculture moderne, le concours de fermes nous apparaît comme le mode de vulgarisation le plus pratique des méthodes de culture scientifique. Le plan d'opération englobe tous les départements de l'exploitation. Il implique la solution de problèmes fondamentaux tels que: l'épandage des engrais; un meilleur système d'assolement; les amendements calcaires; la conservation et l'emploi judicieux des engrais de ferme; l'emploi raisonné d'engrais chimiques appropriés aux différents sols; la fertilisation des pâturages; une plus forte production de céréales et de meilleurs fourrages et le choix de bonnes semences.

Au chapitre de l'industrie animale, le concurrent est invité à épurer son troupeau en commençant par éliminer les animaux malades desquels il serait téméraire d'escompter un bénéfice quelconque. Graduellement, par le système du contrôle laitier, il pourra sélectionner les meilleurs sujets d'élevage; peut-être, se rendra-t-il mieux compte que l'achat d'un taureau bien racé est un placement avantageux s'il veut augmenter le rendement laitier du troupeau. L'aménagement d'une porcherie hygiénique ou le remodelage de celle qui existe déjà, peuplée de bons pores, pourrait contribuer pour une part intéressante des revenus de l'exploitation. Qui sait si, sur telle ou telle ferme du district,

nous pouvons élever encore beaucoup de porcelets avant de saturer les marchés qui nous sont ouverts pour cette production animale.

Réfléchissons

Nous retenons l'attention du lecteur sur un avis publié dans ces pages par lequel les

vos agronomes ne constatera pas un mauvais équilibre de la production animale. Trop de vaches, dans certains cas, de vaches, dis-je, ne rapportant pas suffisamment pour payer leur nourriture et absence de porcherie quand la production porcine, depuis quelques années, est une de nos plus heureuses spéculations animales. Quelques changements dans vos méthodes d'élevage s'imposent peut-être à la bergerie et au poulailler. Le concours de fermes est organisé de manière à ce que l'exploitant surveille l'ensemble de tous ses départements, que le nombre d'unités animales soit bien en rapport avec la capacité de rendement des champs.

Et cela ne se vérifie que par la tenue d'une comptabilité agricole permettant au cultivateur de raisonner son entreprise et de dépister les fuites par où s'échappent ses bénéfices. Voilà pour ce qui concerne le domaine individuel.

Le cultivateur qui a réussi à placer son entreprise sur un bon pied d'exploitation a déjà parcouru une bonne étape de la course au progrès. On peut bien se demander, toutefois, s'il peut, tenant compte de l'évolution dans tous les domaines de l'activité sociale et économique, en arriver là en ne comptant que sur ses seules ressources physiques, intellectuelles et surtout pécuniaires. Il est permis d'en douter. S'il le peut, tant mieux. Mais il y parviendrait plus vite et à moins de frais en travaillant de concert avec ses confrères, dans les cadres de l'association professionnelle, où là seulement il pourra consacrer plus de temps à l'étude des problèmes inhérents à la profession d'agriculteur. Aussi bien devrait-il recourir à la coopération pour ses achats, ses ventes et songer à l'organisation du crédit local.

Voilà un vaste champ d'apostolat pour l'agronome de district, et nul ne sera surpris si le nouveau technicien agricole de votre arrondissement vous entretient de ces projets d'union professionnelle, de formations de sociétés coopératives. Se permettra-t-il également de vous inviter à fonder une caisse populaire et y placer vos économies afin que celles-ci soient utilisées d'abord et exclusivement pour assurer l'épanouissement de vos entreprises locales.

Il parlera également de grouper vos épouses et vos filles dans les cercles de fermières où elles apprennent à collaborer plus effectivement à la réussite de vos entreprises. Il invitera sans doute vos fils à faire partie des cercles de jeunes agriculteurs et à souscrire aux clubs de jeunes éleveurs, afin de les préparer, le plus de bonne heure possible, à la carrière que vous leur aurez appris à aimer, parce qu'elle est digne entre toutes et que c'est elle qui fait encore la force des peuples, au moral, au physique et à l'économique.

En vous tenant ces propos, avec lesquels la classe agricole, fort heureusement se familiarise de plus en plus, l'agronome accomplira scrupuleusement son devoir envers l'Etat qui requiert ses services, a recours à son savoir et sa compétence pour vous mieux servir. L'Etat a conscience que la cause agricole ne pourra jamais être mieux servie que par des agriculteurs compétents, unis et fermement convaincus de la nécessité de la coopération pour parvenir à la conquête du succès. Et le succès de l'agriculture veut dire en province de Québec, le progrès et la stabilité des institutions qui nous tiennent le plus à cœur.

F. F.

Congrès des jardiniers- maraîchers

L'ASSEMBLEE annuelle de la société des Jardiniers-Maraîchers de la province de Québec est annoncée pour les 10 et 11 mars, à Montréal. L'agenda de ce congrès est en voie de préparation. On nous affirme que les séances offriront un intérêt inaccoutumé.

Ainsi, pour la première fois, le programme comporte une réunion conjointe des des cultivateurs-maraîchers et des marchands de fruits et légumes de la métropole. Des officiers de l'Association des Marchands-détaillants seront également invités à rencontrer les producteurs. Il ne fait pas de doute que ce premier contact, entre groupes aussi intimement liés au progrès du commerce, fournira à chacun l'occasion d'échanger des idées et de formuler des projets visant à assurer une distribution plus rationnelle des produits agricoles sur nos marchés, de manière à donner la préférence à nos productions, dans la mesure où les cultivateurs s'appliqueront à satisfaire aux exigences de la clientèle.

On sait que la section des marchés récemment organisée au Service de l'Horticulture, se propose d'agir comme agent informateur auprès des producteurs et distributeurs. Cette liaison très opportune entre groupements liés à des intérêts pratiquement communs a manqué jusqu'à présent. Bien que nous ne prétendions pas la présenter comme une panacée à tous les maux, on peut déduire que cette intervention d'un organisme totalement désintéressé et des mieux disposés à servir est appelée à améliorer notablement les conditions actuelles du commerce des fruits et légumes.

Nous reviendrons sur le sujet. En attendant nous invitons tous les cultivateurs-maraîchers à se donner rendez-vous à Montréal les 10 et 11 mars, leurs meilleurs intérêts le commandent.

Dieu", la "Merveilleuse" et autres, à des prix allant de \$2. à \$3. la livre. Les cultivateurs avertis ne se laisseront pas prendre au piège, nous entretenons du moins cet espoir. Rappelons encore une fois que ces grains sont vendus en marge de la loi fédérale des semences. Les variétés d'avoine donnant encore les meilleurs rendements sont la Bannière, l'Alaska et beaucoup de producteurs sont très enthousiastes au sujet de la variété d'avoine Cartier dont nous avons vu de magnifiques récoltes dans divers comtés. Avant de payer de deux à trois dollars la livre pour une semence d'avoine ce qui représenterait environ

(Suite à la page 14)

L'avortement épizootique des bovidés

DIVERSES causes peuvent provoquer l'avortement chez la vache: chutes, aliments avariés, etc. Ces avortements accidentels sont relativement rares et d'autre part, il est facile d'en éviter la répétition.

L'avortement épizootique présente par contre une importance beaucoup plus grande pour l'élevage; il s'agit en effet d'une maladie contagieuse due à l'infection des animaux par un microbe, le bacille de Bang. L'avortement épizootique se transmet avec la plus grande facilité des sujets malades aux sujets sains.

L'avortement épizootique cause à l'agriculture des dommages qui peuvent se chiffrer par millions. Ces dommages sont de diverses sortes. La perte des veaux, la nécessité de reconstituer le troupeau par des achats d'animaux ne sont pas les seules pertes que doivent subir les propriétaires. Les vaches infectées qui, comme nous le verrons, n'avortent pas toutes présentent des troubles particulièrement regrettables. Nous signalons en particulier qu'un grand nombre de ces animaux restent stériles, que certaines qui mettent au monde des veaux viables retiennent le délivre et présentent par la suite des infections chroniques de l'utérus, qu'une forte proportion des veaux nés de femelles infectées sont atteints dans les premiers jours de leur existence de maladies infectieuses rapidement mortelles. Il ne faut pas oublier qu'à ces pertes s'ajoute encore la diminution de la production du lait, la fréquence des infections de la mamelle. Enfin le propriétaire d'un troupeau où l'on sait que des avortements se sont produits, éprouve les plus grandes difficultés à vendre ses animaux à des prix avantageux.

Il faut savoir que le bacille de Bang, qui cause l'avortement de la vache, provoque chez l'homme la maladie connue sous le nom de fièvre ondulante, maladie longue, souvent grave et parfois mortelle. L'infection de l'homme a lieu soit par la consommation de lait provenant des vaches infectées, soit par simple contact de la peau avec des produits contenant les microbes.

On comprend donc que dans tous les pays — car la maladie existe dans tous les pays où se pratique l'élevage — les gouvernements aient organisé la lutte contre l'avortement épizootique, aussi bien pour protéger la santé de l'homme que pour améliorer l'hygiène des animaux et éviter des pertes désastreuses aux cultivateurs.

Il n'existe pas actuellement de vaccin ou de sérum contre l'avortement qui puisse être utilisé au Canada. Les uns sont inefficaces, d'autres qui sont actuellement essayés dans divers pays sont, en raison de certains dangers, interdits au Canada.

La lutte contre l'avortement épizootique repose donc entièrement sur l'une des deux méthodes suivantes. Dans un premier cas — cette méthode est la plus employée — on

élimine de l'étable tous les animaux porteurs du microbe de la maladie, (parmi ces animaux, il en est qui n'ont jamais avorté) et l'on constitue un troupeau composé uniquement d'animaux sains. Bien entendu il ne suffit pas de débarrasser l'étable des sujets infectés; il faut encore faire disparaître toute trace de l'infection en désinfectant convenablement tout ce qui a été en contact avec les animaux malades. Il faut aussi éviter son retour en améliorant les conditions hygiéniques et surtout en n'introduisant dans le troupeau aucun sujet qui n'ait subi un examen satisfaisant. Dans la province de Québec, le service de la Santé des animaux du ministère de l'Agriculture se charge gratuitement de l'examen des animaux et de leur surveillance à la condition qu'il s'agisse d'un troupeau composé d'animaux pursang et que le propriétaire accepte de se soumettre aux conseils d'ailleurs simples, qui lui seront donnés par les vétérinaires chargés du travail. Cette méthode donne de bons résultats; elle demande au début quelques sacrifices de la part du propriétaire, par la suite elle réclame surtout de la patience et du soin. Assez rapidement il est possible d'éliminer la maladie du troupeau.

Il peut arriver que le propriétaire ne veuille pas ou ne puisse pas vendre les animaux qui ont été reconnus infectés. Dans certaines conditions, il est possible de procéder de la façon suivante: on constitue toujours en soumettant les animaux à un examen vétérinaire deux troupeaux, l'un sera formé des animaux sains, l'autre des animaux malades. Les animaux malades doivent être placés dans une étable complètement séparée et, autant que possible, ils doivent être soignés par un personnel différent de celui qui s'occupe des animaux sains. On voit immédiatement que cette méthode n'est applicable que dans des conditions exceptionnelles, et elle entraîne souvent des dépenses qui ne compensent pas toujours l'économie qui est réalisée en ne se débarrassant des animaux malades qu'au moment le plus avantageux.

Un grand nombre des éleveurs de cette province se sont familiarisés depuis longtemps avec l'épreuve d'agglutination — l'épreuve de sang — qui sert à reconnaître les animaux infectés. Elle consiste à faire agir sur les microbes de la maladie le sérum du sang. S'il provient d'un animal infecté il a la propriété de réunir les microbes en petits amas facilement visibles à l'oeil nu, de les agglutiner. Cette méthode donne d'excellents résultats et l'on peut avoir une entière confiance en elle. Il arrive néanmoins que certains faits surprennent les propriétaires qui font éprouver leur troupeau. Ce sont ces faits que nous allons essayer d'expliquer.

1. — Une vache qui avait donné une réaction négative, et que l'on considérait comme saine, avorte. — Cette erreur apparente de la réaction peut

Service de l'enseignement agricole.

Les "4-H Clubs", aux Etats-Unis

QUE sont les cercles de jeunes agriculteurs aux Etats-Unis? On les appelle, en général, les "4-H Clubs", pour les raisons suivantes: — Leur devise "To make the best better", se traduirait par "Améliorons constamment" ou, "Toujours de mieux en mieux". Celle-ci s'applique dans quatre domaines représentés par les 4-H dans chaque lobe d'un trèfle à quatre feuilles.

Ces 4-H représentent les quatre premières lettres des mots suivants: Head: la tête, heart: le coeur, hands: les mains, health: la santé. Cet ensemble représente bien un symbole d'unité dans le développement normal de la jeunesse.

En effet, cette devise s'applique d'abord à la tête: head, 1o en la meublant de connaissances indispensables; 2o en formant le jugement, l'esprit d'initiative et la volonté par des exercices, où l'esprit est le chef, le corps l'auxiliaire. Ensuite le coeur: heart. Sa place est essentielle ici dans le développement de tout l'homme. La religion, l'amour, le désir et le goût de la vérité, de la loyauté, de la coopération, de l'entraide, de l'amour de l'agriculture, de la ferme, du village, de la patrie enfin. Voilà toutes les cordes à faire vibrer dans ce merveilleux et sensible instrument qu'est le coeur humain, surtout le jeune coeur de toute une élite rurale nombreuse qui pousse fière, droite et éclairée comme nous le verrons par quelques chiffres dans la deuxième partie de cette brève étude.

Puis, "les mains": hands. La tête observe, apprend. De concert avec le coeur, elle se décide et agit. C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Le travail du cercle enseigne par l'action directe d'une entreprise déterminée (project), à la ferme de chaque membre. "Learn to do by doing". "Apprenons à agir en agissant", disent les "leaders" de ces cercles.

La santé: health, dernier H de notre trèfle à quatre feuilles. Que sont en effet, toutes les facultés précédentes sans une assise solide: la santé! Que d'espoirs, de talents ruinés, inopérants et passifs parce qu'on a oublié dans l'homme une partie essentielle: la valeur immédiate du capital humain

être due à diverses causes. Tout d'abord, il peut s'agir tout simplement d'une vache qui, saine au moment de l'épreuve, a été placée dans des conditions telles qu'elle s'est infectée; dans ce cas une nouvelle épreuve indiquera la cause exacte de l'avortement. Dans certains cas l'avortement aura été accidentel, ici l'épreuve d'agglutination montrera que l'avortement épizootique ne peut être mis en cause. Il faut remarquer également que si la prise de sang a lieu à certains moments et en particulier immédiatement avant ou immédiatement après le vêlage, un animal réellement infecté peut donner une réaction négative. Il est facile de prévenir cette cause d'erreur en tenant compte au moment de la prise de sang, de la date du vêlage et en ajournant le prélèvement chez les sujets ayant vêlé peu de jours auparavant ou qui sont sur le point de mettre bas.

2. — Une vache ayant donné une ou plusieurs réactions positives mène ses gestations

et de son développement graduel et normal à l'époque de la formation! Il y aurait bien long à dire là-dessus, et de grands exemples à prendre des "clubs" de jeunes agriculteurs américains.

Chaque jeune Américain en entrant au cercle s'engage à appliquer sa devise "Toujours de mieux en mieux" par l'engagement suivant: —

I pledge my Head to clearer thinking,
My Heart to greater loyalty,
My Hands to larger service,
And my Health to better living,
For my club, my community and my
[country].

Traduction:

J'engage mon esprit à penser de plus
[en plus clairement,
Mon coeur à agir toujours loyalement,
Mes mains à travailler de plus en plus
[adroitement,
Et à vivre toujours sainement,
Dans l'intérêt de mon cercle, de ma
[paroisse et de mon pays.

Les cercles américains mettent donc en valeur tout l'homme par leur devise et leur engagement si bien représentés par leur trèfle à quatre feuilles et leur "4-H".

Chaque entreprise agricole comprend un programme annuel dirigé vers un but déterminé ou "project". L'étude en commun, les cours agricoles au cercle, la formation en toute occasion de l'initiative, l'action rayonnante dans la communauté de toute manière, cet ensemble convergent vers un projet exécuté sur la ferme de chaque membre, voilà en résumé, les moyens d'action de ces cercles pour améliorer la vie rurale sur toute la ligne: professionnelle, coopérative, commerciale, sociale et civique.

Voyons dans une deuxième partie, quelques chiffres sur le développement des dit cercles.

Les cercles de jeunes aux Etats-Unis forment une véritable institution nationale. Jugeons plutôt par quelques données de 1936. Ces cercles appelés "4-H Clubs", dépendent du Service coopératif d'extension de Washington; ce

(Suite à la page 16)

à bon terme. — Ce dernier cas n'est pas le moins troublant pour le propriétaire. Il faut savoir que certains animaux, après avoir une ou deux fois, mènent les gestations suivantes à terme. Ils semblent s'être accoutumés à leur infection. Par ailleurs ces animaux peuvent montrer certains signes d'infection (retention du délivre, métrites, mammites, grosseurs au niveau des articulations), certains n'en montrent aucun, mais tous renferment dans leur organisme le microbe de la maladie et sont dangereux pour leurs voisins, parfois même pour l'homme. Ils sont même plus dangereux que ceux qui avortent puisqu'on s'en méfie moins. Ils doivent donc être traités comme tous les animaux infectés.

Lorsqu'une vache avorte, il est nécessaire de conserver le produit de l'avortement et de faire immédiatement appel aux conseils du vétérinaire. Dans bien des cas, celui-ci pourra établir soit en interrogeant le propriétaire soit en examinant les pièces qui lui

seront présentées, les causes de l'avortement. Le vétérinaire pourra dans certains cas envoyer des échantillons à un laboratoire pour confirmer son diagnostic. Le propriétaire devra suivre les conseils qui lui seront donnés afin d'éviter que l'infection ne se répande. S'il s'agit bien d'avortement épizootique, il aura avantage de faire examiner toutes ses vaches. Il décidera d'après les résultats de l'examen et les directives du vétérinaire de la meilleure méthode à suivre pour débarrasser le troupeau de l'infection.

Rappelons, en terminant, qu'il n'existe actuellement aucun médicament qui puisse guérir l'avortement épizootique et qu'en se fiant à des conseils donnés par des personnes inexpérimentées ou à certaines annonces ils perdront soit un temps précieux, soit leur argent.

Publié par le service de la Santé des animaux, ministère de l'Agriculture, Québec.

Les GILANIEUSES

Concours

FORMATION RURALE

JE m'adresse aujourd'hui à toutes les mamans de la classe rurale, à toutes les grandes soeurs, aux institutrices que la question agricole intéresse; je m'adresse aussi aux pères de famille désireux de voir grandir leurs enfants dans une atmosphère "climatisée" pour les garder au sol; je m'adresse enfin aux grands fils qui ont quitté l'école, à tous les éducateurs quels qu'ils soient!

Le congrès de l'enseignement agricole, tenu à Québec au cours de l'automne dernier, a été une innovation dans ce domaine: l'écho que le congrès général de l'U.C.C. lui a fait, a continué d'éveiller les esprits et de les intéresser à un examen sérieux de notre situation actuelle, au domaine de l'enseignement dans nos centres ruraux.

La critique destructive n'avance à rien, mais il est permis de voir clair et de prendre les moyens de faire mieux, si lacune il y a.

Un grand nombre de nos lectrices sont des diplômées ou ont passé par le couvent; d'autres ont de "grandes filles" qui enseignent, alors, vous êtes toutes désignées pour discuter le problème de l'enseignement rural et... vous n'êtes pas placées au simple point de vue théorique.

(1) Et, dites-nous?... Est-ce que nos maisons d'école sont bien chauffées, possèdent-elles un extérieur attrayant, des arbres, quelques fleurs? L'intérieur est-il "banal", le mobilier délabré, les murs ornés au minimum? Y a-t-il quelques pièces au musée scolaire? Vous voyez quels manuels sont à l'étude, y aurait-il lieu d'en ajouter d'un côté et d'en retrancher de l'autre? Vos enfants entendent-ils parler de l'histoire de leur paroisse?

se? Votre institutrice est-elle suffisamment payée, puisqu'elle doit enseigner à 4 ou 5 divisions différentes? Lui accordez-vous "indifférence" ou "collaboration"?

Le programme préparatoire aux brevets tient-il compte de l'importance de former les filles de la terre, pour la terre? Au sortir du couvent, vos filles ambitionnent-elles de travailler au dehors, ou si elles reviennent de bon gré partager la besogne, au foyer paternel? Ont-elles plus d'objections que les autres, à épouser un "habitant"?

(2) Il ne faut pas tout demander aux institutrices, il est évident, mais que penseriez-vous d'un bon mois d'étude en groupe, pour une région: ne croyez-vous pas que la dépense supplémentaire serait vite remboursée aux cultivateurs, par les bons résultats? Chaque institutrice exposerait son problème propre, ferait ses suggestions: il s'agit de s'instruire sur le problème "local" même, pour intéresser les enfants à leur vie "réelle" telle qu'ils la vivront dans telle ou telle paroisse!

(3) Le nouveau projet d'obliger nos diplômées à faire une année d'études supplémentaires à l'École Normale, vous semble-t-il opportun? Trouveront-elles dans ce milieu, où l'élément "ville ou village" domine le plus souvent l'élément "rural", le vrai moyen de formation pour bien diriger leurs futurs petits habitants? Au Congrès de l'U.C.C., le mot d'écoles normales rurales a été lancé: s'il est possible de réaliser ce projet sans constructions coûteuses, je le crois excellent.

Pourquoi ne "spécialiserions-nous" pas un couvent, dans les limites d'une certaine région? Nos petites rurales resteraient dans leur atmosphère habituelle et,

sans avoir besoin de se transplanter en ville comme c'est souvent le cas, elles feraient leur 9e et même leur 10e année. Je crois que les communautés enseignantes seraient prêtes à former des "professeurs": l'institution devrait être mieux rémunérée, pour cela, c'est certain.

(4) Vous voyez tous les jours des gamins de 10 à 12 ans qui quittent définitivement l'école? Que diriez-vous si la loi forçait les parents à envoyer en classe, garçons et fillettes et ce, jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans?

Croyez-vous que nous aurions moins de parents qui critiquent la "maîtresse" et, moins d'ignorants qui savent juste signer leur nom?

(5) Mais comment faire connaître vos revendications à qui de droit? Si un bon jour nous avions notre section dans l'U.C.C., nous grouperions l'élite féminine, j'en suis sûre! Toutes ces mamans et toutes ces grandes soeurs ne pourraient-elles pas discuter, avec aplomb, cette question d'intérêt primordial: éducation et instruction au caractère franchement rural et suffisamment relevé pour permettre de voisiner sans gêne avec les autres classes: A votre tour, "vous vous occuperiez de vos affaires", selon le mot de Mgr Courchesne.

La parole est à vous: prenez part au concours. Vous verrez en colonne voisine quelles en sont les conditions, et à quelles questions vous devrez répondre. La possibilité de gagner un prix n'est qu'un but secondaire: visez d'abord à réaliser si vous avez tout fait pour la formation rurale de vos enfants!

Ne vous fiez pas uniquement sur les autres: donnez-nous vos impressions.

MARGOT

AIMER

Aimer son tout petit enfant,
l'aimer plus que soi-même, absolument,
sais-tu ce que c'est mon bébé? ...
Non, tu es trop petit, je sais,
tu ne peux comprendre ces choses-là,
mais je veux quand même les expliquer,
les dire. C'est si doux! Voilà:
L'aimer, c'est avoir pour lui des mots si, si tendres
que sans savoir parler,
il puisse presque les comprendre
et en être bercé.
C'est le calmer d'un baiser quand il pleure
si peu qu'il ait du mal,
et garder pour lui une humeur, une âme égale
quelle que soit la fatigue et l'heure.
Puis, c'est le combler de soins, de tendresses,
penser à lui sans cesse,
et le jour, la nuit, sans compter,
se donner à lui, s'oublier.
Tout ça n'est pas bien difficile, mon bébé:
Il suffit simplement d'aimer!

CONCOURS

Vous avez des enfants qui fréquentent l'école: quels seraient à votre point de vue les changements jugés opportuns pour améliorer:

- 1o—Le programme de la petite école et le cours préparatoire aux brevets.
- 2o—Êtes-vous en faveur des cours de vacances, pour les instituteurs?
- 3o—D'après votre propre expérience, vous semble-t-il que le programme actuel des écoles Normales convienne à la formation d'institutrices rurales?
- 4o—Que pensez-vous de l'école obligatoire?
- 5o—Les mères de famille rurales seraient-elles justifiables de se grouper et de transmettre leurs suggestions au comité de l'Instruction publique?

CONDITIONS

- 1o—Répondre aux questions ci-dessus (pas plus de 500 mots).
- 2o—Il n'est pas nécessaire d'être abonné à la "Terre de Chez Nous" pour prendre part à notre concours.
- 3o—Ecrire lisiblement, d'un seul côté de la feuille, signer d'un pseudonyme.
- 4o—Joindre son nom et adresse sur une feuille séparée.
- 5o—Le concours se terminera le 1er avril 1938. Adressez tous vos envois à:

"La Terre de Chez Nous",
Département du Concours,
515, avenue Viger,
Montréal.

Il y a plusieurs prix à gagner.



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours.

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtés, au dos et à l'abdomen, de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD, (Dépt. 24) boîte 191, WINDSOR, ONTARIO

Pour l'élite rurale, une bonne nouvelle

Mme Françoise GAUDET-SMET, publiera une revue féminine sous le titre "Paysana"

Quelle bonne nouvelle nous apporterons aujourd'hui en premier aux populations rurales! Une revue s'en vient qui est tout spécialement destinée aux

fermières du Canada français. Laissons parler la fondatrice, madame Françoise Gaudet-Smet, qui fait du journalisme depuis dix ans. Elle fut en char-

ge des services féminins au "Journal d'Agriculture". "J'ai été élevée en arrière d'un comptoir de magasin de campagne", (Suite à la page 4)

REMERCIEZ-EN NAPOLÉON

par Douglas MacFarlane

C'EST LUI QUI A JETÉ LES BASES
DE L'INDUSTRIE ACTUELLE
DU SUCRE DE BETTERAVES

VOUS dites négligemment : "Deux morceaux, s'il vous plaît . . . Merci", sans accorder la moindre attention à ces deux petits cubes de sucre. Ils ont pourtant une histoire intéressante. Vous ne savez peut-être pas, et c'est le cas de la majorité, que le grand Napoléon fut le premier à encourager l'extraction du sucre de betteraves sur une échelle commerciale et que le sucre ajouté à votre café du matin peut tout aussi bien provenir des betteraves à sucre canadiennes que de la canne à sucre connue dans le monde entier.

Le sucre semble avoir d'abord été employé aux Indes. En Chine, où on en fit bientôt la découverte, il devint une industrie florissante, aux environs de 1270. Mais l'exploitation commerciale du sucre de betteraves ne devait commencer qu'au début du XIX^{ème} siècle. En créant six écoles pour vulgariser cette pratique, Napoléon jetait, dès 1811, les bases d'une industrie dont l'importance allait devenir considérable.

L'histoire et le cinéma, panégyristes des guerres et des amours napoléoniennes, paraissent oublier à quel point la postérité doit de gratitude à l'empereur pour l'aide qu'il a donnée à l'industrie du sucre de betteraves. Depuis, le croisement des graines et la culture selon des méthodes scientifiques ont assuré de merveilleux résultats. Le Canada produit aujourd'hui des betteraves quatre fois plus riches en sucre qu'au temps de Napoléon. Les procédés d'extraction modernes constituent une véritable science et dans les manufactures, chaque chose est scientifiquement conçue et contrôlée.

Bien qu'on ait tenté dès 1881 à vulgariser la betterave à sucre dans la province de Québec, il ne reste au Canada que deux manufactures de sucre de betteraves : la Canada and Dominion Sugar Company, dont les bureaux-chefs se trouvent à Chatham, dans le sud-ouest ontarien, et la British Refineries, à l'extrême ouest du pays.

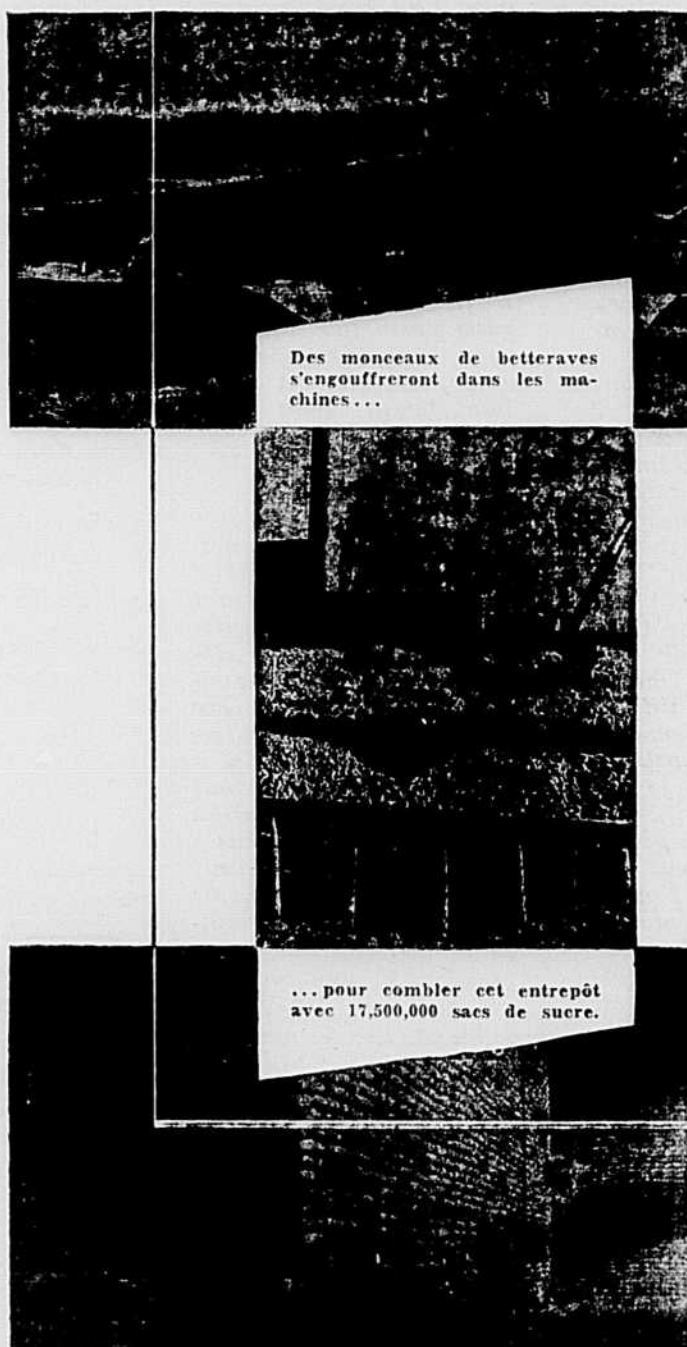
La Canada and Dominion Sugar Company exploite deux grandes raffineries à Chatham et à Wallaceburg, les deux principaux centres du prospère comté de Kent où l'on cultive la betterave. L'extraction du sucre des betteraves de la région, dans ces deux établissements, est vraiment une merveille de l'industrie moderne. On y produit plus de soixante millions de livres par année, ce qui classe définitivement le sud-ouest ontarien parmi les grands producteurs de betteraves à sucre de l'univers. La prospérité des fermiers dépend d'ailleurs grandement du soin qu'ils apportent à leurs cultures.

Cet article ne vise pas à expliquer en détail les méthodes compliquées servant à manufacturer le sucre de betteraves, mais il convient d'en dire quelques mots. D'abord, ne confondons pas la betterave à sucre avec la variété rouge ordinaire. La première ressemble plutôt au panais par sa couleur pâle, mesure de dix à douze pouces de longueur et pèse entre une et deux livres. Comme les feuilles ont pour fonction de recueillir le sucre et de l'emmagasiner dans les racines, elles font l'objet d'un soin tout particulier.

La récolte commence en septembre et continue en octobre. On transporte les légumes, préalablement dépouillés du feuillage et de la

calotte supérieure, à la raffinerie où l'on examine leur teneur en sucre, condition qui influe fortement sur le prix versé aux fermiers. Des caisses d'entreposage, les betteraves s'acheminent par de longs canaux, où elles sont lavées, débarrassées des restes de terre et d'herbe, et arrivent à une immense machine à palettes qui, à l'intérieur de la raffinerie, les nettoie de nouveau avant qu'elles soient véhiculées vers un ultime examen, une dernière toilette.

Les betteraves, d'une rigoureuse propreté, montent au faite de l'établissement et tombent dans une balance automatique qui les précipite, une tonne à la fois, dans de gros hachoirs. Scientifiquement déchetées pour exposer le plus de fibres possible, les betteraves subissent toute une série de trempages, à des températures progressives, jusqu'à extraction complète du suc. La pulpe résiduaire est asséchée, empochée et vendue pour améliorer l'alimentation des bestiaux. On soumet alors le suc, qui contient de 10 à 13 pour cent de sucre, à un long et minutieux procédé de purification et de raffinage. On le fait bouillir, évaporer et sécher. Une fois cristallisé, il ne diffère ni par sa substance, ni par sa forme, ni par sa qualité de son cousin le sucre à canne.



Des morceaux de betteraves s'engouffrent dans les machines...

... pour combler cet entrepôt avec 17,500,000 sacs de sucre.

La culture et la croissance de la betterave à sucre exigent aussi certaines connaissances scientifiques. Ainsi, le gel ne détériore pas les betteraves, mais l'alternance du gel et du dégel peut les faire pourrir et causer de lourdes pertes. Les meilleures betteraves à sucre requièrent une longue saison de température égale. Voilà pourquoi le sud-ouest de l'Ontario constitue l'une des deux principales régions du Canada pour ce genre de culture.

L'industrie moderne du sucre de betteraves s'appuie sur un siècle de recherches, mais il reste encore beaucoup à apprendre. Il faut du temps, pour apprendre à connaître les différents sols, les diverses conditions qui se présentent dans la culture de la betterave et nulle formule générale ne saurait leur convenir à tous. Chaque district pose des problèmes particuliers dont quelques-uns peuvent être communs à une vaste région et d'autres ne s'appliquent qu'à une section restreinte.

Afin d'aider les fermiers qui l'approvisionnent à résoudre ces problèmes et à obtenir un meilleur rendement de leurs cultures de betteraves à sucre, la Canada and Dominion Sugar Company entretient un service de recherches agricoles. Ce service détermine les mélanges d'engrais les mieux appropriés, analyse les sols, recherche les causes des maladies, la nature des parasites et les moyens d'y remédier, étudie les semences de betteraves et analyse la germination des graines distribuées aux fermiers. Il expérimente en outre sur la rotation des récoltes, éprouve les nouvelles méthodes de culture, dresse le rapport détaillé des récoltes de betteraves de la région, organise et dirige des concours parmi les fermiers.

Il faut importer d'Europe presque toute la semence de betteraves à sucre employés au Canada, mais le service de recherches de la compagnie tente actuellement des expériences dans la culture des "betteraves-mères" et obtient suffisamment de semence pour parer convenablement, le cas échéant, à l'interruption des approvisionnements européens. On produit au Canada une excellente qualité de semence de betteraves à sucre employée au s'acclimate fort bien et se révèle même très supérieure à la semence importée.

Pour recueillir la graine de betterave, il faut cultiver le légume toute une saison et le laisser hiverner afin qu'il monte en graine l'année suivante. La betterave est biennale. Elle développe ses feuilles et ses racines la première année et elle se repose; les hautes tiges de fleurs et de graines ne viennent qu'à la deuxième année.

Comme l'hiver ontarien fait mourir les betteraves laissées dans le champ, on les déterre avec une quantité suffisante de terre et on les dépose dans des fosses pour les replanter au printemps. On obtient aussi des betteraves plus petites, dont vous allez voir l'usage, en ensemençant plus tard, par rangs plus serrés, afin d'empêcher l'expansion. Des graines plantées à la fin de juin ont donné d'excellentes **stecklings** dans la région de Chatham. Mises en fosses pour l'hiver et replantées en avril, elle ont donné jusqu'à 1,500 livres par arpent.

A titre d'expérience, on a laissé hiverner des **stecklings** dans le champ, à Chatham, près de la manufacture d'engrais de la Canadian Industries Limited. Pendant l'hiver de 1935-36, on a gardé en un lieu abrité presque un arpent de ces jeunes légumes qui ont produit une semence de belle qualité et presque 1,200 livres par arpent. D'autres expériences analogues n'ont pas eu le même succès, mais si l'on résout un jour cette difficulté, le coût de production des betteraves à sucre diminuera sensiblement.

Malgré leur échec sur une base commerciale, ces expériences se poursuivent. En somme, toute l'industrie du sucre de betteraves, depuis l'ensemencement de la graine jusqu'à la transformation du suc en fins cristaux blancs, repose sur des expériences. Et si cette magnifique aventure scientifique est devenue une entreprise commerciale prospère, les Canadiens peuvent en remercier Napoléon.

(Reproduit grâce à la courtoisie de l'ÉVALÉ C-I-L).

"Collant, collant, et nul, nul, nul!.."

Tel le fâcheux classique, le "Bulletin des Agriculteurs" s'acharne à harasser les cultivateurs.

Fervente invocation à sainte Piastre !

"Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie..."

CERTAINS personnages de comédie ont pour tâche de se rendre fastidieux et embarrassants. Molière les appelait des "fâcheux" et le Canadien les appelle des "achallants". De l'un d'eux quelqu'un a dit un jour : "Collant, collant et nul, nul, nul!.."

Ce "collant" s'applique bien au "Bulletin des Agriculteurs". Avec quelle opiniâtreté, ne s'est-il pas efforcé depuis près de deux ans de recruter des abonnés parmi les cultivateurs. Il les suit pas à pas, il est sans cesse à leurs trousses, il "colle" littéralement. Et quand on veut qu'il "décalle", il faut payer.

On ne compte plus les cultivateurs qui se sont plaints de ce détestable procédé. Tous les jours ici, nous recevons d'eux des lettres. Il nous en arrive encore ce matin. C'est l'indice que notre confrère a lancé une nouvelle campagne d'abonnements. . .

Nous nous bornerons à publier l'une de ces lettres qui indiquent bien quels procédés on peut employer pour bâtir une grosse circulation et allécher l'annonceur. Voici donc le cas qu'on nous expose :

M. X. . . recevait, comme un nombre infini d'autres, "Le Journal d'Agriculture" de défunte mémoire. Quelque temps avant, ou vers le temps de sa disparition, un bon jour, sans l'avoir jamais demandé, on se mit à lui envoyer le "Bulletin des Agriculteurs". A différentes reprises, il a refusé et retourné l'obstiné "Bulletin" qui lui revenait sans cesse. Il est tout probable que, pour ne plus le recevoir, il eût fallu qu'il écrive une lettre d'avocat avec des menaces de poursuite. Ce qu'il n'a pas fait.

"Mais voilà qu'il y a deux ou trois mois le "Bulletin" a cessé de venir, mais à sa place des lettres de menaces sont venues réclamant le paiement d'un abonnement jamais donné. La lettre que je vous inclus est la dernière reçue. C'est du (. . .), ni plus ni moins ! Et un peu de folie aussi ! S'il paie \$1.00, prix de l'abonnement supposé passé dû, il le recevra pour rien pendant une autre année; s'il ne paie pas, "il ne reste plus qu'un moyen, c'est de remettre votre compte à notre département de collection". Y a-t-il méthode plus perfide?... Ce qui revient à dire : "Si tu ne veux pas qu'on te cause de désagréments, abonne-toi à notre journal, que tu le veuilles ou non, que tu l'aimes ou non". Véritables méthodes d'intimidation qui, heureusement, ne prennent pas parole et toujours".

Les passages que nous venons de citer et qui contiennent quelques bienveillants commentaires se rapportent à une lettre non moins bienveillante du "Bulletin des Agriculteurs" et que nous citons pour l'édification de nos lecteurs puisqu'elle est une prière, une très fervente invocation à sainte Piastre. Voici donc :

Montréal, 8 février 1938.

Monsieur,

"Nous avons employé tous les moyens dont nous disposons pour vous inciter à payer votre abonnement au BULLETIN DES AGRICULTEURS. Nous vous avons fait une offre que nous croyons généreuse et équitable en vous demandant la somme de \$1. pour le temps pendant lequel vous avez reçu notre journal. Cette remise vous aurait même donné droit à une autre année d'abonnement.

Il ne nous reste plus qu'un moyen, c'est de remettre votre compte à notre département de collection. Naturellement, cette méthode est toujours plus coûteuse et nous voudrions, si possible, l'éviter. Nous vous donnons donc un autre huit jours pour nous faire parvenir la somme de \$1. En retour, un reçu officiel vous sera adressé, tous vos arriérés seront réglés et pour cette somme de \$1. vous recevrez aussi le BULLETIN chaque semaine jusqu'au mois de février 1939, sans autre déboursé.

J'ose croire que vous apporterez une attention immédiate à cette lettre et que vous nous adresserez votre remise sans délai dans l'enveloppe adressée ci-jointe."

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS

R. Charette
Directeur de la Circulation

N'est-ce pas que c'est touchant, très touchant, au sens propre comme au sens figuré ?

Le "Bulletin des Agriculteurs" se donne pour mission de défendre les cultivateurs envers et contre tous. On peut voir qu'il s'y emploie bien. Il a tellement à cœur les intérêts des agriculteurs qu'il est tout prêt de les confondre avec les siens. . .

Dominique BEAUDIN.

Avant de l'envoyer à l'école . . .

VOUS avez un enfant qui se prépare à aller à l'école au début du printemps. Vous vous réjouissez à l'avance des progrès qu'il fera en classe, mais vous vous inquiétez en même temps, en pensant que, soustrait à votre surveillance de tous les instants, il sera exposé à bien des accidents.

AVANT DE L'ENVOYER A L'ECOLE, pourquoi ne pas l'assurer ? Il a sept ans. Pour \$19.75 par année, \$10.28 par six mois, vous pouvez lui obtenir une police d'assurance-dotation 20 ans de \$500.

Lorsqu'il atteindra ses 27 ans, vous aurez versé environ \$400., moins quatre dividendes quinquennaux. Il touchera \$500.

S'il meurt dans trois ou quatre ans, vous toucherez vous-même les \$500.

En assurant la vie de votre enfant, vous vous protégez et vous préparez son avenir.

AVANT DE L'ENVOYER A L'ECOLE, prenez la précaution de l'assurer.

LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C.

Communiqué

ENCORE LES CERCLES AGRICOLES

"La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels", enseigne le Pape actuel, dans "Quadragesimo Anno".

Donc, bien loin de faire concurrence aux associations professionnelles, l'Etat doit créer une atmosphère favorable au développement de celles-ci. Pour ce qui concerne l'U.C.C., il est clair qu'elle subit une concurrence injuste de la part des cercles agricoles. Par concurrence, je n'entends pas la lutte entre l'U.C.C. et les organismes d'Etat. Ce cas, quoique réel, est plutôt rare. Plus généralement, il arrive ceci: nombre de cultivateurs n'entrent pas dans leur association professionnelle, parce qu'ils croient avoir rempli leur devoir en faisant partie du cercle agricole, d'autres trouvent qu'il en coûte trop cher pour faire partie des deux; alors c'est le cercle agricole qui a la préférence; cela coûte moins cher et cela paie apparemment mieux en argent sonnante. De son côté, l'U.C.C. n'a pas d'octroi à faire miroiter pour attirer ces cultivateurs qui ne pensent qu'à leur intérêt propre.

C'est cet état de division que veut maintenir Cerbère, du "Bulletin des Agriculteurs", et après lui, le secrétaire du cercle agricole de Ste-Anne de la Pocatière. Pour défendre sa cause, M. Ouellet nous cite le cas de sa propre paroisse où le cercle agricole n'a jamais dormi. Je crois que si ce cercle avait eu la sagesse de s'endormir, le cercle de l'U.C.C. de cet endroit compterait plus d'un an d'existence et M. Ouellet lui-même ferait partie de notre association professionnelle. Là comme ailleurs, la concurrence a joué son rôle.

Pensez-y bien, monsieur Ouellet, il y avait 12 ans que vos confrères, les cultivateurs syndiqués travaillaient pour toute la profession agricole et obtenaient beaucoup de choses, dont

vous avez bénéficié vous-mêmes, quand un cercle de l'U.C.C. a pris naissance chez vous. Qu'avez-vous fait en retour pour votre association professionnelle ? Si j'en crois les rapports publiés dans la "Terre de Chez-Nous", ce cercle est assez actif. Vous devriez avoir la curiosité d'aller voir ce qui s'y passe. Il ne suffit pas de "voir d'un bon oeil" l'association professionnelle des cultivateurs, regardez-la des deux yeux et faites-en partie.

Vous parlez d'insulte pour les prêtres dévoués qui ont présidé votre société d'agriculture. Je crois plutôt que c'est vous qui les insultez et peut-être avec eux tout le clergé de la province, en voulant leur faire approuver cet émiettement des cultivateurs par des organismes multiples, au détriment de l'U.C.C.

Vous faites aussi un rapprochement entre les premiers cercles agricoles et ceux d'aujourd'hui. Vous n'avez pas l'air de vous douter que ces cercles ont perdu leur virginité depuis longtemps, dans leurs relations avec les politiciens.

Au congrès de l'U.C.C., en octobre 1936, notre bien aimé Cardinal disait que "l'association devait exercer son activité, se mouvoir d'elle-même et ne pas se plaquer sur le gouvernement." Il y a au-delà de 40 ans que le cercle agricole est "plaqué" sur l'Etat.

Je l'ai déjà dit, je ne veux pas faire le procès des cercles agricoles, sinon je parlerais de ces sentines du patronage politique, du sérieux des concours de choux de Siam, des octrois ruineux et démoralisateurs. Pendant que le cultivateur demande la charité en réclamant des octrois, il a de fameuses distractions qui l'empêchent de réclamer la justice. Ce n'est pas sans raison que le Pape compte sur l'association professionnelle pour introduire un peu de justice et de charité dans la société. Or, je persiste à croire que le culti-

vateur n'a pas mesure de justice dans le commerce de la viande, des engrais chimiques et des machines agricoles. Ce ne sont pas les cercles agricoles qui changeront cet état de choses. C'est l'UNION... si les cercles agricoles peuvent cesser de nuire.

Vous écrivez aussi qu'il "a fallu d'abord pousser les cultivateurs à s'organiser, et bien souvent si les cercles agricoles et la société d'agriculture n'avaient pas, pour ainsi dire, "obligé" les cultivateurs à entrer dans certains concours, qu'ils ne l'auraient pas fait par eux-mêmes".

Quel système d'éducation que celui-là ! Nous l'avons connu, nous aussi et nous en avons assez. Méthode d'éducation fautive que celle d'obliger les gens à coopérer, d'obliger à ceci, à cela. On peut faire de bons manoeuvres, mais on ne forme jamais des hommes d'initiative. Un loustic a déjà dit que ce qui ressemblait le plus à un Canadien français, le jour de la St-Jean-Baptiste, c'était le mouton. Dans notre cercle de l'U.C.C., nous ne voulons pas de ces gens pâteux. Nous avons même remis la cotisation d'un membre qui payait pour se débarrasser du propagandiste et qui ne voulait pas assister aux réunions du cercle.

Avec le système du "forçage", on a dégouté le cultivateur de la coopération et de bien d'autres choses.

M. Ouellet, connaissez-vous la méthode suivie dans les Equipes d'Etudes ? C'est une méthode à la portée de tous, bon marché, active, c'est - à - dire, que chacun fait sa part. Nous étudions, ensuite, on n'aura plus besoin de nous "forcer" à ceci ou à cela, nous marcherons la main dans la main. Vous serez avec nous, n'est-ce pas ?

FILS DU SOL

(Luceville)

Sans BLENDOR, la situation est désespérée. Mais nous l'aurons !

Causerie légale

REUNION DE 2 CANTONS. — POUR FORMER UNE MUNICIPALITE.

Deux cantons veulent se réunir pour former une corporation municipale et scolaire.

Une des deux ne veut pas s'unir.

Peuvent-ils nous forcer ?

Le lieutenant-gouverneur peut, à la demande des intéressés, ériger des municipalités de village ou de campagne, diviser ces municipalités, les annexer, en tout ou en partie, à d'autres municipalités, même de cité, de ville ou de village dans un seul et même comté.

Tout changement en vertu du présent article peut être accordé s'il est demandé par la majorité des propriétaires des biens fonds compris dans les limites du territoire dont l'érection en municipalité, ou la division ou l'annexion à une municipalité existante, est demandée, et si, après tel changement, chaque municipalité conserve la population, la valeur ou le nombre d'habitations requis, selon le cas, par l'article 36 ou 37.

Quand les modifications demandées ont pour effet de réduire le chiffre de la population ou le nombre d'habitations requis par les articles 36 ou 37, selon le cas, la majorité des propriétaires des biens-fonds compris dans le territoire qui reste à l'ancienne municipalité peut consentir aux procédures ci-dessus, mais alors, le territoire qui reste doit être annexé à une municipalité locale voisine, dans le comté, conformément à l'article 28.

Les dispositions du présent article s'appliquent aussi à une municipalité dont les limites ont été déterminées par une loi spéciale.

Quand une demande d'érection, de division, d'annexion ou de changement de limites de municipalités est adressée au lieutenant-gouverneur en vertu de l'article 35, le ministre des affaires municipales doit en informer la corporation de comté concernée et les corporations locales dont les limites territoriales sont modifiées par telle demande, en leur demandant de lui faire connaître leurs objections, si elles en ont, dans un délai d'un mois; et il peut faire toutes enquêtes requises pour constater les faits.

A l'expiration de ce délai, le lieutenant-gouverneur, s'il le juge à propos, ordonne l'érection, la division, l'annexion ou le changement demandé, par une proclamation publiée dans la Gazette officielle de Québec et qui entre en vigueur à la date y mentionnée.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU CHEMIN

J'ai acheté trois cents acres de terre en bois dont il y a 25 acres prêts à labourer. Je ne suis pas capable d'aller sur cette terre avec des instruments pour cultiver, car en plus je suis obligé de passer sur le terrain d'un particulier.

J'ai bâti une maison et une grange en hiver parce que l'été nous ne pouvons passer qu'à pied.

Aurais-je droit à les obliger à faire un chemin ?

Vous pouvez difficilement forcer la corporation à ouvrir le chemin. Il faudrait présenter une requête par écrit donnant les raisons pour ouvrir ce chemin et demandant un surintendant.

Le conseil a discrétion pour accepter ou refuser tel que le déclare l'article 518 qui déclare :

L'ouverture, la construction, le détournement, l'élargissement, le changement, la division ou l'en-

tretien de tous tels chemins, ponts ou cours d'eau doit être également ordonné par règlement ou procès-verbal, à la discrétion du conseil, sauf les cas autrement prévus.

INSPECTEUR DE VOIRIE.—SON RENVOI

Est-ce que l'on a le droit de renvoyer un inspecteur de voirie, placé depuis l'hiver dernier, pour deux ans, qui ne rend pas justice, c'est-à-dire qu'il ne fait pas son devoir envers le conseil et l'on a des raisons valables.

Je sais que l'on a le droit de lui faire payer l'amende mais on ne veut pas cela, etc. ?

Si le conseil a nommé un inspecteur municipal conformément à l'article 179 du code municipal, il n'y a pas de doute qu'il peut le renvoyer quand il voudra.

Car le dernier paragraphe de cet article déclare que cet officier reste en fonction durant le bon plaisir du conseil.

S'il s'agit d'un inspecteur de voirie le conseil peut nommer un inspecteur municipal et alors vous pouvez utiliser les articles 535 et 545 qui régleraient le cas.

PERE MORT SANS TESTAMENT. — DROITS DE LA VEUVE

Mon père est décédé subitement au mois de décembre, il avait contracté un emprunt du gouvernement provincial.

Comme il n'avait pas de testament ma mère est-elle obligée de faire un nouvel inventaire ?

Quand un homme meurt laissant une femme et des enfants il s'agit de savoir ce que doit faire la veuve.

D'abord il faut savoir que si le défunt laisse un époux successible et une postérité, l'époux survivant succède pour un tiers et le ou les enfants héritiers des deux autres tiers qu'ils se partagent par égales portions s'il y a plus d'un enfant.

L'épouse pour pouvoir succéder à son mari, doit renoncer à tous ses droits dans la communauté de biens, qui peut avoir existé entre eux, ainsi qu'à tous les droits de

survie qui lui échoient par son contrat de mariage ou par la loi, y compris le douaire.

Il faut donc que la veuve décide s'il est plus avantageux pour elle de renoncer à la succession ou renoncer à la communauté.

Si elle accepte la communauté elle recevra la moitié des biens dont se compose cette communauté, et les dettes chargées au compte de la communauté.

Si elle accepte la succession elle retirera un tiers de cette succession qui comprend la totalité des biens de la communauté.

Dans votre cas comme dans la plupart des cas de cultivateur il est probablement plus avantageux que la femme accepte la communauté à moins que le père ne fût propriétaire de sa terre avant de se marier car les immeubles qui entrent dans la communauté sont ceux qui ont été acquis pendant le mariage et non pas ceux que les époux possédaient avant le mariage.

Nul n'est tenu d'accepter la succession qui lui est déferée.

Toute succession peut être acceptée purement et simplement ou sous bénéfice d'inventaire.

Si la veuve accepte la communauté il faut qu'elle agisse dans un certain délai.

La femme survivante doit, dans les trois mois du jour du décès de son mari, faire un inventaire fidèle et exact de tous les biens de la communauté, contradictoirement avec les héritiers du mari, ou deux dûment appelés.

Cet inventaire doit être fait en forme notarié, en minute et clos en justice de la manière requise par l'article 1328.

La femme peut cependant renoncer à la communauté sans faire d'inventaire dans les cas suivants :

S'il a été fait un inventaire à leur requête;

Ou s'il y en a eu un peu de temps avant le décès du mari.

Votre père ayant fait un emprunt en vertu de la loi du prêt agricole a dû faire cet inventaire que je croirais suffisant, pour éviter un nouvel inventaire.

Comme dans votre cas il y a des enfants mineurs il serait peut-être nécessaire de leur nommer un tuteur pour leur faire accepter l'inventaire existant et procéder à une déclaration de décès pour opérer la transmission de la propriété et pour établir s'il y a des droits de succession à payer au gouvernement.

CONCORDAT — SEQUESTRE — HONORAIRE — PRET AGRICOLE — CREANCIERS HYPOTHECAIRES.

Voulez-vous avoir l'obligeance de me dire si un sequestre officiel a droit de se faire payer par un individu qui s'est adressé à lui pour et afin de faire faire un règlement avec un créancier hypothécaire, lequel créancier hypothécaire, le dit individu, ne peut en venir à une entente ?

Non, je ne crois pas que la commission du prêt agricole vous permettrait de régler avec le créancier hypothécaire, sans que les créanciers ordinaires soient concernés vu qu'ils exigent votre bilan d'affaires.

Si après s'être adressé au sequestre officiel le dit individu règle avec son créancier hypothécaire, sans avoir quoi que ce soit à payer au sequestre ou au tribunal ?

Le règlement peut toujours se faire alors le sequestre est payé par le gouvernement.

LOT DE COLONISATION VENDU POUR TAXES PAR LE COMTE

Il y a deux ans j'ai fait annuler un lot et celui qui avait ce lot avant moi a fait 2 1/2 acres d'abatis.

Lorsque j'ai reçu mon billet de location, il était mentionné que le conseil réclamait les arrérages de taxes.

Maintenant cette terre est envoyée au conseil de comté pour ses arrérages. ?

Oui, ils avaient ce droit.

Le possesseur doit payer les taxes imposées. D'ailleurs c'était inscrit sur votre billet de location.

Il me semble que c'est clair.

Tout de même la propriété vendue par le comté le sera sujette à l'article 745 qui déclare :

Toutefois, au cas où l'immeuble a été vendu et adjugé avant l'émission des lettres patentes de la couronne, la vente ne confère à l'acquéreur que le droit de préemption, ou tous autres droits déjà acquis à l'égard de cet immeuble.

PENSION DE VIEILLESSE. — OBLIGATIONS DE DONATAIRE AUX VIEUX.

Il y a quelques années j'ai fait un arrangement avec mes vieux parents. Ils m'ont donné leur terre et je me suis engagé à les faire vivre, c'est-à-dire leur donner tout ce dont ils auraient besoin, nourriture, vêtements, soins.

Aujourd'hui ils retirent chacun leur pension, ils demeurent au village dans leur maison, est-ce que je suis obligé à eux quand même ?

Comme votre obligation dérive de votre acte de donation vous y demeurez obligé quels que soient les autres revenus que les vieux ou donateur pourraient recevoir par ailleurs. Cela ne change pas votre obligation.

Après leur mort le gouvernement a le droit de réclamer de la succession, s'il y a quelque chose, de réclamer le montant qu'ils ont payé, et s'il n'y a rien, le gouvernement ne pourra pas se faire rembourser.

ACHETEUR DECEDE. — DROITS DE SON VENDEUR

J'ai vendu une terre et l'acheteur est mort il y a un an, et il me revient encore \$2,650.00.

Un de ses frères aurait-il le droit de prendre la dite en continuant de la payer aux mêmes conditions ?

Oui.

Ses frères ont-ils le droit de vendre la terre sans mon consentement ?

Oui s'ils sont héritiers.

Voici un homme qui est décédé. Il a laissé un testament ou n'en a pas laissé.

Si oui c'est le testament qui établit quels sont les héritiers; sinon, alors c'est la loi.

Dans tous les cas il y a des héritiers et ceux-ci deviennent obli-

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

gés et vous payer suivant votre contrat.

Ils peuvent vendre mais ils restent obligés de vous payer.

Il en est de même pour ceux qui achèteront de ces héritiers.

Naturellement que vous êtes obligé de payer votre vendeur et vous avez droit de vous faire rembourser par ceux qui garderont la terre.

ELECTEUR. — FILS DE PROPRIETAIRE. — PENALITE POUR VOTE SANS DROIT.

Un fils de cultivateur est parti depuis deux ans, mais il a été inscrit au rôle d'évaluation, et il n'est plus de la paroisse.

A-t-il le droit de vote aux élections municipales ?

Non l'article 244 déclare :

Est aussi électeur tout fils de propriétaire remplissant au moment d'exercer les droits et privilèges que confère cette qualité, les conditions suivantes :

1o.—Etre majeur et sujet de Sa Majesté;

2o.—Etre inscrit sur le rôle d'évaluation comme fils de propriétaire;

3o.—Avoir son domicile, depuis au moins un an, dans la municipalité, chez son père ou chez sa mère, si sa mère est veuve.

Si un cultivateur n'a pas le droit de vote et qu'il vote sous serment, quelle punition peut-on lui imposer ?

(Suite à la page 17)

CLICHÉS
MARQUETTE
4549
JOUR-NUIT
LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
MONTREAL

Tablettes Toussine POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Goutte, me, bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Pourquoi vous exposer à perdre votre cheval pour la modique somme de 50c ? Une bouteille de Toussine prise le printemps et à l'automne assure la santé de votre cheval. Expédiées FRANCO sur réception du prix \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph. Dr Jos. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.



PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de boeufs, 50 lbs et moins 6 1/2 cts la lb. moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs 8 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs 55 cts la peau.

Peaux de kips et veaux de champ, de 8 à 12 lbs, 7 cts la lb moins 1 lb.

Peaux de veaux de campagne, de 20 cts à 45 cts la peau. (par peau.)

Peaux de chevaux, de 75 cts à \$1.75 la peau.

Peaux de chevaux sans queue ni crigne, 25 cts de moins.

Peaux de moutons, de .05 cts à 70 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 19 février 1938.

A. PION & CIE,
547, rue St-Vallier, Québec.

Observations sur l'origine des infections de mosaïque

DANS LES PLANTATIONS DE TABAC JAUNE DU DISTRICT DE JOLIETTE

par : Fernand GODBOUT, pathologiste.

Entre autres insectes et maladies qui se sont déjà attaqués à nos plantations de tabac jaune, la mosaïque est considérée comme la plus importante. M. Fernand Godbout, pathologiste au Service de la Protection des Plantes et membre du cercle d'études "La Fourmilière", dans une causerie donnée récemment à une séance de ce cercle, a exposé les résultats d'une enquête poursuivie pour dépister la maladie, se rendre compte où elle avait originé et constater l'étendue des dégâts qu'elle a fait jusqu'ici dans nos prometteuses plantations de tabac à cigarettes.

M. Godbout, a illustré sa causerie de tableaux fort élaborés que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire ici, mais nous sommes heureux de publier quelques passages les plus importants de son travail.

AVANT de faire ces quelques observations sur l'origine des infections de mosaïque dans les plantations de tabac jaune du district de Joliette, permettez-moi de vous dire quelques mots sur l'histoire de cette culture. Les essais ont été faits par le spécialiste en tabac du ministère de l'Agriculture, M. Conrad Turcot, depuis une dizaine d'années; mais, ce n'est qu'en 1934 que cette culture fut pratiquée sur une base commerciale; il s'est planté, au cours de cette année-là, environ 15 arpents en tabac jaune. En 1935, il s'est cultivé une vingtaine d'arpents et en 1936, environ 50. Devant les résultats encourageants obtenus, les plantations cette année, ont bondi à environ 400 arpents et, on prévoit, pour l'an prochain, une étendue d'au delà de 1,200 arpents en tabac jaune représentant une valeur approximative de \$300,000.00. On voit donc que cette culture peut facilement devenir très importante et il importe que les officiers du service de la protection des plantes s'appliquent, dès le début, à le défendre contre les insectes et les maladies qui ne tarderont certainement pas à apparaître. Déjà, on peut noter les dégâts causés par les vers gris et les sauterelles. La première maladie d'importance à faire son apparition est la mosaïque.

SYMPTOMES DE LA MOSAÏQUE :

Les symptômes de la mosaïque du tabac ne diffèrent pas beaucoup de ceux de la mosaïque des pommes de terre ou du framboisier; cette maladie se reconnaît par une marbrure très caractéristique des feuilles. Les plants atteints au début de la saison restent toujours nains, tandis que ceux qui ne le sont que vers la fin, ne sont pratiquement pas arrêtés dans leur développement; toutefois, les feuilles du haut seulement, c'est-à-dire les feuilles nouvelles, portent les symptômes caractéristiques de la maladie. Dans les deux cas,

la qualité de la plante est considérablement diminuée.

D'après certains auteurs, cette maladie se développe avec plus d'intensité dans les plantations faites sur sols légers. Dans le district de Norfolk, Ont. où le tabac est cultivé sur le sable, elle cause des pertes considérables. Le but de l'enquête que nous avons poursuivie au cours de l'été était d'établir l'importance de la maladie dans les divers champs et d'essayer, en même temps, d'en découvrir l'origine.

20 plantations, représentant une étendue de 260 arpents (ce qui fait environ 2,000,000 de plants), ont été examinées soigneusement. 5 ou 6 hommes ont été affectés à ce travail. Chacun examinait de 2 à 8 rangs à la fois, selon la hauteur des plants, et l'intensité de la maladie. Tous les plants malades ont été arrachés et détruits.

RESULTATS :

La mosaïque a été découverte dans 8 plantations sur

les 20 inspectées. Ces plantations représentent une étendue de 163 arpents. Le point le plus intéressant à noter ici, est le suivant : Dans le cas de deux champs d'une des fermes visitées, il n'en est qu'un assez fortement infecté de mosaïque et il est intéressant de remarquer que ce champ a été planté avec des plants produits dans la serre de M. Goggel dont le propre champ a également subi d'assez fortes pertes. Ceci nous porte à croire que la maladie a originé dans la serre de M. Goggel. Maintenant, si l'on réfère aux champs appartenant aux quatre groupes de cultivateurs visités on voit que seulement les champs des premiers groupes étaient assez fortement atteints de la maladie.

Ici encore, il est curieux de noter que les plants de ces trois champs provenaient de la même serre.

Nous concluons donc que dans ces cas-ci, la maladie a originé dans les serres.

Fernand GODBOUT

NOS PORCS ONT SOIF

"Les animaux meurent de soif plus qu'ils ne meurent de faim" lisons-nous dans un article paru dans un journal agricole anglais, le "Farmer and Stock-Breeder". L'article est intitulé "Quelle quantité d'eau boivent les truies?" C'est le récit d'une expérience tentée sur une ferme anglaise. Nous en reproduisons quelques passages qui offrent un intérêt appréciable :

Les animaux meurent de soif plus vite qu'ils meurent de faim. La plus petite connaissance en physiologie suffit à démontrer que presque toutes les fonctions vitales du corps dépendent de l'eau. Malgré cela, peu d'attention a été apportée au besoin de boire qu'ont les animaux. On ne s'est occupé jusqu'ici que des vaches et on a conclu d'un besoin de quatre gallons d'eau pour chaque gallon de lait donné — probablement beaucoup plus que la majorité aurait supposé.

"L'emploi du système de délimitation sur la ferme de l'Université de Cambridge, permet de déterminer le volume d'eau que chaque truie

ayant son propre auge consommait en un jour, en remplissant l'auge deux fois le jour jusqu'à une certaine hauteur et en mesurant la quantité d'eau versée chaque fois.

"On confine ainsi les truies à se nourrir dans le même endroit de dix à quatorze jours avant qu'elles mettent bas et elles demeurent attachées à la même chaîne tant que la portée n'est pas servée. Elles eurent, il est vrai, l'humidité de l'herbe (causée par la pluie, la rosée), et durant les trois ou quatre premiers jours après avoir mis bas, elles mangèrent un mélange de son leur fournissant près d'un demi-gallon d'eau par jour. Le reste du temps de leur confinement on leur donna une nourriture concentrée convenant à leur besoin.

"Durant une période de deux ans, on mesura la consommation d'eau de 37 truies "Large White", dont 18 l'hiver et 19 l'été; la moyenne d'eau absorbée par les 37, durant l'allaitement fut de quatre gallons et demi par tête, journalièrement. Les lecteurs sont probablement surpris de cette grande quantité; et une enquête sur l'élevage du porc au pays, révélerait le grand nombre de truies ne recevant pas la quantité recommandable.

"De plus, ces truies buvant quatre gallons et demi par jour étaient en pâturage; celles qui demeurent à l'abri et mangent peu de feuillage vert ont par conséquent besoin d'une plus grande quantité d'eau.

"En moyenne, les truies burent près d'un demi-gallon d'eau de moins avant de cocher qu'après; et durant l'allaitement, il y eut tendance légère à diminution, depuis la première jusqu'à la sixième semaine après avoir mis bas.

"Il y a peu de rapport avec la température et la quantité d'eau absorbée; les périodes d'été et d'hiver donnèrent à peu près les mêmes chiffres. On a cru un moment, que la quantité de lait donnée aux petits influençait la consommation d'eau chez les truies; elles furent alors groupées selon le nombre de porcelets, puis selon la pesanture de chacun, mais aucun rapport avec la quantité d'eau bue ne fut signalé dans l'un ou l'autre cas.

"La soif des truies varie étrangement d'un jour à l'autre; la moindre quantité absorbée journalièrement fut moins d'un demi-gallon et la plus grande, plus de neuf gallons et demi.

"Le fait incontestable d'un rendement restreint de lait de la part des vaches buvant insuffisamment d'eau est une forte probabilité du manque d'eau dans le cas des truies qui ont peu de lait.

"Quand le lait se fit si rare que les porcelets s'affaiblirent, j'ai réchappé une portée en mélangeant du lait condensé avec un peu d'eau chaude et en versant le tout sur les mamelons alors que les petits tetaient. Ceci suffit à les ramener; toutefois, l'important est de les garder à teter et de masser les pis de la truie".

Cultivateurs en garde!

Le ministère de l'Agriculture est informé que certains agents voyagent à travers la province et vendent à des prix prohibitifs certaines variétés de grains comme l'avoine "Don de Dieu", l'avoine "Merveilleuse" ou d'autres grains connus sous des vocables non moins suggestifs.

Ces semences sont vendues en contravention avec la loi fédérale des semences qui dit, article 5, chapitre 40, l Georges VI: "Il est interdit d'annoncer, offrir, vendre, ou posséder pour la vente aux fins d'ensemencement au Canada, des graines de céréales, d'espèces fourragères, de pelouses ou de gazon ou autres sortes de semences ou les bulbes ou plants de légumes potagers qui peuvent être déterminés par règlement et de facturer l'envoi comme semence, à moins que chaque contenant des susdits ou une étiquette y adhérant fortement ne porte, marquée sur un côté, en la forme et la manière pouvant être déterminées par règlement, les renseignements suivants seulement :

- A Le nom et l'adresse du vendeur ;
- B le nom de l'espèce ou des espèces ;
- C le nom de la marque ou la marque s'il en est ;
- D le nom de la variété lorsqu'il est connu ;
- E la lettre et le numéro de série du certificat d'inspection de semence ou le numéro de série du certificat d'échantillon de contrôle ou le numéro de contrôle de l'enregistrement".

Article 8, 1er paragraphe : — "Les graines ou plantes de céréales, pommes de terre, espèces fourragères, pelouses ou gazon, décrites comme nouvelles variétés de ces graines ou ces plantes, ne doivent être annoncées, offertes, vendues ou possédées pour la vente aux fins d'ensemencement ou plantation au Canada que si le ministre en autorise la vente par permis".

Cette loi prévoit des sanctions sévères contre toute personne se rendant coupable d'infractions, Article 21, de la même loi.

Nous avertissons donc les cultivateurs de ne pas se laisser prendre aux belles paroles de ces gens peu scrupuleux qui vendent au prix de \$2.00, \$3.00 et même plus la livre, une avoine qu'ils n'ont pas le droit d'appeler de ce nom et pour laquelle ils n'offrent aucune garantie de pureté.

Les prix fabuleux que l'on exige pour ces variétés de grain devrait être suffisant pour mettre les cultivateurs sur leurs gardes. Si d'ailleurs ces variétés avaient la valeur qu'on leur attribue, le ministère de l'Agriculture serait le premier à les reconnaître, mais les expériences conduites sur les fermes expérimentales avec ces gains semés dans les mêmes conditions que les autres dans les mêmes conditions que les autres variétés connues, ont prouvé qu'ils leur étaient de beaucoup inférieurs.

Qu'on s'arrête un instant à ce qu'il en coûterait pour ensemer un arpent de terrain avec l'avoine "Don de Dieu" au prix de \$3.00 la livre. L'avoine étant un produit d'utilité générale, les cultivateurs ne la sèment ni à la livre ni au rang mais plutôt sur une grande superficie de la ferme et à raison d'au moins 2½ minots à l'arpent. L'avoine pèse 34 livres au boisseau : 2½ minots représentent 85 livres. à \$3.00 la livre, cela veut dire qu'il en coûterait \$255. pour ensemer un arpent. Cela vaut la peine de s'y arrêter.

A certains endroits de la province, des agents, au lieu de vendre la semence, font signer au cultivateur un contrat par lequel celui-ci s'engage à remettre, à l'automne, comme remboursement de la semence reçue, la moitié de la récolte obtenue. D'autres agents enfin poussent l'audace jusqu'à vendre, avec une semence de pommes de terre de valeur douteuse, une bouteille de purin avec lequel la récolte devra être arrosée au cours de l'été : rien de mal jusque là si le prix de ce liquide n'était pas hors de proportion avec sa valeur réelle. Au prix de \$1.00 le gallon, ce n'est rien autre que de l'exploitation.

Encore une fois, nous vous recommandons, cultivateurs, d'être sur vos gardes lorsque vous recevrez la visite de ces vendeurs dont le seul but est de s'enrichir à vos dépens en vendant sous de fausses représentations des produits de valeur simplement ordinaire.

Le service de la Grande Culture, Ministère de l'Agriculture.

Quelques considérations sur le classement et l'emballage des fruits

par J.-M. TALBOT, chef de la Section de l'inspection, au Service de l'Horticulture

L'HEURE est aux examens de conscience, à la méditation et aux résolutions, et le pomiculteur n'en est pas plus exempt que tout autre.

Depuis quelques années, nombre de problèmes se sont posés touchant l'amélioration des diverses productions, particulièrement celle des fruits. Dans tous les domaines, l'on constate une évolution rapide dans la voie du progrès. Cette évolution engendre forcément des complications qu'il devient difficile aux producteurs de surmonter s'ils sont laissés à leurs propres ressources.

On constate que le progrès a forcé les individus à s'unir et à se grouper pour pouvoir en suivre le sillage.

Ainsi, on a vu naître des combinaisons telles que les magasins à chaîne, dans le commerce, telles que les fusions de chemins de fer ou autres compagnies, dans le transport.

Etant individualistes par tempérament, nos cultivateurs ont été plus lents que les autres à se laisser entraîner à la remorque du progrès.

Il est heureux toutefois que nos pomiculteurs aient été les premiers, parmi eux, à comprendre la nécessité de se grouper et d'emboîter le pas.

Malheureusement, ils n'en sont pas tous au même degré d'avancement. C'est ce qui fait qu'une partie d'entre eux entrave le progrès de l'autre. D'où il suit que nous avons deux catégories de producteurs, à savoir :

1.—Ceux pour qui l'exploitation d'un petit verger n'est qu'un à côté de leur occupation principale. Cette classe de producteurs, pour la plupart, fournira des fruits de qualité inférieure qu'elle dirigera sur nos petits marchés locaux. L'infériorité de leur production provient de ce que leur exploitation n'est pas assez grande pour justifier l'achat d'une machinerie plutôt dispendieuse, mais seule capable de contrôler efficacement les maladies et les insectes nuisibles et de réduire au minimum le coût de production. Un certain nombre d'entre eux viendront sur nos grands marchés, mais comme ils n'auront que des produits de qualité médiocre ou d'un trop faible volume, ils se trouveront par le fait même à déprécier les produits de la catégorie suivante de producteurs.

2.—La deuxième catégorie de producteurs est celle des spécialistes qui établissent un grand verger commercial en vue d'en faire leur principale exploitation. Cette classe de producteurs est prête à faire le nécessaire pour envoyer des fruits de qualité supérieure sur nos marchés. Celle-là n'hésitera pas à adopter des méthodes modernes de culture, de classement et d'emballage.

Il serait à souhaiter que le nombre de ces producteurs devienne de plus en plus grand, car seuls ils pourront créer à nos fruits la réputation qui nous permettra de vaincre la concurrence de l'extérieur.

POURQUOI UNE LOI DES PRODUITS AGRICOLES

Je crois qu'il serait intéressant pour vous de savoir

l'idée maîtresse qui a présidé à l'établissement de ces lois et règlements. Cette idée est la suivante : aider le producteur à mieux vendre en substituant ses productions classées à celles de ses concurrents sur nos marchés domestiques.

Après maintes constatations, les autorités du ministère de l'Agriculture en sont venues à la conclusion suivante, à savoir :

1.—que nos marchés domestiques de la province de Québec étaient en grande partie alimentés en fruits et en légumes par nos concurrents de l'extérieur;

2.—que ce désastreux état de choses était d'abord dû au fait que nos producteurs n'étaient pas organisés pour alimenter nos marchés, pendant la saison de l'hiver, et ensuite et surtout parce que leurs produits n'étaient généralement pas classés alors que ceux de leurs concurrents l'étaient ;

3.—que si nos producteurs ne classaient pas pendant que leurs concurrents classaient, c'était dû au fait que la loi fédérale pouvait obliger les producteurs d'une province quelconque à classer une production destinée au commerce interprovincial, tandis qu'elle ne pouvait pas obliger les producteurs d'une province à classer des produits ne devant pas sortir des limites de cette province;

4.—qu'il fallait donc passer une loi provinciale et des règlements obligeant nos producteurs à classer si nous ne voulions pas laisser nos producteurs dans une situation d'infériorité vis-à-vis leurs concurrents. D'ailleurs, puisque notre production non classée ne pouvait pas rencontrer la concurrence, même sur nos marchés domestiques, comment eût-on pu espérer aller concurrencer chez eux les producteurs des autres provinces avec une telle production. En d'autres termes, ne pouvant pas même prendre nos propres marchés, comment eût-on pu prendre les marchés étrangers ou extérieurs;

5.—qu'en outre de ces lois et règlements de classement, il fallait établir en même

temps une section des marchés destinée à faciliter l'organisation de la distribution et de la vente de nos produits, en se faisant l'intermédiaire nécessaire entre le producteur et le consommateur. Il est temps d'établir nettement ici que les lois sont faites pour les citoyens d'un pays et non pas les citoyens pour les lois. Or, conçoit-on que l'on aurait pu réussir à faire observer des règlements de classement sans s'occuper au préalable de créer un organisme qui commencerait d'abord par s'enquérir des exigences des consommateurs et du commerce pour pouvoir mieux dire ensuite aux producteurs le volume et la qualité des espèces de production requises.

En prenant pour principe que ces deux organismes sont créés en vue de rendre service aux producteurs, aux commerçants et aux consommateurs en général, il est bien entendu que la coopération de ceux-ci est nécessaire à leur bon fonctionnement.

DE L'INSPECTION

Le rôle de l'inspecteur sera :

1.—d'instruire et guider, de façon à faciliter l'observation de la loi;

2.—de surveiller, en vue de prévenir les fraudes et dénoncer celles constatées.

Il ne s'agit pas ici d'une loi criminelle ou pénale, visant la sauvegarde de la sécurité publique; mais d'une loi civile, avec sanction pénale, ayant pour objet d'assurer la loyauté des ventes et d'accorder une garantie de qualité à l'acheteur.

L'inspecteur n'est ni un gendarme, ni un contremaître, ni un maître d'étude. Il n'a pas le droit de réprimander, encore moins celui de molestation ou de menace.

Il visera non seulement à inspirer le respect de la loi, mais même à en faire apprécier l'esprit, à la faire aimer.

Il est évident qu'une loi juste en elle-même peut devenir injuste dans ses applications. Aussi, est-ce pourquoi l'officier est tenu de rédiger son procès-verbal en présence du délinquant et d'y enregistrer sa défense.

Nous comptons sur les membres de la société de Pomologie pour nous aider dans l'accomplissement de notre tâche, et je puis vous assurer que pour ma part j'essaierai d'y mettre le meilleur de moi-même pour donner justice à tous.

Dans les cas de difficultés entre le producteur et l'acheteur, nous ferons enquête afin de trouver où il y a manque pour ensuite avertir les intéressés pour qu'ils puissent s'améliorer.

Avant de terminer, laissez-moi vous dire que le succès de l'application de cette loi dépendra en grande partie des producteurs eux-mêmes.

Puis-je ajouter que nous sommes assurés d'avance du support des techniciens agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture, et du personnel de la section des marchés.

Ainsi, par exemple, lorsqu'on constatera qu'une certaine production ne rencontre pas totalement les exigences du consommateur, il sera de notre devoir d'en avertir le producteur et de voir même, au besoin, à ce que ce dernier se procure de la part de notre service technique les renseignements nécessaires qui lui permettront d'apporter les améliorations qui s'imposent.

D'un autre côté, si le commerce nous demande où l'on peut se procurer telle ou telle production, nous serons bien placés pour référer sa demande à la section des marchés.

Je crois que pour arriver au résultat visé, les producteurs de fruits et de légumes devraient s'empresser :

1.—de choisir des variétés commerciales propres à servir les différentes fins du commerce;

2.—de faire la récolte en temps;

3.—de manipuler la récolte avec soin;

4.—d'emballer dans des récipients propres et de n'employer que ceux exigés par la loi;

5.—de nous fournir rapidement et exactement les informations statistiques dont la section des marchés

aura absolument besoin pour les aider à écouler leurs produits;

6.—de suivre la loi du classement :

a) en donnant le nom de la province ou du pays d'origine;

b) en donnant le nom du producteur ou la raison sociale de l'emballer et son adresse;

c) en dénommant les produits;

d) en indiquant la quantité du contenu, en nombre, poids, mesure;

7.—de ne pas être individualistes;

8.—de s'entraider les uns les autres dans l'achat et la vente;

9.—de renseigner ses voisins sur les meilleures méthodes de production, de culture, de classement et de vente;

10.—d'être honnête dans tout;

11.—de ne pas penser que l'Etat doit tout faire.

La copie des règlements qui est entre vos mains est sujette à des modifications; elle en a déjà subies et elle en subira probablement d'autres, parce que ces règlements doivent nécessairement évoluer avec le progrès.

Nous comptons donc sur votre entière coopération pour faire ces modifications. Ce ne sont pas nos règlements, mais bien les vôtres à vous, producteurs de fruits et de légumes.

J.-M. TALBOT,
Section de l'inspection

Nos exportations de bacon

(Suite de la page 7)

\$250. pour ensemençer un arpent de ce grain, nous croyons que le tiers de ce montant, le sixième même serait infiniment mieux placé si on l'affectait à l'achat d'engrais chimiques pour fertiliser un pâturage. Pourquoi n'en diriez-vous pas un mot à votre agrome ?

Quels remèdes garder ?

"Une livre de prévoyance vaut une tonne de remèdes" Voilà pour le dicton. Mais on ne prévoit pas toujours comme il est quelquefois impossible de toujours prévoir et tout prévoir avec les animaux. De ce fait, une petite pharmacie contenant remèdes et médicaments les plus généralement employés doit figurer au rang des accessoires les plus utiles sur la ferme. Le cultivateur devrait donc toujours avoir à la main, pour les besoins les plus urgents, les médicaments et remèdes dont nous donnons ici la liste :

Alum brûlé, acide borique, sulfate de cuivre (Bluestone ou vitriol) du camphre, du sel, du soda à pâte; essence de térébenthine, créoline, Izal ou Hypro, du goudron, de l'huile d'olive, de l'écorce d'épinette rouge, de l'alcool ou whiskey, alcool camphré, du sulfate de fer (souperose), de la teinture d'iode, du salpêtre, de la moutarde, de la chaux éteinte, du soufre, du

vinaigre, de la vaseline, et de l'écorce du tremble.

Dès que l'on constate que des animaux éprouvent quelques malaises, la première précaution à prendre est de les isoler en attendant l'arrivée du vétérinaire, s'il y a lieu de recourir à son intervention. Cela est plus prudent et coûte moins cher en définitive que d'assumer le risque d'administrer des médicaments à peu près ou sur l'avis de prétendus soigneux.

Ecornement des veaux

A moins que vous élevez des animaux de race pure, il est préférable d'empêcher les cornes de pousser chez les bêtes bovines. "A tout événement", écrit le Frère Isidore dans son bulletin sur l'élevage des jeunes bovins, "il est plus humanitaire d'empêcher les cornes de pousser que d'avoir à les couper plus tard. Il y a à cela des avantages. Enumérons-en quelques-uns : L'animal sans corne, attendu que charité bien ordonnée commence par soi-même, est moins dangereux pour les humains. Il y a, du reste, assez du coup de queue qu'il faille endurer, sans que les cornes s'en mêlent, comme dirait l'autre. En second lieu les animaux décornés sont moins sujets à s'endommager lorsqu'ils séjournent au pâturage. Puis il y a ceci que les bêtes bovines sont infiniment moins exposées à se mutiler lorsque par camion ou chemin de fer elles sont expédiées aux abattoirs.

(Suite à la page 16).



Théorie et pratique

Des cours postcolaires sont donnés ici et là; des professeurs dévoués s'efforcent de les rendre intéressants et ils y réussissent, personne n'en doute.

Cependant, il faut considérer que rares sont les élèves qui, dans un mois, pourront se remettre dans la mémoire, pour les y graver, toutes les règles de grammaire et tous les raisonnements arithmétiques.

Même en supposant qu'un choix serré des principes ait été fait par le professeur, ce n'est encore qu'un assez petit nombre des élèves qui les conservera frais en sa mémoire, c'est-à-dire prêts à servir, s'ils ne continuent pas à faire des efforts appréciables, après la fin des cours, c'est-à-dire, s'ils ne mettent pas en pratique les belles et claires théories apprises aux cours.

L'effort et la pratique sont donc absolument indispensables pour que la théorie serve à quelque chose.

Deux genres utiles se prêtent spécialement à cet effort d'entretien: pour la grammaire et le français en général, c'est la correspondance; pour l'arithmétique, c'est la comptabilité.

La correspondance: Pour écrire une bonne lettre, il faut l'écrire lisiblement et si possible, un peu mieux encore. Il faut l'écrire correctement, c'est-à-dire, selon les règles de la grammaire.

La comptabilité: Bien tenir sa comptabilité est peut-être plus important encore que de bien écrire ses lettres. Qu'une lettre soit mal écrite, pourvu qu'on soit compris, c'est le principal; mais, si on n'arrive pas dans ses comptes, c'est plus grave!

En principe, il faut donc un pour cent de théorie et quatre-vingt-dix pour cent de pratique.

AVIS AUX ÉLÈVES DES COURS POSTCOLAIRES!

Laurent-Arsène Caron.

SEMENCES d'exposition
PERRON

Pour vos graines de semence et accessoires de jardin — souvenez-vous toujours que: "Chez PERRON tout est bon."

NOUVEAU CATALOGUE GRATIS

Magnifique catalogue des semences, tout illustré, 172 pages, plusieurs en couleurs naturelles, le plus beau et le plus complet au pays.

Les plus belles variétés de Pensées Parisiennes à fleurs géantes.

Envoyez 15c en timbres et vous recevrez un paquet de Pensées Parisiennes géantes No 2549 ainsi que notre nouveau catalogue gratis.

Découpez ce coupon, mettez-le à la poste aujourd'hui même.

COUPON

Messieurs: _____ Dept: _____
 Ci-joint 15c en timbres. Veuillez m'envoyer 1 p't de Pensées Parisiennes géantes No 2549 et votre nouveau catalogue gratis.
 Nom: _____
 Adresse: _____

W.H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
935 BLVD ST LAURENT, MONTRÉAL

12^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

2^{ème} Partie

Coopération et Marchés

Tous droits réservés

17^{ème} leçon

De la classification des produits et du rôle de l'Etat.

(Suite)

Par Charles GAGNE, B.S.A., M.S.A.

Des bêtes à viande (suite):

Les pores se classent vifs ou abattus.

Parmi les pores vivants on trouve les classes suivantes: *Selects* ou choisis, poids: 190-230 livres; *Bacons*: 180-230 livres; *"bouchers"*: 160-240 livres; *légers*: 120-160 livres; *lourds*: 240-270; *très lourds*: 270 livres et plus; *truies*.

Dans les pores abattus on a les classes A, B, C, D, *léger*, *lourd*, E et celle des *truies*.

Les moutons sont *bons* ou *communs*, les agneaux sont: de *choix*, *lourds*, *béliers* ou *communs*.

Produits avicoles:

Sur nos marchés les produits avicoles peuvent être les volailles vivantes, abattues ou habillées et les oeufs.

Parmi les volailles vivantes on trouve surtout les catégories A, de 5 livres et plus; B, de 4 à 5 livres; C, de 3 à 4 livres et les coqs.

Parmi les volailles habillées on distingue les classes au *lait* et sélectionnées, ayant chacune les catégories "spéciale" "A" et "B". Les catégories "C" et "D" ne sont que dans la classe "sélectionnée".

La classe au *lait* exige la blancheur dans les dépôts de graisse, la texture molle de la peau et de la chair; pour cela il faut l'engraissement en épinette ou en parquet.

La classe *sélectionnée* est celle de tous les sujets dont la graisse n'est pas blanche et dont la peau ou la chair n'ont pas la finesse requise.

Dans les deux classes, la catégorie spéciale est celle de la perfection. Viennent ensuite, par ordre de qualité, les catégories "A", "B", "C" et "D".

En vertu des règlements de classification, on distingue encore, parmi les poulets abattus, les désignations de *"poulets mignons"*, 1 1-2 livre de poids mort, *poulets de grill*, 2 1-3 livres de poids mort, *poulets de poêle*, 2 1-3 à 3 1-2 livres de poids mort et *poulets de broche*, de plus de 3 1-2 livres de poids mort.

La classification des oeufs pour la vente se fait par le mirage et par la pesée. On a les classes ou catégories: "A", "B", et "C".

Dans les deux premières catégories, on trouve les *gros*, les *moyens* et les oeufs de *poulettes*. Dans la catégorie "B" on peut avoir les *gros* et les *moyens*.

Les oeufs "A — 1" sont censés être l'excellence même. Eux seuls peuvent s'annoncer comme *"oeufs du jour"*, ils ne peuvent être conservés au froid ni emballés par d'autres que par des producteurs autorisés et surveillés par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Produits des champs:

Tous les produits des cultures, grains, fruits, légumes et fourrages vendus sur les marchés peuvent être classés. Il serait trop long de mentionner toutes et chacune de ces classes, qu'il suffise de citer la classe de pommes de terre et de pommes.

D'après la classification prévue par le ministère fédéral de l'Agriculture, on distingue les pommes de terre *Canada de luxe*, *Canada No 1* et *Canada No 2*.

La classe *Canada de luxe* ne comprend que des tubercules d'une même variété, raisonnablement mûrs, fermes, clairs, bien conformés et absolument nets. Les tubercules ne doivent offrir aucun indice de gelée, de pourriture, de brûlure du soleil ni de germination ou de végé-

lution. Ils doivent être bien sains et exempts de gale, de "coeur creux", de mildiou, de pourriture sèche, de blessures causées par des insectes ou par des manipulations maladroites. Leur diamètre ne doit pas être de moins de 2 1-4 pouces.

La classe *Canada No 1* n'admet que des tubercules ayant tous les mêmes caractères d'une seule variété. Ces patates doivent être raisonnablement mûres, c'est-à-dire que leur enveloppe extérieure ne se détache ou ne se fendille pas facilement. Elles ne doivent pas être endommagées par de la terre ou d'autres matières étrangères, ne pas souffrir de la brûlure du soleil, de végétation anormale, d'entailles, de gale, de mildiou, de pourriture, ni avoir de coeur creux. Le diamètre dans cette classe ne doit pas être inférieur à 2 pouces.

La classe *Canada No 2* comprend des tubercules ayant toutes les qualités de ceux de *Canada No 1*, mais d'un diamètre légèrement inférieur. Dans la classe *Canada No 2*, le diamètre ne doit pas être inférieur à 1 3-4 pouce. Les tubercules No 2 ne peuvent pas être exportés de l'Est du Canada.

Le Service provincial de l'Horticulture fait une classification des patates, chez les épiciers, d'après des normes à peu près semblables.

Les pommes ont aussi une classification. On distingue d'abord les pommes vendues en boîte et les pommes présentées dans d'autres emballages.

Les pommes vendues en boîte ou en cageot sont: *"extra belles"*, *"belles"*, de la catégorie "C" ou "No 3".

Les pommes *"extra belles"* doivent être toutes saines, bien mûres, uniformes, propres, lisses, cueillies à la main, de la même variété, exemptes de toutes marques de maladie, brûlure ou meurtrissure, bien emballées, avoir leur queue et la couleur convenable.

Les pommes *"belles"* doivent aussi être toutes saines, bien mûres, uniformes, propres, lisses et cueillies à la main. On tolère un peu plus de dommages chez les belles que chez les *"extra"*.

Les pommes de la catégorie "C" doivent être mûres, propres, uniformes et exemptes de meurtrissures. Elles pourront être un peu plus endommagées que les *"belles"*.

Les pommes No 3 sont saines, bien mûres, pas trop endommagées et d'une même variété.

Les pommes vendues autrement qu'en boîte ou en cageot se classent "No 1", *"Domestique"* et "No 3".

La part de l'Etat dans la classification:

Comme il a été dit dans la 15^e leçon, plusieurs des lois concernant le commerce des produits agricoles sont faites par Ottawa. Cela dépend du fait qu'en matière de commerce interprovincial et de commerce extérieur, le gouvernement fédéral a juridiction pour faire des lois et les faire exécuter. Comme beaucoup des produits de nos fermes passent d'une province à l'autre ou sont exportés à l'étranger, il en résulte qu'ils doivent être classés d'après les normes établies en vertu de lois fédérales.

Actuellement le ministère fédéral de l'Agriculture maintient des règlements de classification pour les produits suivants: engrais chimiques, aliments du bétail, animaux de la ferme et leurs produits (bovins, pores, moutons, volailles, oeufs, miel, beurre, fromage, etc.), grains de semence, fourrages, fruits, légumes et sucre d'érable.

Ces règlements ne sont pas souvent obligatoires, lorsque les produits sont achetés et vendus dans les limites du territoire d'une seule province, mais ils le deviennent lorsque les transactions sont interprovinciales ou lorsqu'il s'agit d'exportation. Leur application est confiée à des fonctionnaires fédéraux ou autorisés par Ottawa. Tous les classificateurs de bêtes à cornes, de pores, de moutons, de beurre, de fromage, de volailles et d'oeufs sont, dans notre province, des employés du ministère fédéral.

Depuis quelques mois, notre gouvernement provincial a nommé ses classificateurs de pommes de terre. Ceux-ci travaillent surtout auprès de nos maigons de commerce, dans le but de les inciter à recourir toujours à la classification officielle. On compte généraliser ainsi la pratique de la classification dans la province.

QUESTIONNAIRE

- 1—Quelles sont les classes de volailles abattues ou habillées? Les catégories de volailles habillées?
- 2—Comment se classent les oeufs? Combien ont-ils de catégories?
- 3—Quelles sont les conditions requises de la pomme de terre "Canada de luxe"?
- 4—Comment désigne-t-on les classes de pommes en boîte ou en cageot?
- 5—Pour quels produits le Ministère Fédéral de l'Agriculture maintient-il des classificateurs?

Nos exportations.

(Suite de la page 14)

Cette opération, qui consiste à brûler à l'aide de caustique la racine des cornes chez le jeune bétail doit être pratiquée lorsque le jeune animal n'est âgé que de quelques jours. Elle ne doit pas être tentée après deux semaines.

L'embryon de la corne peut facilement être détruit par le caustique, dès qu'on le sent sous la peau. On rase le poil à l'endroit de la petite bosse, et on enduit de corps gras la peau autour du champ d'opération afin de ne pas la détruire inutilement. On couche le veau sur une épaisse litière, un aide maintenant la tête, tandis qu'au moyen d'un bâton de potasse ou de soude caustique enveloppé de papier, si ce n'est à l'une de ses extrémités et légèrement humecté, l'opérateur frictionne la peau au-dessus de l'embryon de la corne, en exécutant un mouvement giratoire (en tournant) jusqu'à ce que la peau soit bien rougie, mais sans faire saigner. Le caustique ne doit être que légèrement humecté, afin qu'il n'en coule pas sur la peau ni dans les yeux.

Quatre ou cinq jours après l'opération, on examine l'endroit ainsi traité et si l'on constate la présence d'une gale épaisse, c'est bon signe. Dans le cas contraire, l'opération est manquée et devra être recommencée par des frictions plus énergiques.

A St-Hyacinthe et non à Québec.

C'est à St-Hyacinthe et non à Québec, comme nous l'avions annoncé tout d'abord, que se tiendra la réunion annuelle de la société générale des Eleveurs de la province de Québec. Le lecteur sera informé assez tôt de ce chan-

gement pour qu'il puisse prendre le bon train et au surplus ne pas manquer le train si l'on se propose d'assister à ce congrès.

Les séances de cette convention dureront du mardi, le 22 au jeudi soir, 24 février et se tiendront dans l'une des salles du "Clairon". La société générale des Eleveurs est une fédération de plusieurs groupements d'éleveurs, notamment les éleveurs de porcs, de moutons, de chevaux Percherons, Canadiens et des éleveurs de bovins canadiens.

Dans l'échelle des valeurs agricoles, on ne peut méconnaître la place prépondérante que tient l'industrie animale. Les animaux de la ferme sont les machines qui transforment les récoltes des champs, ils constituent le premier et le principal débouché pour les fourrages, les grains et les racines. Pour que cette transformation des récoltes en produits vendables et en énergie se fasse dans des conditions intéressantes pour l'exploitant, il va de soi que cette machinerie doit être de bonne qualité et particulièrement bien entretenue.

Toute mesure visant à vulgariser l'usage d'une meilleure machinerie dans l'usine que représente une exploitation agricole, en l'occurrence de meilleurs animaux, exerce en même temps une saine influence sur l'avancement de l'agriculture. C'est à un congrès comme celui-ci qui s'ouvrira la semaine prochaine à St-Hyacinthe, que ces mesures sont suggérées, discutées, adoptées puis présentées aux pouvoirs publics qui ont charge d'en rendre possible la réalisation.

Le congrès de la société générale des Eleveurs est donc important pour les cultivateurs et tous les travailleurs des champs qui portent quelque intérêt à l'élevage de bons animaux.

Les "4-H Clubs"...

(Suite à la page 8)

qui correspondrait dans la province de Québec, au Service des agronomes. Chaque Etat possède son bureau d'extension. Ce dernier dirige ses agents agricoles de comtés ou agronomes. Le travail des cercles de jeunes comprenait en 1936, le personnel suivant :—

Agronomes et assistants	3701	
Agronomes et assistants négres	229	
Conférencières	3930	3930
Conférencières négresses	1688	
	1854	1854
Montant rapporté		5784
Conseillers techniques	315	
Conseillers techniques négres	1	
	316	316

GRAND TOTAL 6100

Il y a donc 6,100 officiers du service coopératif d'extension, intéressés aux cercles de jeunes. Ceux-ci sont assistés par 1,152 spécialistes, donnant tout leur temps à cette oeuvre, et par 307 autres, donnant une partie de leur temps. Tous ces gens dirigent 68,341 cercles comprenant 479,232 jeunes garçons et 666,276 jeunes filles, soit : 1,145,508 membres.

Tous les cercles sont dirigés immédiatement par les agents du Service

d'extension du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis avec la coopération des collèges d'Agriculture de chaque Etat et les gouvernements de chaque comté. Dans chaque localité, participent à ce travail, les professeurs, ministres du culte et diverses personnes en vue.

Quels résultats appréciables pour la nation, ces organisations ont-elles fournies ?

L'influence de ces cercles perfectionna la pratique agricole de l'agriculteur américain sur 3,258,535 fermes. La maison elle-même subit une amélioration considérable par les cercles de jeunes filles, tant pour l'alimentation, l'habillement, l'hygiène, l'embellissement intérieur et extérieur, etc. De fait, dans 1,140,392 maisons de fermiers, ces améliorations furent sensibles, et reconnues par les conférencières attirées à ces cercles. Ceci représente 4,775,113 familles rurales atteintes par le programme d'extension des cercles. De ce nombre, 701,502 familles ont subi l'influence rayonnante des membres du cercle, bien qu'aucun jeune de ces familles ne fasse partie de ces cercles.

En résumé, les agronomes américains par ces clubs ou cercles, atteignent 60 p. 100 des familles de toutes les parties rurales du pays. N'avais-je point raison de dire au début, que ces cercles sont une véritable institution nationale.

Adrien Desautels

Les 3000 jeunes éleveurs

(Suite de la page 6)

leurs sujets. A Sherbrooke, durant toute la semaine de l'exposition, des concours variés et intéressants furent tenus : concours d'appréciation de bovins et de porcs, concours de confection de licous, concours oratoire; ce dernier surtout a remporté un franc succès. Les solides discours prononcés par ces jeunes créèrent une excellente impression; ils attestent de la culture et de très bonnes dispositions dans l'art si difficile de s'exprimer en public. Le vainqueur, Benoit Denis, de St-Cuthbert, dut répéter son discours au banquet du jeudi soir.

Ce banquet était l'un des événements importants de l'exposition; qu'il suffise de mentionner la présence de quatre ministres du cabinet provincial, y compris le ministre de l'Agriculture, l'honorable Bona Dussault, et le Dr A.-T. Charron, assistant sous-ministre du ministère fédéral de l'Agriculture d'Ottawa, et beaucoup d'autres personnages de marque.

Un autre grand événement de l'exposition fut sans doute le concours provincial d'appréciation qui réunissait 19 équipes de jeunes juges de bovins et 10 équipes de jeunes juges de porcs, pour décider du choix des vainqueurs pour Toronto. Chaque district de la province était représenté par au moins deux équipes de jeunes juges.

A L'EXPOSITION ROYALE DE TORONTO

A cette exposition royale de Toronto, les Jeunes Eleveurs du Québec étaient représentés au concours interprovincial d'appréciation par une équipe de jeunes juges de bovins laitiers et une équipe de jeunes juges de porcs. Donald Templeton et Douglas Templeton, de Howick formaient l'équipe de jeunes juges de bovins laitiers, tandis que Roger Ellyson

et G.-Aimé Lamothe, de St-Célestin, formaient celle des jeunes juges de porcs. Comme les journaux l'ont annoncé, les jeunes Templeton ont remporté le championnat de l'exposition royale en novembre dernier, et l'équipe de St-Célestin s'est placée en troisième rang.

C'est donc la sixième fois depuis 1928 que nos jeunes éleveurs du Québec, en lice contre les autres provinces, remportent ce trophée tant convoité et ils arrivent en 2e position 3 fois et 1 fois 3e. Nous y voyons une preuve que nos jeunes dans Québec, peuvent rivaliser, dans le domaine de l'instruction agricole, avec ceux de toutes les autres provinces du Canada.

AMELIORATIONS GENERALES

Si les jeunes éleveurs ont dignement figuré aux expositions et aux concours organisés durant l'année, on peut ajouter qu'il y a eu ainsi amélioration dans leurs troupeaux et dans leurs fermes en général. Car les génisses et les porcs des jeunes éleveurs ne sont acceptés que s'ils sont de bonne qualité. Chaque année, des achats importants sont faits pour nos cercles. En 1937, approximativement 600 génisses furent achetées pour les jeunes éleveurs.

Nous insistons particulièrement sur le travail personnel de chaque membre; c'est pourquoi, chaque année, les jeunes éleveurs prennent part à un concours d'études qui consiste en une série de problèmes que les jeunes doivent résoudre chez-eux, d'après un questionnaire qui leur est envoyé. Quant à ceux qui ont l'avantage de venir à Sherbrooke, ils doivent faire part de leurs impressions de voyage: cet ensemble de compositions forme donc un concours spécial des plus intéressants.

Ainsi comme conclusion, depuis 1922, année où les premiers cercles ont été organisés, plus de 500 cercles de jeunes éleveurs ont été organisés dans les quelque 70 comtés agricoles de la province, soit plus de 7 cercles par comté. Durant cette période, plus de 10,000 membres ont été enrôlés dans ces cercles. On peut donc dire que le travail des cercles de jeunes éleveurs a porté sur 10,000 fermes de la province ou 1,000 fermes dans chacun des 10 districts confiés à nos propagandistes fédéraux actuels.

Stéphane BOILY,

Directeur, cercles de Jeunes Eleveurs.

Vous connaissez BLE-DOR ? Personne ne doit répondre non.

SERVICE DE LIBRAIRIE de l'U.C.C.

"Les oeuvres indispensables à l'agriculteur compétent".
Théodore Gagnon

La coopération. — (Compte rendu des cours et conférences de la XV ^e session des Semaines sociales du Canada). — Volume de 375 pages	\$1.50
Cours à domicile de l'U. C. C. —	
1—Le sol et la plante. — 1934-35	0.15
2—Zootechnie générale. — 1935-36	0.15
3—Aviculture, horticulture, apiculture 1936-37	0.15
Chacune de ces brochures se vend aussi à \$1.50 la douzaine, et à \$12.00 le cent.	
L'expérience d'Antigonish, par M. l'abbé Livain Chiasson	0.10
Ce tract, à la douzaine	1.00
Les principes coopératifs, par Jean Blanchet	0.05
Aussi en vente au Bic, Rimouski, P. Q.	
L'U. C. C. — (Brochure explicative sur l'Union ses règlements, ses services)	0.10
Aussi en vente au Bic, Rimouski, P. Q.	
Manuels d'agriculture de l'Ecole de Ste-Anne de la Pocatière :	
1—Les animaux	1.00
2—Les champs	1.00
Cours d'agriculture publié par l'Institut agricole d'Oka :	
Trois volumes déjà parus. — Les trois	1.60

Nous payons les frais de poste.

LE SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U.C.C.

515, avenue VIGER, :.: MONTREAL, P.Q.

ENGRAIS CHIMIQUES

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. fournira encore cette année les engrais chimiques aux membres de ses cercles et de ses syndicats coopératifs.

Les secrétaires ou les gérants qui n'ont pas encore reçu nos prix courants devront nous écrire dans le plus bref délai. Nous les leur ferons parvenir par retour du courrier.

Ecrivez au :

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

515, avenue Viger, Montréal, P. Q.

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

TABAC en feuille, haché, cigares au plus bas prix possible. Liste de prix envoyée gratuitement sur demande. Sur réception de 10 cents, un échantillon vous sera envoyé. J.-A. Pilon, St-Roch de l'Achigan, comté de l'Assomption.

CAPSULES ANTI-VERMINEUSES. — Pour les chevaux qui souffrent généralement de vers intestinaux. L'emploi de ces capsules purifie le sang, rend l'animal vigoureux et plus doux d'entretien. S'emploie dans la portion. Par maille, 75 sous. S'adresser à Ths-Louis Girard, St-Félicien, Cte de Roberval, P. Q.

FERMIER DEMANDE: Pour prendre à moitié terre de 328 arpents; argent à faire sur coupe du bois. Indispensable que ce fermier ait plusieurs grands enfants pour l'aider dans son travail. Références du curé exigées. S'adresser à M. Louis Foisly, Chambly, P. Q., ou par téléphone à Montréal: Cherrier 5283.

GRAINES DE JARDINS. — Légumes: bettes, carottes nantaises, chou danois, concombre fortune, laitue frisée, oignon rouge, radis rouge, tomate hâtive. Fleurs: alysse, clarkis, cosmos, immortelles, reine-marguerites, zinnia. 14 paquets des meilleures variétés de légumes et fleurs pour 50 sous. M. Savard, Ste-Angèle de Laval, P. Q.

POUSSINS ROUGES A VENDRE. — Lignée moderne de Rhode-Island records du gouvernement pour nos poules sous le contrôle R. O. P. (306 à 200 oeufs). Ponte d'hiver: 5 à 6 douzaines par jour par 100 poules, donnant à M. Elzéar Babinet. La Présentation, des bénéfices de \$2.00 net par poulet en 6 mois. 100 poussins gratuits au client qui, en 1938, approchera ou dépassera le plus ces bénéfices. La majorité de nos coqs sont nés de poules R. O. P. Troupeau approuvé et éprouvé contre la diarrhée blanche. La Ferme avicole moderne, Ste-Madeleine, Co. de St-Hyacinthe.

AIGUISSONS CLIPPERS pour vaches, chevaux, moutons; tondeuses de barbier; 30 cents le "set"; couteaux, hache-viande, 15 cts. Ouvrage garanti. Vendons lames neuves, \$2.75 le set. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q. Achetons lames usagées.

AIGUISSONS TONDEUSES, barbier, moutons, vaches, chevaux, 30 cts le set. Ouvrage garanti. Achetons lames usagées, réparons têtes clippers; vendons lames neuves, \$2.75 le set, têtes de clippers, \$2.50. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q.

ANNONCES COLLECTIVES

ACHAT ET VENTE. — Le cercle de St-Ignace achèterait de l'avoine de semence criblée ou de l'avoine ordinaire. Le même cercle a de la graine de trèfle rouge à vendre. S'adresser à Arsène Galipeau, secrétaire, St-Ignace de Stanbridge, P. Q.

TERRE A VENDRE. — Terre de 120 arpents, située à St-Damase, à proximité de l'église. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à M. Gérard Beaugard, secrétaire de l'U. C. C., St-Damase, Co. de St-Hyacinthe, P. Q.

POUR SEMENCES. — L'Association des producteurs de semence de Bagot, offre en vente à des prix avantageux, des grains et graines de semence, en diverses catégories. Conditions spéciales accordées aux cercles de l'U. C. C., ou à tout autre groupement de cultivateurs. Demandez nos prix. S'adresser à Donat Rivard, gérant des ventes, B. P. Clairvaux, (Bagot), P. Q.

GAGNEZ \$5.00 PAR JOUR

ou de superbes primes en vendant nos graines de semence de choix, légumes et fleurs, à 5 sous le paquet. Vous pouvez tous profiter de cette aubaine: une seule condition, envoyez-nous votre nom et adresse; demandez 50, 100, 180 paquets; demandez aussi notre catalogue de graines et de superbes primes. La vente de nos graines est très facile, car nous avons des conditions très avantageuses. Ecrivez-nous aujourd'hui.

Allen Nouveautés.
St-Zacharie, Qué.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE ? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 2-9-16-23 tév.

GRATIS : Montre, kodak, musique, canif, articles religieux, nécessaire de toilette et de fumeur, marmites, percolateur, set de table, coutellerie, nappes, couverture, serviettes, matériel à robes, coton, chemises, etc., donnés aux personnes qui vendront nos graines de jardins à 5 cts le paquet. Catalogue gratuit sur demande. Demandez 60 paquets et notre catalogue. L'Union des Jardiniers Enreg., 1, rue Victoria, Lévis, P. Q.

NOUVEAU CAHIER de tricot français pour bébés, garçons, fillettes: \$0.30. S'adresser à Françoise Gaudet-Smet, Case postale 25, Montréal, P. Q.

ACHETEZ VOS POUSSINS dans la province. Poussins P.R.B. certifiés de troupeaux sélectionnés avec accouplement R.O.P. Tous ces sujets d'élevage ont subi l'épreuve du sang. De tels poussins laissent des profits à l'éleveur. Prix sur demande. Couvoir Coopératif de St-Antoine de Verchères, Th Marchessault, gérant.

AIGUISSONS, REPARONS lames tondeuses clippeuses de toutes sortes. Prix: \$0.35 set. Lames neuves, \$2.75 set. Nouvelle tondeuse combinée pour chevaux, vaches, moutons, \$14.00. Coupe-cornes: \$25.00. Char-ruie à neige: \$40.00. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, P. Q.

NOS POUSSINS Leghorn blancs reconnus les meilleurs depuis 12 ans, au prix de \$11.00 le cent en mars et en avril, sont la meilleure valeur de la saison. Profitez-en! Pour détails écrivez-nous ou venez nous voir. Boire & Frère, ferme avicole Drummond, Wickham-Ouest, P. Q.

MOTEUR A VENDRE: Marque du moteur, Canadian General Electric. Vitesse, 1800 tours à la minute; 22 ampères, 110 volts, avec base en fonte; marche sur des coussinets; en bonne condition. S'adresser à J.-A. Poiré, 1685, rue Laurier Est, Montréal.

POUSSINS. — Nous avons la meilleure qualité de poussins Plymouth Rock Barrés. Informez-vous aux connaisseurs. Demandez prix poussins, poulettes, coquets sexés. COUVOIR COOPERATIF (Certifié), MONTMAGNY.

POUSSINS RUEL. — Les poussins Ruel Frère, sont forts et vigoureux. Le Couvoir Ruel Frère vous garantit satisfaction. Ecrivez ou téléphonez-nous pour nos prix et races. Couvoir Ruel Frère, Marieville, P. Q. (Tél.: 119).

- Causerie légale -

(Suite de la page 12)

Quiconque vote à une élection sans avoir, au moment où il donne son vote, les qualités requises d'un électeur, encourt une amende de vingt piastres.

Le secrétaire a-t-il le droit d'inscrire sur le rôle des électeurs, sans résolution du conseil ?

Après chaque mutation de propriétaire, d'occupant ou de locataire d'un terrain mentionné au rôle d'évaluation en vigueur, le conseil local, sur demande par écrit, à cet effet, et sur preuve suffisante, doit biffer le nom de l'ancien propriétaire, occupant ou locataire et y inscrire celui du nouveau.

La mutation mentionnée ci-dessus signifie la transmission des droits du propriétaire, du locataire ou de l'occupant à une autre personne mais ne veut pas dire que

LES POUSSINS BRAY font l'affaire. Notre catalogue de 1938 contient portraits et témoignages de clients qui ont fait de l'argent depuis la Nouvelle-Ecosse à la Saskatchewan. Réclamez votre exemplaire. Couvoir Bray, Boîte B. 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

LES POUSSINS BRAY "X-tra-Profit" sont de 25% plus pesants que ne requiert l'approbation gouvernementale. Ne perdent jamais cette supériorité des débuts. Poussins robustes, vigoureux et peu coûteux. Douze espèces. Catalogue gratuit. Couvoir Bray, Boîte B. 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

LES POUSSINS CROISES gagnent en popularité. Vigoureux hybrides. Les poussins croisés de Bray ont donné de forts revenus en 1937. Demandez notre catalogue. Bray Hatchery Boîte B. 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

SERTISSEUSES : \$9.00. — Pour boîtes No 2½ et 4, peuvent utiliser jusqu'à 10 fois la même boîte, fonctionnant sur coussinets à billes, pas d'usure possible. Autres grands avantages aux plus bas prix. Achetés avant la hausse. La loi des salaires nous forcera à remonter nos prix. O. Fournier, St-Charles, comté de Bellechasse, P. Q.

COTON ET FIL MERCERISE. — Couleur naturelle seulement. 2/8, 4/8, la lb 0.55, 2/16, la lb 0.60. Fil mercerisé couleur, la lb \$1.75. Couleur naturelle, la lb 0.75. N'envoie pas d'échantillons. S'adresser: Mlle LALONDE, 109, avenue Cartier, Québec.

DAMES DEMANDEES pour couture légère chez elles. Bons salaires. Travail envoyé frais payés. National Manufacturing Co., Dépt 34, Montréal.

EMPLOI DEMANDE. — Hubert Hardy, de St-Basile (comté de Portneuf), possédant diplôme de fabricant de beurre et expert-essayeur de lait demande emploi dans une beurrerie.

TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, etc. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Achigan, P. Q.

ETALON percheron, six ans, classé A, pesant 1750 lbs, à vendre ou à échanger pour étalon belge ou canadien. S'adresser à Emile Fontaine, Rock-Forest, comté de Sherbrooke, P. Q.

SILO. — Achèterais un silo avec ou sans ensileur, indiquer le prix et la grandeur. S'adresser à Maurice Lefebvre, St-Isidore-Jonction, comté de Laprairie, P. Q.

POUSSINS, race P.R.B. — Informez-vous à nos nombreux clients. Demandez prix poussins, poulettes, coquets sexés. Epreuve du sang, laboratoire, certificat du gouvernement de Québec. Couvoir de Laurierville, P. Q.

le propriétaire soit remplacé par un autre propriétaire, l'occupant par un autre occupant, et le locataire par un autre locataire.

En dehors des révisions annuelles, les changements au rôle doivent être limités strictement aux cas mentionnés dans le présent article.

Le conseil n'a pas le droit, en dehors de la révision annuelle d'ajouter de nouveaux propriétaires, occupants ou locataires au rôle, il peut seulement sur demande écrite et preuve suffisante, biffer les noms des anciens propriétaires, occupants ou locataires et y inscrire à la place ceux des nouveaux.

EVALUATION D'UN LOT ET BATISSE EN BOIS ROND

Il y a trois ans j'ai pris un lot du gouvernement, il était évalué à \$150.00.

Je me suis construit une maison de bois rond qui a été évaluée à \$150.00 ce qui fait une évaluation de \$300.00.

Ils veulent encore relever mon évaluation, ont-ils le droit de faire cela ?

"Un colon"

Doivent être portés au rôle d'évaluation, en autant de colonnes distinctes et dans l'ordre suivant:

1.—Le numéro d'ordre de toute inscription faite au rôle.
2.—La désignation et la superficie de tout immeuble de la municipalité.

3.—La valeur réelle de tout immeuble et de toute partie d'immeuble imposable.

La valeur réelle des biens-fonds imposables comprend la valeur du terrain, et la valeur des constructions, ainsi que celle de toute les améliorations qui y ont été faites, sauf ce qui est prescrit par l'article 657.

Il est difficile de savoir si votre terrain et votre bâtisse valent \$300.

Il faudrait le comparer au terrain voisin.

L'évaluation la plus juste paraît être (a) pour les terrains, de les évaluer au même taux que ceux des voisins, suivant la valeur des ventes dans les environs, et d'après l'opinion des personnes qui connaissent la valeur des terrains dans la localité; (b) pour les constructions, l'on mesure l'espace occupé et l'on en fait une évaluation au pied cube, suivant diverses bases de prix, après un examen minutieux des lieux.

L'évaluation faite par les évaluateurs municipaux nommés par le conseil, est présumée juste et raisonnable, aussi longtemps que les intéressés n'ont pas établi une injustice réelle ou une variante importante.

FOIN FAUCHE.— QUI DOIT LE PAYER.

Par qui dois-je faire payer le foin fauché et enlevé sur ma propriété ?

A celui qui a enlevé le foin ?

Ou à un autre individu pour qui le fermier travaillait avec l'ordre de faire cette récolte de foin, ce dernier se chargeant de tout trouble ?

Voici du foin qui a été coupé en dépit de la défense de ce faire.

Un employé l'a coupé pour son patron. Un dommage a été causé et ce dommage est payable par les deux.

Celui qui l'a coupé est responsable de son acte alors que les

Sans BLEDOR nous vendons la ferme; Avec BLEDOR nous tiendrons ferme !

maîtres et les commettants sont responsables du dommage causé par leurs domestiques et ouvriers dans l'exécution des fonctions auxquelles ces derniers sont employés.

LOCATION DE TERRE PAYABLE EN PAGES DE BEURRERIE

J'ai loué ma terre avec un bail. Mon locataire devait me payer tant par mois, ce qui devait être pris à la beurrerie, maintenant il ne veut plus.

La beurrerie exige la permission de mon locataire.

De plus je fournissais deux chevaux pour cultiver ma terre avec réserve de m'en servir quand j'en aurais besoin, il refuse de m'en laisser servir.

Il doit faire couler la sucrerie à moitié. Est-ce à moi ou à lui à fournir le bois.

Tel qu'on fait son lit on s'y couche.

Ce n'est pas un axiome de droit, mais c'est un proverbe à ne pas perdre de vue quand on signe un contrat.

Avez-vous marqué sur votre bail que vous étiez autorisé à recevoir les pages de la beurrerie? Oui ? alors vous avez le droit de les retirer.

Non ? Alors le beurrer à raison de vous refuser.

Voyez un avocat qui pourra saisir ces paiements de beurrerie pour payer votre loyer.

Quant aux chevaux vous avez à le mettre en demeure de vous les passer. Et s'il ne veut pas, cela peut faire annuler le bail.

Quant au sucre, comme vous devez retirer la moitié de la récolte vous devez payer la moitié des dépenses y compris le bois.

AFFRONT PAR SECRETAIRE.— ABSENCE DU PROPRIETAIRE

Un propriétaire est absent et n'est pas au courant des affronts qu'on fait en lisant et en affichant à la porte de l'église, une menace de saisie pour taxes de conseil.

Il ne connaît pas les lois du conseil.

Si on lui avait expliqué et qu'on lui en aurait fait la lecture, il aurait certainement emprunté de l'argent pour arranger cette affaire et éviter ce scandale ?

"3515"

Vous n'avez aucun recours.

D'abord vous deviez connaître les lois du conseil. Nul n'est supposé ignorer la loi. Autrement ce serait trop facile.

Ensuite quand on paye ce qui est dû on n'éprouve pas d'ennui de ce côté.

D'où vient le thé

Le Canada vient deuxième par ordre d'importance sur la liste des pays qui prennent du thé de l'Inde; viennent ensuite le Ceylan, l'Eire, l'Iran, l'Australie et la Russie soviétique. Le Royaume-Uni vient premier. Chose curieuse, l'Inde qui est le plus grand producteur de thé du monde est cependant le pays qui en consomme le moins.

BONNE NOUVELLE POUR FEMMES SOUFFRANTES

Si vous souffrez de maux de tête, maux de dos, douleurs dans le côté, faiblesse de vessie, démangeaison brûlante) gonflement, lassitude avec chahuts, nervosité palpitations, si vous êtes portées à pleurer, si vous manquez d'énergie, écrivez pour avoir un TRAITEMENT D'ESSAI DE 10 JOURS approprié à votre état.

Suivant des attestations signées, ces traitements sûrs, simples et agréables à suivre à la maison pour diverses affections dont bien des femmes souffrent, ont soulagé des milliers de Canadiennes. Envoyez seulement votre nom et adresse avec cinq sous et un traitement de 10 jours vous sera expédié.

VANDERHOOF & Co., LIMITED
CASIER 247, Dépt. 71-B4a — Windsor, Ontario.

MARCHÉ

-:- Vos Ventes -:-

Animaux vivants
Montréal, lundi, le 14 février
par la Coopérative Canadienne
du Bétail de Québec, Ltée.

PORCS

Porc à bacon (sélect)
190 à 230 lbs 9.35-9.50
Prime: \$1.00

Porc à bacon
180 à 230 lbs 9.35-9.50

Porc à boucherie,
160 à 240 lbs 8.85-9.00

Porc léger,
120 à 160 lbs 8.35-8.50

Porc lourd,
240 à 270 lbs 8.85-9.00

Extra lourd,
270 à lbs et plus 8.35-8.50

Truies 6.00 à 7.25

VACHES

Choix 4.00-4.25
Bonne 3.50-3.75
Moyenne 2.75-3.25
Commune 2.25-2.75
Très com. 1.75-2.00

VEAUX DE LAIT

Choix 9.50-10.00
Bon 9.00- 9.25
Moyen 7.50- 8.50
Commune 6.00- 7.00

VEAUX DE CHAMP

Bon 4.00 à 4.25
Moyen 3.75 à 4.00
Commune 3.25 à 3.50

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix 7.00 à 7.50
Pesant 6.00 à 6.50
Bélier 6.00 à 6.50
Commune 6.00 à 6.50

MOUTONS

Bon 3.50 à 4.00
Commune 2.00 à 2.50

BOUVILLONS

Choix 6.00-6.25
Bon 5.25-5.75
Moyen 4.75-5.00
Commune 3.50-4.25
Con. Lég. 3.00-3.50

TAUREAUX

Choix 4.00 à 4.25
Bon 3.25 à 3.50
Moyen 3.00 à 3.25
Commune 2.50 à 2.75

TAURES

Choix 4.75-5.00
Bonne 4.25-4.75
Moyenne 3.50-4.00
Commune 2.50-3.00

Animaux abattus

PORCS la livre

80 à 110 11½ à 12
125 à 160 12 à 12½
160 et plus 11½ à 12
Truies 11

VEAUX

Veaux de lait 11¼ à 13½

POULETS
engraissés au lait

A 5 livres et plus 0.28
B 5 livres et plus 0.26

selectionnés

A 5 livres et plus 0.27
B 0.25
C 0.21

POULES

A 5 livres et plus 0.22
B 0.21
B 3 à 4 livres 0.19
B 2 à 3 livres 0.17

OEUFs

A-1 gros 0.33
A-moyens 0.30
A-1 poulettes 0.28
A-gros 0.29
A-moyen 0.27
A-Poulettes 0.26
B 0.25
C 0.23

Bovins de l'Ouest sur nos marchés

Les ventes effectuées sur les marchés à bestiaux canadiens au Canada en 1937 fournissent quelques indications intéressantes sur le commerce interprovincial, basées sur l'origine des animaux offerts pour la vente à Winnipeg, Toronto, et Montréal. Au cours de l'année, Toronto a reçu plus de 17,000 bovins de l'Alberta, 28,000 de la Saskatchewan, 54,000 du Manitoba, et 1,500 du Québec, soit un total de 341,512 têtes. Les deux marchés à bestiaux de Montréal ont reçu 5,600 bovins de l'Alberta, 1,200 de la Saskatchewan, 1,300 du Manitoba, et 37,000 de l'Ontario, sur un total de 77,000 têtes. Winnipeg a reçu 24,000 têtes de l'Alberta, 223,000 de la Saskatchewan, et 829 de l'Ontario, sur un total de 359,000 têtes.

En ce qui concerne les veaux, Toronto en a reçu 2,900 de l'Alberta, 3,300 de la Saskatchewan, 14,000 du Manitoba, et 3,000 de Québec, sur un total de 143,610. Montréal en a reçu 1,445 de l'Alberta, 184 de la Saskatchewan, 206 du Manitoba, 56,169 de l'Ontario, et un peu moins de 4,000 des provinces Maritimes, sur un total de 156,500. Winnipeg en a reçu 5,900 de l'Alberta, 9,800 de la Saskatchewan, 5,800 du Manitoba, et 259 de l'Ontario sur un total de 161,500.

Quant aux pores, Toronto n'en a reçu que 2,400 des provinces de l'Ouest et 223 de Québec sur un total de 242,110. Montréal en a reçu 470 de l'Alberta, 718 du Manitoba, 90,600 de l'Ontario et 3,714 des provinces Maritimes sur un total de 286,410 têtes. Winnipeg en a reçu 1,318 de l'Alberta, 147,000 de la Saskatchewan, 100,400 du Manitoba et 219 de l'Ontario sur un total de 248,342 têtes.

Pour ce qui est des moutons et agneaux, Toronto en a reçu 28,500 de l'Alberta, 147,000 de la Saskatchewan, 1,900 du Manitoba, et 2,900 du Québec, sur un total de 170,414. Montréal en a reçu 182 de la Saskatchewan, 9,952 de l'Ontario, et 4,474 des Maritimes sur un total de 106,672. Winnipeg en a reçu 1,311 de l'Alberta, 31,352 de la Saskatchewan, 24,647 du Manitoba et 1,915 de l'Ontario sur un total de 59,225.

-:- Vos Achats -:-

Prix de gros à Montréal

FARINES
le sac de 98 lbs

Première patente 3.60
Deuxième 3.40
Farine à pâtisserie 2.65
Farine d'engrais low grade 2.10

ENGRAIS la tonne

Son 34.00
Gru 36.00
Middling 40.00

TOURTEAUX

De lin 40.00
De coton 37.00
Drèche de brasserie 33.00

MOULEES
sac de 98 lbs

Moulée d'orge 1.75
Moulée de blé d'Ind. 1.85
Moulée d'avoine 1.80

GRAINS
sac de 98 lbs

Avoine américaine 1.70
Avoine No. 1. d'alimentation 1.75
Avoine écrasée 1.85
Blé durum 1.85
Orge (c.w.) 1.65
Blé d'Inde jaune 1.75

RATIONS BALANCEES 100 lbs

Grains à gratter 1.95
Grains intermédiaires 2.30
Grains à poussins 2.15
Moulée de ponte 22% 2.60
Moulée de ponte 20% 2.35
Concentré à volailles 35% 3.25
Pâtée à reproduction 19% 2.80

Croissance à dindonneaux

Moulée à poussins 18% 2.70
Moulée à poussins 16% 2.50
Pâtée de croissance 17% 2.50
Moulée d'engraissement 2.50
Moulée à dindonneaux 24% 2.85

Croissance à dindonneaux


20% 2.50
Moulée laitière 24% 2.05
Moulée laitière 18% 2.00
Concentré laitier 32% 2.25
Moulée de sevrage porcelets 2.00
pores 14% 2.10
Concentré pour pores 45% 3.05
Moulée à veaux 20% 2.75

DIVERS

Pois à soupe, 120 lbs 5.60
Pois cassés, 98 lbs 4.75
Fèves blanches H.P. 120 lbs 3.30
Gros sel, sac de 140 lbs 0.90

Abonnez vos amis à "LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

Tous les animaux de la ferme profitent grâce aux pures Mèlasses de Canne



Les bestiaux, les chevaux, les moutons, les pores et les volailles prennent du poids, profitent et donnent plus de rendement quand on ajoute la pure mèlasse de canne WIB à des aliments autrement grossiers et de mauvais goût. Le fourrage et la mèlasse coûtent moins que les grains — employez-les. Demandez la brochure gratuite "Comment soigner".

CANADA WEST INDIES MOLASSES COMPANY, LIMITED
5100 B, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

PRODUITS LAITIERS Prix du 10 février BEURRE

No 1 pasteurisé 31 3-4 la lb net

VOLAILLES ABATTUES

LE COMPTOIR COOPERATIF a fait récemment des arrangements pour recevoir à Montréal les volailles abattues. Les membres de l'U. C. C. qui désirent profiter de ce service devront adresser leurs expéditions comme suit :

LE COMPTOIR COOPERATIF,
363, place d'Youville,
Montréal.

Les reconnaissances et la correspondance devront être adressés au :

COMPTOIR COOPERATIF,
515, avenue Viger,
Montréal.

Le Comptoir Coopératif

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques La tôle ondulée
Les engrais alimentaires Les treillages métalliques
La clôture de fils barbelés La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons ; en bidons de 5 gallons, \$4.00 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au
COMPTOIR COOPERATIF, LTEE
515, Avenue Viger,
Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville, MONTREAL

Tél. : PL. 9112

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires-Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.
Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

BUREAU CHEF : QUEBEC, QUE.
SUCCURSALES :
CHICOUTIMI RIVIERE DU LOUP MONT-JOLI

J.-B. Renaud & Cie, nc.

FONDEE EN 1845

La plus grande organisation du genre dans la Province

FARINE, GRAIN, EPICERIES PROVISIONS, FRUITS, POISSON ETC.

SUBSIDIARE :
OLD CITY MFG CO
LTD
QUEBEC QUE.

-:- ELEVEURS :-:

Pour vos rations balancées

Exigez les marques

Moulée de croissance
Moulée à Ponte
Grains mêlés
Engraissement volailles

CARTIER
et
LACMO

Ration Laitière
Engraissement Pores
Suppléments
Moulée à Renards

Toutes nos rations balancées sont enregistrées et sont sous la surveillance d'un agronome diplômé, attaché à la maison.

LACHANCE & MOREL, Limitée
Québec.
Maison essentiellement Canadienne-Française.

Reforestation...

(Suite de la page 20)

bois de pulpe, pourvu qu'on évite le gaspillage.

Quand les carburants forestiers auront été mis à la mode chez nous, comme dans les pays d'Europe, chaque cultivateur pourra produire lui-même à bon marché, le gaz carburant nécessaire à activer ses moteurs stationnaires ou de véhicules.

Il ne faut pas oublier le côté esthétique du problème. En rendant l'aspect de nos campagnes plus attrayant, ce sera le moyen d'y garder leur population. Créons partout où il est possible de le faire, des oasis de verdure et nous verrons aussitôt les touristes y affluer.

N'oublions pas que l'arbre est le plus bel ornement de nos campagnes.

Planter, c'est non seulement embellir, c'est aussi enrichir !



Le programme du professeur en sylviculture dans un comté est facile à tracer. En voici les grandes lignes :

- 1—Faire aimer les arbres et enseigner les rudiments de la sylviculture pratique.
- 2—Coopérer avec les conseils municipaux, afin d'activer dans les limites de cha-

que municipalité, la plantation d'arbres d'ornements sur la lisière des routes.

3—Vulgariser la plantation de haies d'arbrisseaux, pour remplacer les clôtures en perches ou en broche.

4—Créer des parcs forestiers municipaux; voir à leur aménagement et à leur entretien.

5—Organiser des pépinières municipales pour arbres fruitiers, d'ornementation, et d'utilité publique.

6—Faire un inventaire de terrains boisés dans le territoire qui lui sera confié.

7—Dresser une liste des terrains incultes qu'il serait pratique de reboiser.

8—Fournir aux propriétaires de terrains boisés les conseils et l'aide qu'ils lui demanderont pour améliorer leur domaine.

9—Organiser des concours inter-paroissiaux et inter-régionaux, en vue de créer l'émulation chez les amis de l'arbre.

10—Accompagner les enfants des écoles en forêt, ou encore mieux, dans les parcs forestiers pour leur donner sur place, des leçons de choses pratiques, sur les éléments de la botanique, la nature des sels en rapport avec la sylviculture, la protection de la forêt contre le feu et ses autres ennemis, etc.

Lorsque l'on constatera qu'un professeur n'est pas suffisant, eh! bien, on lui donnera des aides.

Ce sera de l'argent bien placé.

Louis-Philippe COTE.

Québec, le 15 février 1938.

Tribune libre

Des coopérateurs

M. l'Organisateur,

Depuis quelques mois que je m'occupe de la propagande dans l'intérêt de notre association sur la Côte Nord du St-Laurent, j'ai rencontré des milliers de bûcherons à qui j'ai expliqué la nécessité de s'enrôler dans leur association professionnelle.

Quelques patrons se sont montrés réfractaires à l'organisation de leurs employés; ce sont ceux qui n'observent pas les lois forestières ou qui veulent continuer à exploiter leurs ouvriers. Leur opposition est bien comprise de leurs employés qui comprennent très bien pourquoi ces patrons n'aiment pas l'Union.

A part une couple d'exceptions, j'ai rencontré dans presque tous les chantiers des employeurs et employés très bien disposés.

Dans une exploitation entre autres, que messieurs Tremblay & Villeneuve, entrepreneurs de la compagnie Consolidated Pulp & Paper, à Les Escoumains, comté de Saguenay, dirigeant, j'ai rencontré de véritables coopérateurs.

J'ai vite compris la raison de leur bonne disposition à l'égard de l'Union: c'est que dans ces chantiers tout est conforme aux lois. Les ouvriers sont bien traités, bien payés et satisfaits.

Les camps sont bien construits, propres et confortables, enfin, il n'y a rien à cacher, c'est la raison pour laquelle ces entrepreneurs m'ont donné toutes les facilités pour me faire visiter leurs camps et faire le recrutement de leurs employés.

Je les en remercie cordialement à mon nom, au nom de ceux qui

ont eu l'avantage de s'enrôler, ainsi qu'au nom de la grande famille des bûcherons syndiqués.

Edgar LETOURNEAU,

agent recruteur de la section des bûcherons, pour le comté de Saguenay.

DU BOIS AU LIEU DE LA GAZOLINE

L'expérience du ministère de la Voirie. — Achat de deux gazogènes à gaz pauvre. — Premiers essais à Montréal, mardi prochain.

Québec, 9. — (D.N.C.). — Il y a quelques mois, le ministère de la Voirie de la province de Québec a commandé en France deux gazogènes à gaz pauvre pour moteurs à explosions, du type employé dans l'armée française. Ces gazogènes sont arrivés à Montréal aujourd'hui et seront montés en fin de semaine, de sorte que mardi prochain on fera les premiers essais et les démonstrations voulues. Ces gazogènes seront installés sur les lourdes voitures automobiles du département de la Voirie à titre d'expérience et, si celle-ci est satisfaisante, les appareils seront employés pour les autres voitures lourdes.

Des expériences nombreuses ont été faites depuis de nombreuses années, non seulement au laboratoire des recherches fédérales à Ottawa, qui a publié là-dessus des brochures du plus haut intérêt, mais au ministère de la Colonisation, à celui des Terres et Forêts, etc.

Le ministre de la Voirie, M. Leduc, a décidé de faire venir deux des appareils employés dans l'armée française, afin de passer tout de suite à la réalisation pratique du projet.

Le gazogène fonctionne sur le principe suivant. C'est tout simplement un vase clos que l'on remplit de charbon de bois, ou simplement de bois vert sec ordinaire. On allume le charbon à l'ouverture du vase clos, en bas, et il se produit alors aussitôt au sommet un gaz appelé communément "gaz pauvre", qui est explosif. Par un dispositif approprié, ce gaz est introduit dans les pistons de l'automobile, et tout se passe ensuite comme s'il s'agissait d'une explosion de gazoline.

On calcule qu'avec cinquante sous de charbon de bois au prix

Tribune libre

Remerciements

Monsieur l'Organisateur,

Permettez-moi de venir vous remercier du travail que vous avez fait pour me faire rembourser la différence de salaire qui m'était due pour mon travail en forêt l'automne dernier.

Je viens de recevoir un chèque de \$23.42 comme solde de salaire, et j'en suis bien aise, car je l'avais durement gagné.

Je ne regrette pas à présent de m'être enrôlé dans l'Union des Bûcherons qui travaille si bien dans l'intérêt des bûcherons que l'on veut continuer à exploiter, malgré les lois nouvelles qui ont été passées pour nous protéger.

Pour vous marquer ma reconnaissance, je vais faire d'ici la drôle de la propagande parmi mes compagnons de travail pour les engager à entrer dans l'Union, afin que tous ensemble nous obtenions la force nécessaire pour faire comprendre aux gouvernants que nous réclamons de bonnes lois et surtout leur observance.

actuel du marché, on remplace \$4.85 de gazoline.

Ces gazogènes sont construits de telle façon qu'ils peuvent s'adapter à n'importe quel moteur à essence actuel, et fonctionner alternativement ou exclusivement, au gré du conducteur, pour la marche de la voiture.

Si l'emploi de ces gazogènes s'avère pratique, l'événement aura une répercussion formidable dans l'économie de la province puisque celle-ci achète en une seule année 700,000,000 de gallons d'essence, si l'on se rapporte à la taxe de la gazoline qui donne annuellement \$7,000,000 par année au gouvernement, ce qui représente plus de \$100,000,000 d'argent qui sort de la province de Québec annuellement.

Comme corollaire, il en résulterait un développement considérable dans le commerce du bois, et notamment du charbon de bois qui est fabriqué avec des déchets qui, jusqu'ici, restent inemployés.

On peut entrevoir aussi des possibilités considérables pour la ferme et ses industries connexes, ainsi que pour la petite industrie de la province de Québec.

"Le Devoir".

Veuillez me compter, monsieur l'organisateur, au nombre de vos collaborateurs les plus dévoués et croyez-moi,

Votre très dévoué,
A. D.

St-Valère de Bulstrode,
Cté Arthabaska.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-mieux composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi démangeaisons, enflures, clous, etc. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA
FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska), Qué.

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre

Québec

Paul Lesage, L.L.L.

Jean Lesage, L.L.L.

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Sicard

Montréal.

Vérification municipale,

scolaire, commerciale et

industrielle.

Tél. : CLAIRVAL 5940

LS-Philippe Côté

Organisateur Général

de la Section des Bûcherons

U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"

QUÉBEC



POUR S'ENROLER DANS L'UNION

Les ouvriers forestiers et employés de scieries qui désirent s'enrôler dans leur association professionnelle peuvent le faire eux-mêmes en adressant leur cotisation et abonnement directement à Québec, au bureau de la section des Bûcherons.

Vous n'avez qu'à remplir le coupon d'abonnement et nous l'envoyer avec votre remise.

LA SECTION DES BUCHERONS U. C. C.

B. P. 55, Station "B"

Québec.

Ci-inclus, veuillez trouver la somme de \$..... pour abonnement au journal "La Terre de Chez Nous" et ma cotisation de membre pour un an.

Veuillez m'adresser mon certificat - reçu et mon

insigne à.....
(Signature au long)

Comté de P. Q.
(Ecrivez lisiblement en lettres moulées de préférence.)

Cotisation \$1.00
Abonnement 1.00
Bouton-insigne .25

LE BUCHERON

-- REFORESTATION --

PARCE que le Canada est relativement un pays nouveau, ses problèmes diffèrent de ceux des peuples des autres continents.

Les pionniers qui ont construit le pays se sont appliqués d'abord à déblayer le terrain qu'occupent les villes et villages, les routes et les fermes.

La Providence avait doté la Nouvelle-France d'une moisson d'arbres que l'on a cru longtemps inépuisable.

Pour les défricheurs à qui nous devons nos champs producteurs de richesses, la forêt constituait l'ennemie contre laquelle il fallait lutter sans cesse.

Dès les débuts de la colonie, on employa les troncs d'arbres qu'il fallait abattre, à divers usages dont les principaux étaient la construction d'habitations, voitures, bateaux, outils, ponts et jetées.

Plus tard, on commença l'exportation des plus belles essences, comme le pin, l'épinette et quelques variétés de bois francs.

Comme on le sait, l'exploitation forestière a atteint depuis longtemps le deuxième rang de toutes les industries de notre province.

Si on excepte l'agriculture, c'est l'industrie des bois, leur extraction de la forêt, la manutention, la fabrication etc., qui emploie le plus grand nombre d'ouvriers manuels dans tout le pays.

Pour se développer et atteindre le degré d'efficacité que nous lui connaissons, l'industrie a eu besoin de nombreux techniciens. Des écoles forestières techniques et de papeterie ont été tour à tour ouvertes afin de former des spécialistes dans les différentes branches de cette industrie si compliquée à partir de la matière première jusqu'au produit fini.

Jusqu'à présent il s'est agi d'améliorer les méthodes d'exploitation. Dans ce domaine, les Canadiens sont passés maîtres et l'on peut difficilement leur en montrer. L'abatage, charroyage et flottage des bois sont mieux connus par la majorité des cultivateurs de la province de Québec que la science agricole elle-même.

Depuis cinquante ans, le tribut que l'industrie a exigé de la forêt a été tellement épuisant pour celle-ci que de partout on sonne l'alarme à cause des dangers qui menacent cette industrie fondamentale de la province.

Devant la hache du bûcheron, les feux de forêts, les maladies et les insectes, la forêt recule et se dévalorise à un rythme qui s'accélère sans cesse.

On parle timidement depuis quelques années de la nécessité d'une politique de reforestation.

Des essais ont été faits à certains endroits par des particuliers tandis que le Service forestier provincial fait lui aussi des efforts dans la bonne direction.

Pour remplacer une coupe annuelle de deux milliards de pieds m.p. et une diminution équivalente due aux ennemis naturels de la forêt, il est évident que si nous voulons transmettre aux générations qui suivront une moisson d'arbres et non pas une récolte de souches ou un désert de chicots carbonisés, il faut sans tarder penser en constructeurs et non plus en destructeurs.

Servons nous de nos écoles et du produit de ces écoles pour commencer sans tarder le sauvetage du trésor forestier que nos aïeux nous ont légué en héritage.

L'habitude de laisser à l'Etat seul, le soin d'organiser ou de gérer l'exploitation des ressources naturelles nous a causé bien des déceptions dans le passé.

Quelques grosses corporations qui détiennent des concessions de la couronne ont fait elles aussi des expériences de reboisement, mais leurs activités ne sont encore qu'au stade d'expérience.

Quant aux propriétaires de terrains privés, dont des milliers sont cultivateurs, leur seul souci jusqu'à présent a été de se hâter de raser les terres à bois dont ils sont les détenteurs. Pour des sommes souvent ridicules, ils ont tué la poule aux œufs d'or. Que de ruines le commerce du bois à pulpe

a accumulées dans nos paroisses rurales.

Cette manie de "faucher" inconsidérément de beaux bosquets arrivés à demie maturité, leur a fait perdre plus de la moitié de leur valeur.

Arrêtons ce coulage tandis qu'il en est encore temps. N'attendons pas que notre province subisse le terrible sort réservé aux pays qui n'ont pas eu la sagesse de préserver et améliorer leur domaine boisé!

Nos écoles de génie forestier ont formé une quantité suffisante d'ingénieurs en exploitation pour répondre à la demande des exploitants.

Ce qu'il nous faut à présent, ce sont des ingénieurs en reforestation.

S'il est nécessaire d'importer des pays d'Europe des professeurs d'expérience, que nos gouvernants n'hésitent pas sous prétexte d'économie; ce serait une erreur impardonnable.

On voudra bien me permettre de faire ici une humble suggestion :

Tout le monde connaît les immenses services que le corps agronomique rend aux cultivateurs en les faisant profiter de la science qu'ils ont puisée à nos divers collèges d'agriculture.

Je soumets que des ingénieurs forestiers devraient être mis en charge de l'enseignement forestier dans chaque comté rural de la province de Québec.

Leur rôle principal serait d'enseigner aux propriétaires de terrains boisés, les méthodes d'exploitation rationnelle en vue d'une production indéfinie.

Il est bon de prêcher le reboisement aux ruraux, mais il faut procéder méthodiquement.

Les éléments de la sylviculture sont à peu près ignorés dans nos campagnes. Commençons par le commencement si nous voulons obtenir des résultats appréciables.

N'oublions pas que notre devoir envers les générations est de leur aménager des forêts dont elles seront fières.

Si dans le passé, les propriétaires de terrains boisés les ont exploités comme des mines et non pas comme une culture qui rapporte des revenus annuels sans en tarir la source, la faute en est au manque de direction de ceux qui étaient chargés de la conservation du domaine national.

Il est grand temps qu'une saine économie forestière fasse place au vandalisme des exploitations incontrôlées.

Nos campagnes ont un aussi grand besoin d'ingénieurs forestiers que d'agronomes.

La culture de l'arbre (sylviculture) devrait être au programme de l'enseignement rural.

Des leçons devraient être données dans les cours postsecondaires.

C'est le devoir des éducateurs d'inculquer aux enfants dès leur jeune âge, l'amour de l'arbre, comme il convient de leur faire aimer la terre.

Que l'on fournisse aux porteurs de diplômes des écoles forestières, l'opportunité de faire bénéficier d'une manière pratique, le public qui maintient ces écoles de leurs taxes. Ce sera le moyen de leur faire rapporter du cent pour un.

Le ministère des Terres et Forêts rendrait un grand service aux ruraux de la province, en nommant dans chaque comté, un professeur de sylviculture qui non seulement donnerait des cours dans les écoles, mais de plus se tiendrait au service des propriétaires de terrains boisés qui voudront le consulter sur leurs problèmes forestiers.

Dans chaque paroisse, il y a des étendues plus ou moins grandes de terrains impropres à l'agriculture. S'ils ne peuvent produire ni blé, ni pommes de terre, il est possible dans 90 pour cent des cas, de les reboiser et de leur faire produire des perches et piquets de clôtures, des matériaux de construction de toutes sortes, des pièces d'outillage et de réparation pour les instruments aratoires, du bois de chauffage et même du

(Suite à la page 19)

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'organisateur général de la section des bûcherons de l'U.C.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

10. a) J'ai un contrat de coupe à \$2.00 la corde de 128 pieds cubes apparents et je fournis mes outils et mes couvertures...

b) L'entrepreneur m'a obligé pour ce prix de faire moi-même les chemins pour sortir le bois.

c) Puis-je réclamer une indemnité pour ce travail additionnel?

d) Le fait d'avoir signé un rapport final m'enlève-t-il mes droits à une réclamation si je n'ai pas été payé suivant la loi?

e) Si l'entrepreneur n'est pas responsable, la compagnie est-elle obligée de me régler suivant mon contrat d'engagement?

-7,972.

R.-a) Le taux de \$2.00 la corde pour couper du bois est le taux légal.

b) Quiconque travaille à forfait est tenu de fournir ses outils, mais d'après les dispositions de l'ordonnance, l'employeur peut vous les louer et vous charger un loyer raisonnable. Il est tenu de vous créditer les outils remis en bon ordre.

Quant aux couvertures, l'employeur est obligé de vous les fournir lorsque vous lui payez une pension de \$0.60 par jour.

c) - A moins qu'il soit stipulé autrement sur les contrats d'engagement, le prix de \$2.00 la corde comprend la coupe des petits chemins que l'ouvrier est obligé de faire pour corder son bois. C'est ce qui est appelé communément : le swampage.

d) - Votre signature au bas d'une feuille de règlement n'affecte pas vos droits à une réclamation si vous n'avez pas été réglé suivant la loi.

e) - Lorsqu'un entrepreneur arrive en déficit et qu'il n'est pas responsable financièrement, la compagnie n'est tenue de vous rembourser la différence de salaire promis par l'entrepreneur et le taux du salaire minimum qu'à condition qu'elle ait sous la signature d'un représentant, endossé le taux offert par l'entrepreneur.

20. - a) - Je suis un sous-jobber qui est arrivé en déficit dans mon entreprise parce que le prix de mon contrat est trop bas.

b) - Est-ce qu'il y a une loi qui force les compagnies à me payer à gage ainsi que mes chevaux quand un entrepreneur ne réussit pas à se faire des gages?

c) - Si l'entrepreneur a engagé ses hommes à un salaire supérieur au minimum légal, qui est obligé de payer aux employés la différence ? - 10,070.

R. - a) - Un entrepreneur ne devrait pas signer un contrat qui ne lui garantit pas un prix raisonnable par lequel il pourra réaliser un profit qui lui tiendra lieu de salaire pour lui et ses chevaux.

b) - Un contrat est un arrangement écrit entre deux parties contractantes. Les signataires ne sont tenus d'observer que les conditions écrites du contrat. Légalement, toute promesse ou condition faites en dehors du contrat, sont nulles devant la loi civile. Moralement, celui qui fait une promesse doit la tenir, mais les tribunaux

BLEDOR nous manquait. Nous l'aurons d'ici peu...

sont impuissante quand elles ne sont pas mises sous écrit.

Certaines compagnies paient volontairement des salaires aux entrepreneurs qui arrivent en déficit mais il n'y a aucune obligation légale qui les contraint de le faire.

Pour avoir droit à un salaire et à des gages pour ses chevaux, un entrepreneur devrait exiger qu'une clause soit insérée dans son contrat à cet effet.

c) - Lorsqu'un entrepreneur a engagé ses employés à un taux plus élevé que le salaire minimum légal, il est tenu moralement de les payer suivant sa promesse.

Les compagnies ne peuvent être tenues responsables que pour le taux qu'elles ont accepté sur les contrats.

30. - J'ai travaillé dans un chantier où l'on me faisait faire de 11 à 12 heures de travail par jour et l'on refuse de me payer mon temps supplémentaire parce qu'ils n'ont pas tenu le temps me disent-ils. Moi, j'ai tenu mon temps dans un livret chaque jour, est-ce que cela vaut en loi ? Que dois-je faire pour me faire payer mes heures de surplus ? - 8,119.

R. - a) - Les heures légales de travail en forêt, à part les employés de cuisine sont de dix heures par jour ou 60 heures par semaine.

b) - Le temps entré dans votre livret est légal. Il sera accepté devant toute cour de justice.

c) - Faites votre réclamation au Département des Terres & Forêts, 142, rue St-Jean, Québec.

40. - J'ai subi un accident et je me suis rapporté au JOBBER qui a refusé de faire son rapport à la Commission. Après quatre jours, mon cas s'est aggravé et j'ai perdu 21 jours de travail. Le jobber est-il responsable de m'avoir fait perdre mon indemnité ? Comment m'y prendre pour obtenir mon indemnité ? - 11,727.

R. - a) - Aussitôt que vous vous êtes rapporté, votre employeur aurait dû faire son rapport à la Commission, tel que le veut la loi.

b) - S'il n'a pas fait son devoir, vous pourrez certainement réclamer de lui les dommages que vous avez subis à cause de sa négligence.

50. - J'ai coupé 80 cordes de bois à forfait au taux de \$2.00 la corde suivant mon contrat d'engagement. Le jobber veut me faire estamper mon bois sans me payer pour ce travail. Suis-je obligé de faire ce travail de deux à trois jours pour rien ? - 5,906.

R. - a) - Si vous avez rempli les autres conditions de votre contrat d'embauchage, vous n'êtes pas obligé d'estamper gratuitement le bois que vous avez coupé à forfait.

b) - Réclamez un salaire pour ce travail à votre employeur. Vous y avez droit.

Quand vous aurez lu la TERRE DE CHEZ NOUS, ne la déchirez pas ; donnez-la à votre voisin.

**LE THÉ
'SALADA'
est délicieux**